

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE



SÉANCE PLÉNIÈRE du 15 avril 2016

à 14h30

Hôtel du département de Lot-et-Garonne

Salle Fallières à Agen

RAPPORTS

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE
Tel : 05.62.72.76.00 / Fax : 05.62.72.27.84
Email : smeag@smeag.fr / Site : www.smeag.fr / lagaronne.com

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
<u><i>I - Approbation du compte-rendu de la séance du 24 mars 2016</i></u> <i>(Document envoyé à part)</i>	7
<u><i>II - Gouvernance du Sméag - élus référents</i></u> <i>Rapport</i>	9
<u><i>III - Comptes de gestion du payeur régional et comptes administratifs 2015</i></u>	15
III.1 - Comptes de gestion 2015	
III.1.1 - Compte de gestion du budget principal <i>Rapport et délibération</i>	17
III.1.2 - Compte de gestion du budget annexe « gestion d'étiage » <i>Rapport et délibération</i>	21
III.2 - Comptes administratifs 2015	
III.2.1 - Compte administratif du budget principal <i>Rapport et délibération</i>	25
III.2.2 - Compte administratif du budget annexe « gestion d'étiage » <i>Rapport et délibération</i>	31
<u><i>IV - Présentation du rapport d'activité 2015</i></u> <i>(Document séparé)</i>	37
<u><i>V - Budget annexe 2016 : Gestion d'Étiage</i></u>	39
V.1 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la campagne de soutien d'étiage 2015 et perspectives 2016 <i>2 rapports et 1 délibération</i>	41
V.2 - PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre, révision, récupération des coûts <i>Rapport et délibération</i>	61
V.3 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des coûts, proposition d'ajustement des termes de la tarification pour 2016 <i>Rapport d'information</i>	69
<u><i>VI - Budget 2016 : Actions et Moyens</i></u>	77
VI.1 - ACTIONS	
VI.1.1 - SAGE « Vallée de la Garonne » <i>Rapport et délibération</i>	79
VI.1.2 - Animation 2015-2017 Plan Garonne pour renouer avec le fleuve : Partage des connaissances, mise en réseau et accompagnement des projets <i>Rapport et délibération</i>	85

VI.1.3 - Animation Garonne amont - Berges et zones humides <i>Rapport et délibération</i>	91
VI.1.4 - Animation Garonne débordante - Mise en œuvre du plan d'actions TFE <i>Rapport et délibération</i>	97
VI.1.5 - Natura 2000 Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon et Aquitaine-Limousin Poitou-Charentes <i>2 Rapports et 2 délibérations</i>	103
VI.1.6 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau <i>Rapport et délibération</i>	115
VI.1.7 - Réseau de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire <i>Rapport et délibération</i>	121
VI.1.8 - PAPI de la Garonne girondine <i>Rapport et délibération</i>	127
VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :	
VI.1.9.1 Développement de l'observatoire Garonne <i>Rapport et délibération</i>	133
VI.1.9.2 Collaboration avec la Garonne aranaise <i>Rapport et délibération</i>	139
VI.1.9.3 Bonnes pratiques - appel à projet Sudoe <i>Rapport et délibération</i>	145
VI.1.9.4 Collaboration avec la recherche appliquée <i>Rapport et délibération</i>	151
VI.1.9.5 Contributions et avis <i>Rapport et délibération</i>	155
VI.1.9.6 Communication générale <i>Rapports et délibérations</i>	161
VI.1.10 Démarche gouvernance Garonne et révision des statuts <i>Rapport et délibérations</i>	167
VI.2 - MOYENS	181
VI.2.1 - Création d'un poste d'Administrateur territorial <i>Rapport et délibération</i>	183
VI.2.2 - Création d'un poste saisonnier de la filière administrative <i>Rapport et délibération</i>	187
VI.2.3 - Création d'un poste saisonnier de la filière technique <i>Rapport et délibération</i>	191
VI.2.4 - Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation <i>Rapport et délibération</i>	195
VI.2.5 - Conditions de bien-être au travail <i>Rapport et délibération</i>	203

<u>VII - Vote des budgets 2016</u>	207
VII.1 - Budget annexe « Gestion d'étéage »	209
<i>Rapport et délibération</i>	
VII.2 - Budget principal	215
<i>Rapport et délibération</i>	
<u>VIII - Questions diverses</u>	227

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2016

II - GOUVERNANCE DU SMEAG ÉLUS RÉFÉRENTS

II - GOUVERNANCE DU SMEAG - ÉLUS RÉFÉRENTS

RAPPORT

Le présent rapport a pour objet la désignation d'élus référents sur les sujets d'actualité du Sméag.

En effet je souhaite que les délégués puissent s'approprier les travaux du Sméag, participer activement à l'avancement de ces derniers au-delà des réunions de bureau ou du comité syndical. Par ailleurs, les services du Sméag sont demandeurs de plus de contact avec les élus afin de leur permettre d'être au plus près des attentes des membres, et également apporter, en amont, les éléments de compréhension nécessaires sur les dossiers présentés en bureau et comité syndical.

Le dernier bureau, en date du 24 septembre 2015 a validé la reconduction du principe d' élu référent. Les rôles de ce dernier peuvent se résumer ainsi :

- ✓ Une fonction de représentation du Sméag, en accord avec le président, pour des réunions nécessitant la présence d' élu (s)
- ✓ Donner des orientations sur le dossier dont il est référent, porter ce dernier en bureau et comité syndical, en binôme avec le chargé de mission responsable de ce dossier. Ce dernier est chargé de présenter à l' élu référent le fond du dossier, les enjeux pour le territoire et le syndicat, et d'être force de proposition en présentant les alternatives permettant le choix d'orientations par le délégué.
- ✓ Apporter un éclairage politique local, le cas échéant.

Le bon fonctionnement de cette organisation repose sur le principe de circulation de l'information entre le délégué référent, le président et la direction du Sméag afin d'assurer la cohérence entre les dossiers. Les retours en bureau constitueront des moments privilégiés pour cela. Les modalités concrètes de collaboration « au quotidien » seront arrêtées lors de la première rencontre entre l' élu référent, le chargé de mission et la DGS.

Le choix des élus référents proposé ci-après mobilise en premier lieu les membres du bureau, à l'exception

- ✓ du sujet relatif aux liens avec la recherche et le développement de l'Observatoire Garonne, du fait de la compétence spécifique en lien avec le sujet de M. Monthubert, conseiller régional de la région Languedoc - Roussillon - Midi Pyrénées.
- ✓ de l'animation en Garonne amont et collaboration avec le Val d'Aran du fait de l'antériorité de M. Sans sur ce sujet et ce territoire.

	Chef de projet	Enjeux pour le Sméag	Partenaires principaux à ce jour	Référent élu (avant élections départementales)
Mise en œuvre de la redevance	B. Leroy	Financiers : limiter les impayés Politiques : acceptabilité par les usagers - transparence dans la gestion des sommes collectées	AEAG - DDT - payeur régional Prestataire : CACG	<i>Avant mars 2015 : H.Gillé/J.Bilirit</i> Proposition : H.Gillé/JM Fabre
Révision du PGE	B. Leroy	PGE partagé Coordination sur le fond et sur le calendrier avec le Sage	STA (secrétariat technique et administratif) : AEAG - DREAL MP - DDT 31	<i>Avant mars 2015 : H.Gillé/J.Bilirit</i> Proposition : H.Gillé/JM.FABRE
Soutien d'étiage	B. Leroy	Positionnement opérationnel du Sméag Entrée pour la mise en relation avec les affluents et le Val d'Aran	Dreal - DDT 31- AEAG	<i>Avant mars 2015 : H.Gillé/J.Bilirit</i> Proposition : H.Gillé/ JM.FABRE
SAGE	V. Cadoret	Démontrer la capacité du Sméag à mener une concertation à grande échelle Valorisation de l'expertise interne au travers de l'équipe projet d'animation. Zones humides : éviter les blocages identiques à ceux de l'estuaire (observatoire)	membres du groupe de suivi de l'élaboration (technique) : Smeag Collectivités membres du SMEAG DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées DDT 31,82,47 et 33 Agence de l'eau ONEMA Bureau de la CLE (31 membres)	<i>Avant mars 2015 : T.Suaud (président de la CLE)</i> Proposition : attendre la nouvelle désignation du représentant de la région LRMP au Sage Vallée de la Garonne
PAPI Garonne girondine	C. Kerviel	Fédérer les maîtres d'ouvrages Aboutir à un plan d'action précis Entrée privilégiée pour le Sméag pour aborder la question de la Gemapi sur ce territoire Capacité à assurer la concertation	Sous préfet - DDTM 33	<i>Avant mars 2015 : H.Gillé / Guy Moreno</i> Proposition : H.Gillé/G.Moreno
Animation de la Garonne débordante (mise en œuvre TFE)	F. Sans	En lien avec lois Notre et MAPTAM Faire suivre le plan d'action de réalisations concrètes Valorisation de plusieurs années d'études et animation sur ce secteur		<i>Avant mars 2015 : B. Dagen</i> Proposition : V.Colombié/ JM.Fabre (territoire à cheval sur les 2 départements)

	Chef de projet	Enjeux pour le Sméag	Partenaires principaux à ce jour	Référent élu (avant élections départementales)
Animation et structuration en Garonne amont (amont de Toulouse)	P. Simon	Capacité à fédérer sur des enjeux communs	AEAG - DDT CC St Gaudinois	<i>Avant mars 2015 :</i> <u>J. Leclerc</u> Proposition : M. Sans
1/animation du plan Garonne (accompagnement des projets, partage des connaissances et mise en réseau des acteurs du « retour au fleuve ») 2/Avis sur travaux en Garonne, Suivi des Scot/PLUI de la vallée et grands projets ou études de territoire (LGV, Atelier Territoires Plan paysage canal latéral...°	I. Toulet	Etre présent auprès des collectivités riveraines pour faire émerger les maîtrises d'ouvrages Mettre en réseau (bonnes pratiques, retour d'expériences des études, réseau acteurs Garonne, tableau de bord des projets de retour au fleuve) Prise en compte du fleuve et des expertises Sméag, notamment dans le cadre des conseils de gestion de biotopes et documents d'urbanisme majeurs (valorisation du SDE, Natura 2000 et autres travaux du Sméag)	Dreal MP et Aquitaine, SGAR -- CG -DDT, CAUE labo universités (groupe technique interrégional Paysage Plan Garonne) DDT et Préfecture 31 et 47 (conseils de biotopes), CD, Dréal, syndicats SCoT/Pays agences d'urbanismes -	Proposition : Elu référent le plus concerné par le sujet à traiter (Tourisme, attractivité, développement durable urbanisme) ou par le territoire
Coopération avec le Val d'Aran	F. Sans	Prendre en compte la Garonne depuis sa source Créer du lien avec le Sage Ressources de soutien d'étiage potentiellement mobilisables	CG du Val d'Aran CHE Agence Catalane de l'eau	<i>Avant mars 2015 :</i> <u>J. Leclerc</u> Proposition : M. Sans
Liens avec la recherche Observatoire Garonne	F. Sans L. Guyot	Optimiser les acquis de connaissance sur le territoire y compris ceux de la recherche appliquée	Collectivités locales Universitaires Partenaires espagnols	Proposition : M. Monthubert :
Coopération transfrontalière	F. Sans	Développer le réseau de bonnes pratiques - Bénéficier et faire bénéficier les collectivités partenaires aux financements européens	CR LRMP - Dreal - régions espagnoles - EPCI porteurs de projets	Proposition : M. Garrigues

	Chef de projet	Enjeux pour le Sméag	Partenaires principaux à ce jour	Référent élu (avant élections départementales)
Mise en œuvre de N.2000 en Aquitaine	M. Beaujard	Levier financier et d'animation sur les territoires. Outil de communication	DDT47 DDTM 33 DREAL Aquitaine Agence de l'eau Adour Garonne Chambres d'agricultures 33 et 47 et agriculteurs Collectivités	<i>Avant mars 2015 : M.Bilirit</i> <u>Proposition</u> : M.Girardi
Animation du groupe migrateurs Garonne (GMG) : révision du Plagepomi et déclinaison en plan d'actions opérationnelles	A.Chaumel	Coordination de stratégies des différents acteurs Apporter une plus-value sur l'entrée « habitats » Utiliser les migrateurs comme indicateurs de la qualité du milieu	Membres du GMG dont AEAG (Dreal MP et Aquitaine - ONEMA - pêcheurs...)	<i>Avant mars 2015 : S.Salabert</i> <u>Proposition</u> : Mme Combres
Qualité de l'eau/suivi de la qualité de l'eau fluvio estuarienne	A.Chaumel	Assurer une veille sur les substances émergentes- Développer les connaissances sur le bouchon vaseux Être en capacité de répondre aux préoccupations des membres	Idem - Magest Organismes de recherche	<i>Avant mars 2015 : S.Salabert</i> <u>Proposition</u> : Mme Combres

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR REGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.1 - Comptes de gestion 2015

III.1.1 - Compte de gestion du budget principal

III.1.2 - Compte de gestion du budget annexe « Gestion d'étiage »

III.2 - Comptes administratifs 2015

III.2.1 - Compte administratif du budget principal

III.2.2 - Compte administratif du budget annexe « Gestion d'étiage »

III- COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.1 - COMPTES DE GESTION 2015

III.1.1 - Compte de gestion du budget principal

RAPPORT

Conformément à la réglementation, il convient avant le vote du compte administratif de l'exercice 2015 d'approuver le compte de gestion de l'exercice considéré établi par le Payeur Régional concernant le budget principal du Sméag.

Le compte de gestion de l'exercice 2015 est annexé au présent dossier.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.1 - COMPTES DE GESTION 2015

III.1.1 - Compte de gestion du budget principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget principal présenté par le Président du Syndicat Mixte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Régional accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Payeur Régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,

Considérant que les chiffres présentés par le Payeur sont conformes aux chiffres du Compte Administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.1 - COMPTES DE GESTION 2015

III.1.2 - Compte de gestion du budget annexe « Gestion d'étiage »

RAPPORT

Conformément à la réglementation, il convient avant le vote du compte administratif de l'exercice 2015 d'approuver le compte de gestion de l'exercice considéré établi par le Payeur Régional concernant le budget annexe « gestion d'étiage ».

Le compte de gestion de l'exercice 2015 est annexé au présent dossier.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.1 - COMPTES DE GESTION 2015

III.1.2 - Compte de gestion du budget annexe « Gestion d'étiage »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget annexe « Gestion d'étiage » présenté par le Président du Syndicat Mixte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du budget annexe « Gestion d'étiage », créé à compter du 01 janvier 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Régional accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Payeur Régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,

Considérant que les chiffres présentés par le Payeur sont conformes aux chiffres du Compte Administratif,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2.1 - Compte administratif du budget Principal

RAPPORT

L'exercice 2015 a été exécuté pour la 2^{ème} année consécutive hors opérations propres à la gestion d'étiage intégrées depuis le 01 janvier 2014 au sein d'un budget annexe.

Les opérations de l'exercice 2015 du budget principal du Sméag s'élèvent respectivement en dépenses et recettes à 1 616 408,55€ et 1 724 589,93€. Le résultat comptable de l'exercice correspond à un excédent de 108 181,38€.

I. RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015.

L'exécution de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Mandats émis	Charges rattachées	CA 2015	Restes A Réaliser
011	Charges à caractère général	1 167 807	619 154,86	5 965,00	625 119,86	69 470
012	Charges de personnel	1 000 500	942 588,80	0,00	942 588,80	
65	Autres charges de gestion	0	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	45 000	39 465,83	0,00	39 465,83	
67	Charges exceptionnelles	301	300,00			
042	Dotations aux amortissements	9 100	8 934,06	0,00	8 934,06	
022	Dépenses imprévues	139 130	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses		2 361 838	1 610 443,55	5 965,00	1 616 408,55	69 470

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Titres émis	Produits rattachés	CA 2015	Restes A Réaliser
002	Excédent antérieur reporté	334 399				0
013	Atténuations de charges	13 301	26 073,93		26 073,93	0
70	Produits des services	229 217	185 409,09		185 409,09	0
74	Dotations et participations	1 777 721	1 036 276,50	469 244,00	1 505 520,50	9 132
75	Autres produits de gestion	0	0,00		0,00	0
77	Produits exceptionnels	0	519,14		519,14	0
042	Reprises sur amortissements	7 200	7 067,27		7 067,27	0
Total		2 361 838	1 255 345,93	469 244,00	1 724 589,93	9 132
002	Excédent antérieur reporté		334 398,68			
Total recettes			1 589 744,61	469 244,00	2 058 988,61	

Le résultat de clôture intégrant l'excédent dégagé fin 2014 s'élève à 442 580,06€.

La prise en compte des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes conduit à un résultat cumulé de 382 242,06€.

Pour la deuxième année consécutive le mécanisme comptable du rattachement des charges et des produits a été mis en œuvre afin d'assurer au mieux le respect de l'indépendance des exercices en intégrant dans le résultat toutes les charges et tous les produits qui s'y rattachent.

Considérant la nature des dépenses et l'anticipation de la réception des facturations de prestations avant le 31/12/2015, aucune charge n'a été rattachée à l'exercice 2015.

Par contre, les recettes liées principalement au financement de l'animation des actions à travers les subventions a fait l'objet de rattachement comme présenté ci-dessous pour un montant total de 469 244€.

Numéro Opération	Libellé Opération	Numéro dossier	Montant rattachés	Objet	Débiteur
202	SAGE Elaboration 1ère phase	44935	78 615	1er acpte et solde	FEDER MP
		39946	14 535	Solde de 20%	FEDER Aquitaine
Année 2014	Animation 2014	290 31 1141	28 000	3ème acpte et solde	AEAG
	Etudes 2014	290 31 1141	925	3ème acpte et solde	AEAG
	Communication 2014				
Année 2015	Animation 2015	290 31 1144	98 000	Animation 2015	AEAG
	Communication 2015	290 31 1144	4 376	Communication 2015	AEAG
301	Life	Non identifié	7 083	Solde	Europe
		240 31 1754	17 762	3ème acpte et solde	AEAG
307	Migrateurs 2015	240 31 2081	18 505	2ème acpte et solde	AEAG
315	Zones Humides 2014	240 31 2022	2 251	3ème acpte et solde	AEAG
316	Zones Humides 2015	240 31 2062	26 190	1er acpte et solde	AEAG
335	Docob Aqui Mise en œuvre 2ème année 01/04/2015 au 31/03/2016	R AQU 0706 15 DT 047 0004	18 869		Europe
		R AQU 0706 15 DT 047 0004	1 733		Etat
		240 47 1507	6 795		AEAG
521	Sud'eau 2		100 167	Solde	Europe
		240 31 2014	3 948	1er acpte et solde	AEAG
		240 31 2062	8 100	1er acompte et solde	AEAG
81	PAPI	290 33 2457	33 390	Animation 2015	AEAG
TOTAL			469 244		

La mobilisation des inscriptions budgétaires correspondants à la notion de crédits de paiement, dans le cadre des autorisations d'engagement, les restes tant en dépenses qu'en recettes s'établissent de la manière suivante :

N° opération	Libellé opération	Dépenses			Recettes		
		Imputation		Montant	Imputation		Montant
		Article	Opération		Article	Opération	
0	Non Affectée	617	0	2 125			
		6226	0	11 400			
				13 525			
202	SAGE	617	202	27 135			
Total	Elaboration 1ère phase			27 135			
335	DOCOB Aquitaine Mise en œuvre 2ème année	6237	335	2 160	74718	335	578
					7477	335	6 289
				2 160	7478	335	2 265
Total				2 160		9 132	
812	Rédaction du PAPI Garonne complet	617	812	25 000			
				25 000			
35	Station de mesure de l'estuaire	617	35	1 650			
Total				1 650			
TOTAL Restes à Réaliser		DEPENSES 69 470			RECETTES 9 132		

La conjugaison des procédures d'autorisations d'engagements et de crédits de paiement, du rattachement des charges et des produits à l'exercice permet d'avoir une vision claire de l'exécution budgétaire de l'exercice.

Certaines des actions menées par le Sméag n'ont pu cette année suivre leur exécution prévue.

En effet, les échéances électorales n'ont pas permis l'avancement tel que prévu initialement des travaux de la CLE du SAGE. La phase 2 de l'élaboration n'a donc pu être engagée.

Le vote tardif du budget n'a d'autre part pas été propice à l'engagement de certaines actions sur l'exercice 2015.

Les dépenses courantes, hors études, n'ont pas subi d'évolution sensible. Les charges financières sont par contre en augmentation par rapport à l'exercice 2014 de l'ordre de 11 000€ pour atteindre le montant de 39 465€ en 2015.

Les frais de personnel présentent une diminution de réalisation comparativement à l'année 2014 de l'ordre de 34 000€. Cette diminution n'a pas de signification particulière dans la mesure où l'année 2014 avait traité de rappels liés à des périodes antérieures. Une diminution de l'ordre de 6 000€ correspond toutefois au passage de certains agents à temps partiels.

Synthèse

L'exécution de l'exercice permet de dégager un excédent de 108 181,38€. Il convient de relativiser ce chiffre par la non réalisation des dépenses imprévues inscrites au budget 2015 à hauteur de 139 130€ et non exécutées.

II. RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015.

L'exécution de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2015	CA 2015
040	Opérations d'ordre transfert entre section	7 200	7 067,27
13	Subventions d'investissement	0	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000	1 314,72
21	Immobilisations corporelles	20 000	4 172,18
Total dépenses		32 200	12 554,17

Chapitre	Libellé	Budget 2015	CA 2015
001	Excédent antérieur reporté	6 050	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 297	1 297,14
040	Opérations d'ordre transfert entre section	9 100	8 934,06
13	Subventions d'investissement	15 753	4 190,00
Total recettes		32 200	14 421,20

Il est rappelé que les dépenses d'investissement correspondent à des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services du Sméag notamment pour des dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique pour lesquels les appels à cotisations sont effectués en fin d'année en fonction des crédits consommés réellement à ce titre

La comptabilisation depuis 2012 des opérations d'ordre liées aux amortissements et à la reprise des subventions contribue, à plusieurs titres, à la diminution des crédits nécessaires à l'équilibre du budget.

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

II.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2.1 - Compte administratif du budget Principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, en l'absence du Président, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget Principal 2015 :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		334 398,68		6 050,14	0,00	340 448,82
Opérations de l'exercice	1 616 408,55	1 724 589,93	12 554,17	14 421,20	1 628 962,72	1 739 011,13
Totaux	1 616 408,55	2 058 988,61	12 554,17	20 471,34	1 628 962,72	2 079 459,95
Résultat de l'exercice		108 181,38		1 867,03		110 048,41
Résultat de clôture		442 580,06		7 917,17		450 497,23
Restes à réaliser	69 470,00	9 132,00	0,00	0,00	69 470,00	9 132,00
Totaux cumulés	1 685 878,55	2 068 120,61	12 554,17	20 471,34	1 698 432,72	2 088 591,95
Résultats		382 242,06		7 917,17		390 159,23

CONSTATE les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement.

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2.2 - Compte administratif du budget annexe « Gestion d'étiage »

RAPPORT

L'exercice 2015 est la seconde année d'exécution du budget annexe « Gestion d'étiage ». En effet, ce dernier a été créé à compter du 01 janvier 2014, par délibération n° D14-01/02-04 du Comité syndical du 07 janvier 2014.

Les opérations retracées par le budget annexe « Gestion d'étiage » relèvent des règles budgétaires et comptables de l'instruction comptable M49 associée aux Services Publics à caractère Industriel et Commercial.

Le service est géré dans le cadre d'une régie dotée de l'autonomie financière et n'est pas assujetti à la TVA.

Le budget annexe « Gestion d'étiage » comporte les opérations qui relèvent de l'ensemble du dispositif lié à la mise en œuvre du PGE et à sa révision, tant au niveau des frais de personnel que des dépenses liées aux études menées par des prestataires extérieurs, qu'aux frais de structure pouvant y être affectés et les recettes qui peuvent y être attachées. A ces dépenses il convient d'ajouter celles relevant de la mise en œuvre des conventions « EDF » et « Montbel » dans le cadre des opérations de soutien d'étiage et les financements qui y sont affectés.

Parallèlement à la création de ce budget il a été décidé par délibération du 07 janvier 2014 n°D14-01/02-05 de clôturer le budget annexe de Charlas afin d'intégrer les opérations qui y étaient retracées dans le budget « Gestion d'étiage » en considérant que l'objet même du budget annexe de Charlas était de nature à être intégré à celui du budget « Gestion d'étiage » .

Une comptabilité analytique est réalisée dans le cadre de ce budget afin de permettre une analyse détaillée des opérations qu'il retrace pour répondre notamment aux exigences liées aux missions de soutien d'étiage et à l'affectation des recettes de la redevance suite à la Déclaration d'Intérêt Général des réalimentations de soutien d'étiage de la Garonne et la récupération des coûts auprès des bénéficiaires.

III. RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015.

L'exécution de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Mandats émis	Charges rattachées	CA 2015	Restes A Réaliser
023	Virement à la section d'investissement	8 490				
011	Charges à caractère général	4 109 312	915 012,35		915 012,35	32 490
012	Charges de personnel	162 108	126 084,49		126 084,49	
65	Autres charges de gestion courante				0,00	
66	Charges financières				0,00	
68	Dotations aux amort et provisions	564 892				
042	Dotations aux amortissements				0,00	
022	Dépenses imprévues				0,00	
Total dépenses		4 844 802	1 041 096,84	0,00	1 041 096,84	32 490

Chapitre	Libellé	Budget 2015	Titres émis	Produits rattachés	CA 2015	Restes A Réaliser
002	Excédent antérieur reporté	567 892				0
013	Atténuations de charges				0,00	0
70	Produits des services	2 150 210	1 165 806,05	569 800,00	1 735 606,05	0
74	Dotations et participations	2 126 700	775 058,18	320 946,00	1 096 004,18	
75	Autres produits de gestion courante				0,00	0
77	Produits exceptionnels		0,20		0,20	0
042	Reprises sur amortissements provisions				0,00	0
Total		4 844 802	1 940 864,43	890 746,00	2 831 610,43	0
002	Excédent antérieur reporté	567 892,27				
Total recettes			2 508 756,70	890 746,00	3 399 502,70	

Au titre de cette section sont reprises les opérations ayant trait à celles du soutien d'étiage à proprement parler, à celles relevant des modalités de la récupération des coûts à travers la gestion et le recouvrement de la redevance pour service rendu et à celles liées au Plan de Gestion de l'Etiage.

Comme pour le budget principal, afin de répondre aux exigences de l'instruction comptable M49 d'une part, et à la nécessité d'assurer une meilleure lecture des documents comptables d'autre part, afin de permettre une meilleure lisibilité financière des opérations menées par le Sméag dans le cadre de ce budget annexe, les mêmes procédures sont appliquées que celles mises en œuvre pour le budget principal la prise en compte des restes à réaliser et le rattachement des charges et des produits.

Pour cette exercice, le montant de 32 490€ est pris en compte en restes à réaliser dépenses correspondant à des prestations engagées au titre du PGE qui sont exécutées en ce début d'année 2016. Aucun reste à réaliser recettes ne doit être comptabilisé.

Aucun rattachement de charges n'a été nécessaire. Les rattachements de produits ont été effectués pour un montant total de 890 746€ dont 320 946€ concernent des financements de partenaires financiers sur des dossiers de 2014 et de 2015 et 569 800€ au titre de la redevance pour la part variable de la campagne de soutien d'étiage 2015 .

Par précaution, les financements des partenaires financiers liés au dossiers de 2014 n'avaient pas été rattachés à l'exercice 2014 car encore incertains.

Les modalités de facturation adoptées en cours d'année 2015 destinées à limiter le nombre d'envois de factures à l'adresse des redevables conduisent à opérer des rattachements nécessaires afin d'assurer le principe d'indépendance de l'exercice budgétaire, mais également afin de permettre le suivi des recettes perçues au titre de chaque campagne de soutien d'étiage.

Ainsi, un montant de 569 800€ a été rattaché à l'exercice 2015 concernant la part variable de la campagne de soutien d'étiage 2015. Le rattachement a été réalisé en procédant à une diminution, de la recette prévisionnelle estimée à 841 000€, de l'ordre de 30%, également à titre de précaution, qui correspond approximativement à la redevance pour la part agricole.

Le résultat excédentaire de l'exercice de la section d'exploitation s'établit à hauteur de 1 790 513,59€. Les rattachements opérés sont inclus dans ce résultat.

Par délibération du 03 juillet 2015, le comité syndical a décidé la constitution d'une provision pour risque sécheresse de 2 millions d'euros destinées à couvrir les pertes liées à une éventuelle succession d'années sèches de soutien d'étiage. A ce titre, le budget primitif prévoyait une dotation à cette provision à hauteur de 564 892€.

Considérant la non exécution de cette provision par l'émission d'un mandat correspondant le résultat réel de l'exercice doit être interprété à hauteur de 1 225 621,59€.

La régularisation comptable interviendra sur l'exercice 2016.

Il convient d'acter de la modification de l'imputation comptable des dépenses liées à la prestation de la SAFER correspondant à la gestion foncière des terrains dont le Sméag est propriétaire. En effet, suite à une vérification comptable, cette dépense depuis son origine imputée en section d'investissement est désormais considérée comme dépense de fonctionnement et a donc été sur l'exercice 2015 comptabilisée comme telle.

L'exécution comptable de cette section n'a donc consisté qu'en la prise en compte de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 de la section d'exploitation pour un montant de 110 623,07€ afin de couvrir le déficit de l'exercice 2014, section investissement, du même montant.

L'exécution de l'exercice 2015 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2015	CA 2015
001	Déficit antérieur reporté	110 624	
1687	Autres dettes		
21	Immobilisations corporelles	8 490	
Total dépenses		119 114	0,00

Chapitre	Libellé	Budget 2015	CA 2015
001	Excédent antérieur reporté		
002	Virement de la section d'exploitation	8 490	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	110 624	110 623,07
Total recettes		119 114	110 623,07

III - COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

III.2.2 - Compte administratif du budget annexe « Gestion d'étiage »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, en l'absence du Président, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget annexe « Gestion étiage » 2015 :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		567 892,27	110 623,07		110 623,07	567 892,27
Opérations de l'exercice	1 041 096,84	2 831 610,43		110 623,07	1 041 096,84	2 942 233,50
Totaux	1 041 096,84	3 399 502,70	110 623,07	110 623,07	1 151 719,91	3 510 125,77
Résultat de l'exercice		1 790 513,59		110 623,07		1 901 136,66
Résultat de clôture		2 358 405,86	0,00	0,00		2 358 405,86
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	1 041 096,84	3 399 502,70	110 623,07	110 623,07	1 151 719,91	3 510 125,77
Résultats		2 358 405,86	0,00	0,00		2 358 405,86

CONSTATE les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement.

IV - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

(Dossier séparé)

V - BUDGET ANNEXE 2016 : GESTION D'ETIAGE

V.1 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la campagne de soutien d'étiage 2015 et perspectives 2016

V.2 - PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre, révision, récupération des coûts

V.3 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des coûts, propositions d'ajustement des termes de la tarification pour 2016

V - BUDGET ANNEXE « GESTION d'ÉTIAGE »

V.1 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2015 et perspectives 2016

RAPPORT N°1

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) assure depuis l'année 1993, à la demande du préfet de la région Midi-Pyrénées, la responsabilité des opérations de soutien d'étiage de la Garonne. Une première information vous a été présentée en séance du 18 novembre 2015. Le présent rapport a pour objet de prendre acte du bilan technique et financier de la campagne 2015 et d'envisager les suites pour 2016.

Un rapport technique complet sera présenté comme chaque année pour validation en Comité de gestion d'étiage en juin 2016.

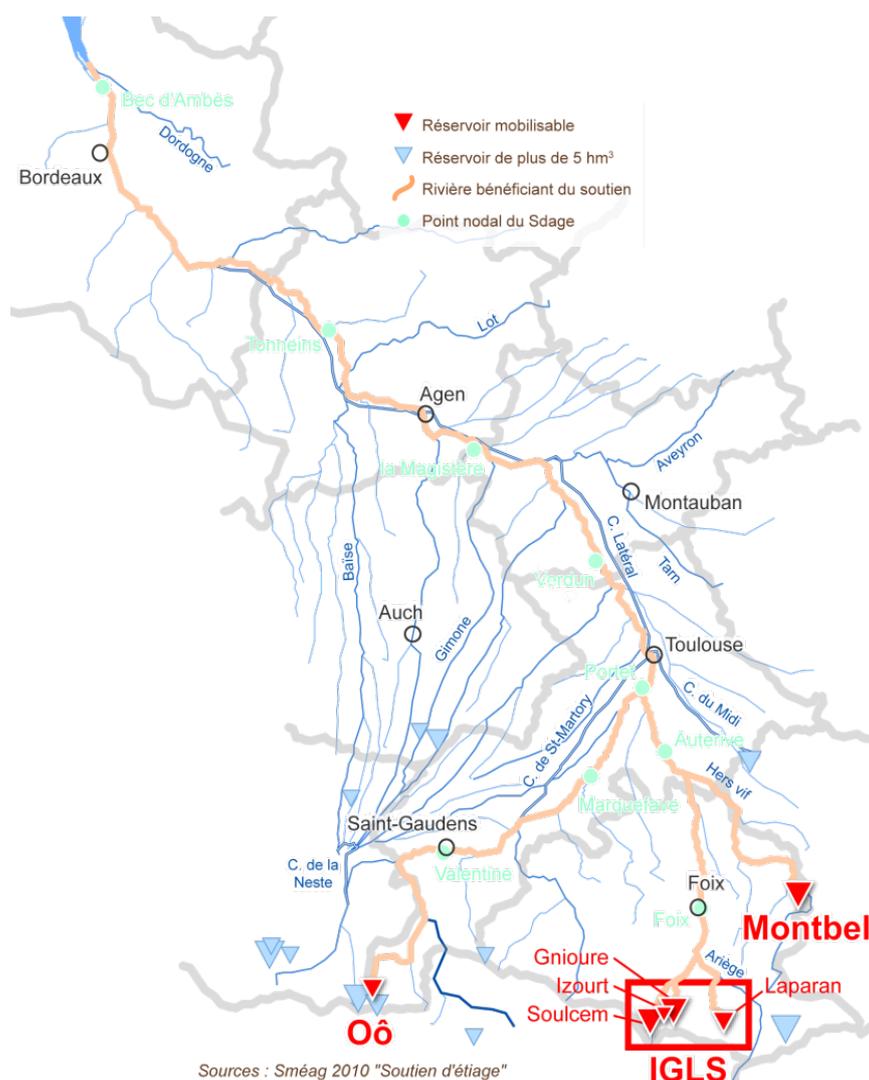
I - LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CAMPAGNE 2015

I.1 - Le rappel des moyens mobilisés au titre de l'année 2015

Le dispositif mis en œuvre en 2015 s'appuyait principalement sur les réserves hydroélectriques d'Électricité de France (EDF), mais également sur le réservoir de Montbel.

Ces ressources sont situées :

- sur l'axe Garonne amont, depuis le lac d'Oô, *via* la Pique (31), en amont de Valentine,
- sur l'axe Ariège, à partir des ouvrages hydroélectriques d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem (dites réserves « IGLS »), *via* deux cours d'eau, le Vicdessos et l'Aston (09), en amont de Foix,
- sur l'axe Ariège, à partir du réservoir de Montbel, *via* l'Hers-Vif, puis l'Ariège, en amont d'Auterive.



Ces moyens s'inscrivent dans le cadre de la phase 2 (phase ultérieure) de mise en œuvre du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège (le PGE Garonne-Ariège) et des contrats de coopération pluriannuelle conclus entre l'État, le Sméag, l'Agence de l'eau Adour-Garonne les :

- 8 octobre 2013, avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (IIABM), pour la période 2013-2018,
- 26 juin 2014, avec Électricité de France (EDF), pour la période 2014-2018.

Elles permettent de mobiliser un volume maximal de 58 millions de mètres cubes (58 hm³) :

- 46 hm³ garantis sur l'axe Ariège, à partir des ouvrages hydroélectriques d'Izourt, de Gnioure, de Laparan et de Soulcem (dites réserves IGLS), *via* deux cours d'eau, le Vicdessos et l'Aston (09),
- 5 hm³ garantis sur l'axe Garonne amont, depuis le lac d'Oô, *via* la Pique (31),
- 7 hm³ non garantis depuis le lac de Montbel (09) et disponibles au 15 septembre 2015.

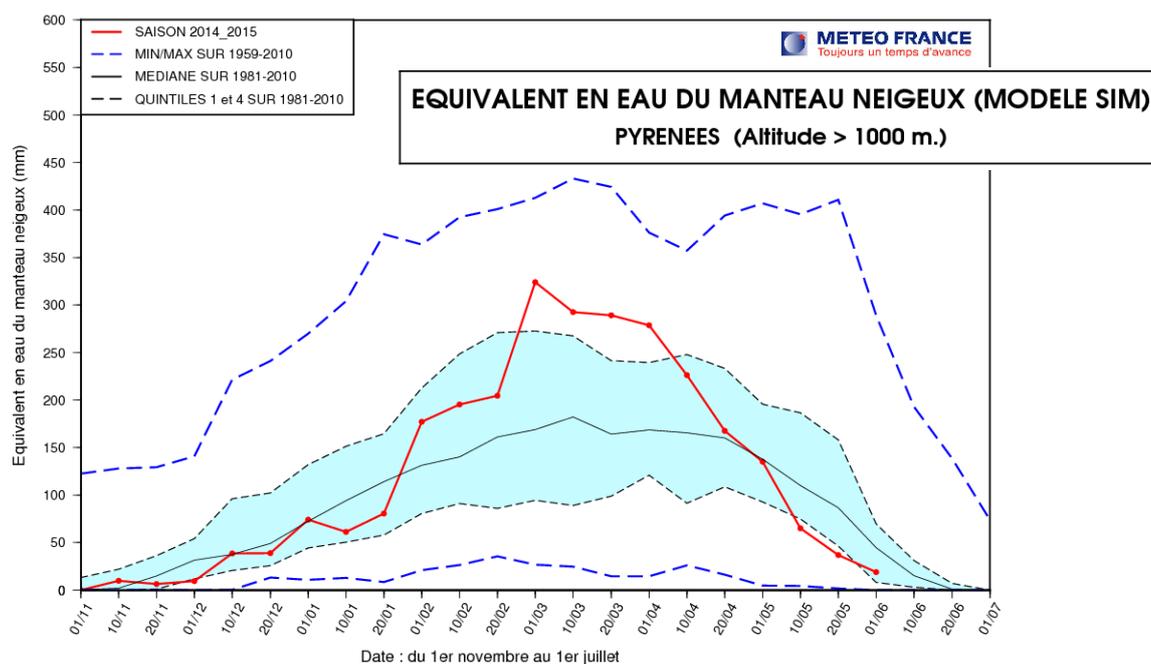
Le débit maximal souscrit à partir des réserves « IGLS » est déplafonné depuis la convention du 17 mars 2008. Il peut donc être supérieur aux 10 m³/s de la convention précédente, ce qui a régulièrement été le cas depuis l'année 2008.

La période de mobilisation va du 1^{er} juillet au 31 octobre pour les réserves IGLS, à partir du 1^{er} septembre pour le lac d'Oô et à la mi-septembre pour Montbel. En cas d'étiage précoce, le soutien d'étiage peut démarrer, à titre exceptionnel, quinze jours avant ces dates.

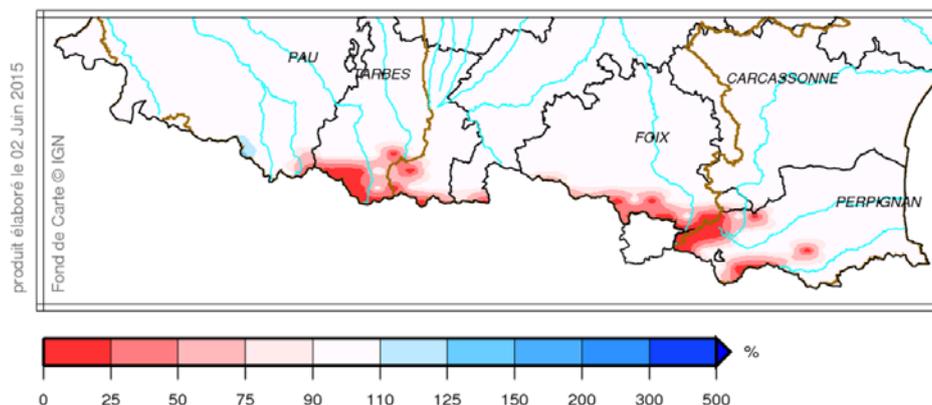
I.2 - Le bilan technique de la campagne 2015

Après deux cycles hydrologiques particulièrement humides (2013 et 2014) marqués par des crues, notamment sur la chaîne pyrénéenne (apports météoriques importants et généralisés), la 1^{re} moitié de l'année 2015 a été moins pluvieuse avec des apports légèrement inférieurs aux normales.

En montagne, la neige a été abondante en début d'année et le stock neigeux restait à des niveaux supérieurs aux valeurs normales à la fin du mois de mars.



À partir de la fin mars, les faibles précipitations et les températures supérieures aux normales ont entraîné une fonte rapide du manteau neigeux épuisé à la fin mai. L'illustration ci-dessous donne au 1^{er} juin 2015, le rapport à la normale 1981/2014 de l'équivalent en eau du manteau neigeux des Pyrénées (données Météo France) nettement déficitaire en altitude (couleur rouge).



Concernant les nappes d'eau souterraine (connectées aux étiages), les pluies abondantes de début d'année ont permis une recharge rapide et efficace au mois de février sur une majeure partie des nappes du bassin. Par la suite les précipitations inférieures aux normales n'ont pas permis de soutenir la piézométrie et à la veille de débuter la campagne 2015, les niveaux peinent à se maintenir à des valeurs proches des normales de saison.

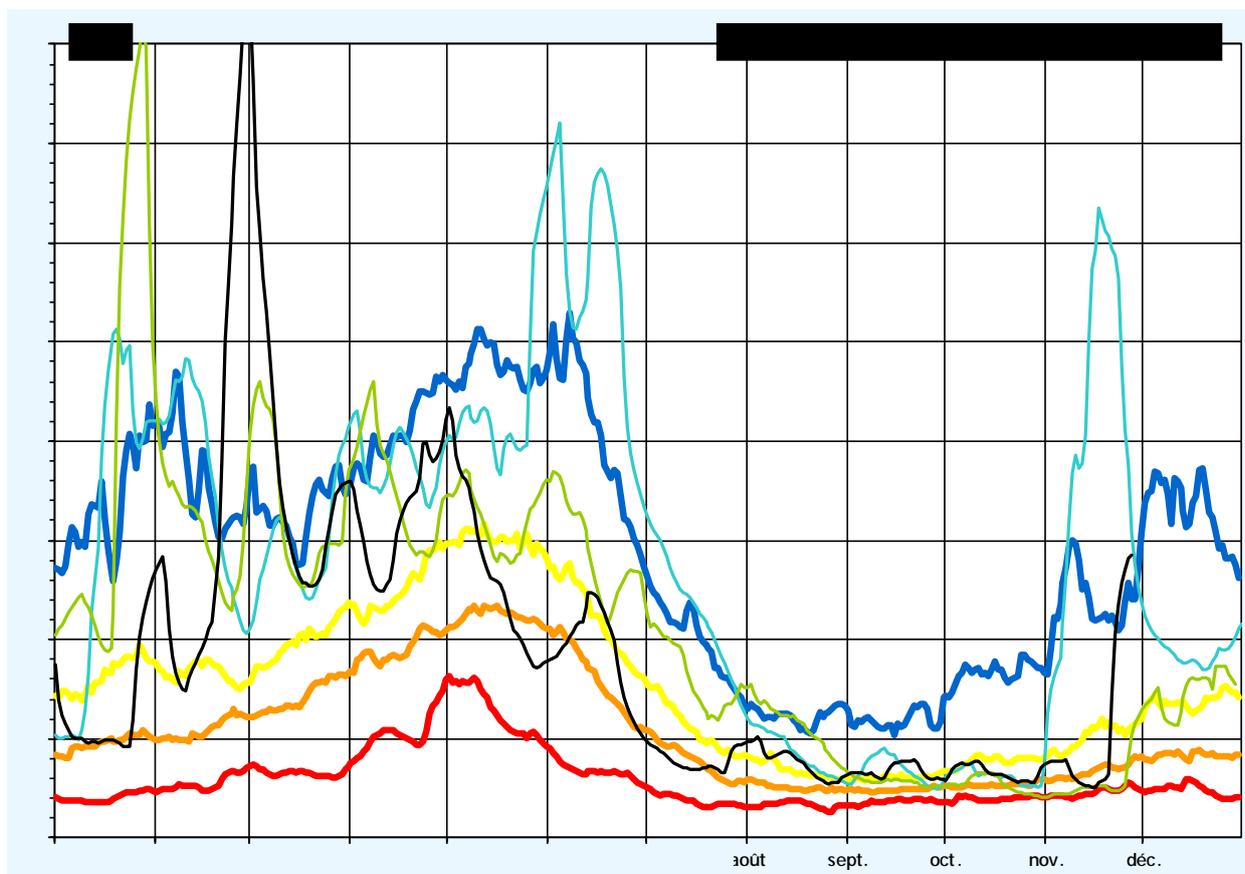
Les effets conjugués de ce climat hivernal et printannier sur les débits du fleuve a donné un régime hydrologique automnal et hivernal 2014-2015 médian (hors crue de la fin février 2015), un printemps contrasté avec un mois d'avril abondant et une chute rapide des débits dès le mois de mai sous la tendance quinquennale sèche (hors crue de la mi-juin) jusqu'au pluies de la fin juillet.

L'été 2015 est alors caractérisé par une hydrologie proche de la médiane (courbe jaune sur le graphique de la page suivante) avec un décrochement à la fin octobre et une sortie d'étiage avec les pluies de la mi-novembre.

Le graphique de la page suivante illustre la situation à Toulouse. La courbe noire représente l'année 2015 (moyenne glissante sur dix jours consécutifs) qui se situe entre la médiane (courbe jaune) et la décennale humide (courbe bleue) de janvier à la mi-mai, puis la quinquennale sèche (courbe orange) jusqu'à la fin-juillet, puis à nouveau la médiane jusqu'à la fin-octobre. La courbe rouge représente les records de la période 1960-2014. Y figurent aussi les années 2013 (en bleu clair) et 2014 (en vert clair).

Après une chute rapide des débits en première quinzaine de mai, les pluies de la mi-juin, puis régulières à partir de la fin juillet et tout au long de l'été ont soutenu naturellement l'hydrologie du fleuve. Ce n'est qu'à partir de la mi-novembre (hors période d'étiage réglementaire) que la Garonne toulousaine a connu ses plus faibles niveaux en atteignant ponctuellement les records secs.

Aux stations de Valentine, Lamagistère, Tonneins la situation est similaire ce qui témoigne d'une homogénéité entre la Garonne sous influence pyrénéenne et celle sous influence du Massif Central (influence Lot et Tarn).



En bilan, l'été 2014, est parmi les moins sévères depuis la création en 1993 du soutien d'été et sur les 21 années effectives de déstockage : 4^e plus faible déstockage (12,41 hm³) après les années 2013 (2,16 hm³), 2014 (7,64 hm³) et 2000 (11,20 hm³).

Cette situation hydrologique favorable est due à l'abondance des pluies de novembre à mai 2015 (en altitude notamment) provoquant deux crues (fin février et début mai 2015), puis des pluies régulières provoquent des petites crues estivales fréquentes (mi-juin, fin juillet, début août, mi-septembre, fin octobre). Tout au long de l'été, de la fin juillet et en l'automne, les pluies ont alimenté le fleuve en évitant le franchissement durable des objectifs d'été.

Les premiers franchissements des débits d'objectif d'été (DOE) sont intervenus très précocement dès le mois de juillet (avant les fortes pluies de la fin juillet) :

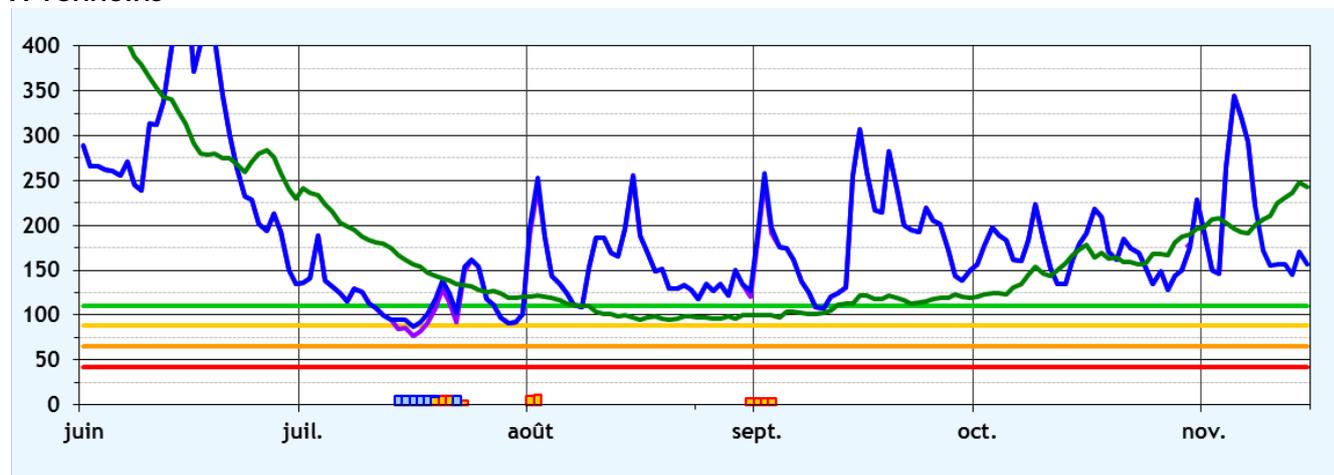
- Tonneins le 11 juillet 2015 (6^e rang depuis 1960 - 56 ans),
- Lamagistère le 12 juillet (7^e rang depuis 1967 - 49 ans),
- Portet-sur-Garonne le 28 juillet septembre (13^e rang depuis 1960- 56 ans).

Tandis qu'à Valentine, le DOE a été atteint le 30 août (23^e rang depuis 1960- 56 ans).

Au niveau des quatre graphiques ci-après, l'hydrologie 2015 su 1^{er} juin au 31 octobre (avec et sans soutien d'été) est comparée aux valeurs habituelles pour la période (courbe verte sur les graphiques) et par rapport aux différents seuils à Tonneins, Lamagistère, Portet-sur-Garonne et Valentine. On y note une entrée en été précoce (juillet) et une sortie d'été début novembre.

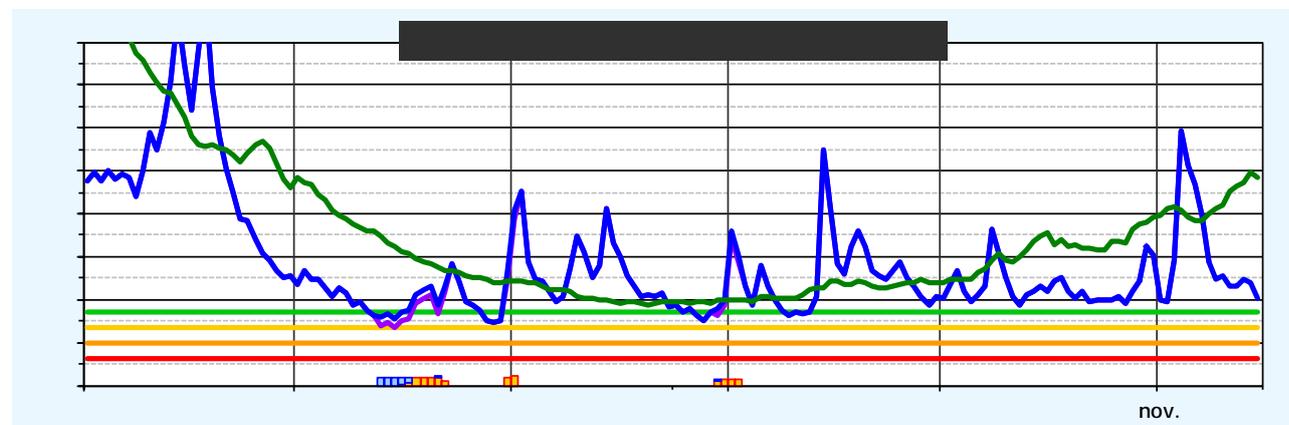
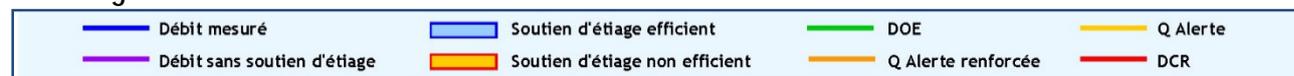
C'est dans ce contexte qu'ont été mobilisés seulement 12,41 millions de mètres cubes (12,41 hm³)¹ d'eau sur les 58 hm³ en convention, soit 21 % de la réserve, alors que le pourcentage moyen sur les 21 années effectives de soutien d'étiage est de 49 %² (56 % sur 2008-2015). Il s'agit du 4^e plus faible déstockage sur les 21 années de soutien d'étiage.

À Tonneins



À Tonneins, après un franchissement précoce du DOE le 11 juillet, les débits ont été observés que 16 jours sous le seuil sur les 123 jours de campagne (seulement 1 et 2 jours en août et septembre). C'est du 10 au 19 juillet que le débit minimal sur dix jours consécutifs (VCN₁₀ : critère réglementaire du Sdage) a été observé à 100,3 m³/s. Sans le soutien d'étiage il aurait été de 94,3 m³/s. La régularité des pluies d'été et d'automne explique cette situation.

À Lamagistère



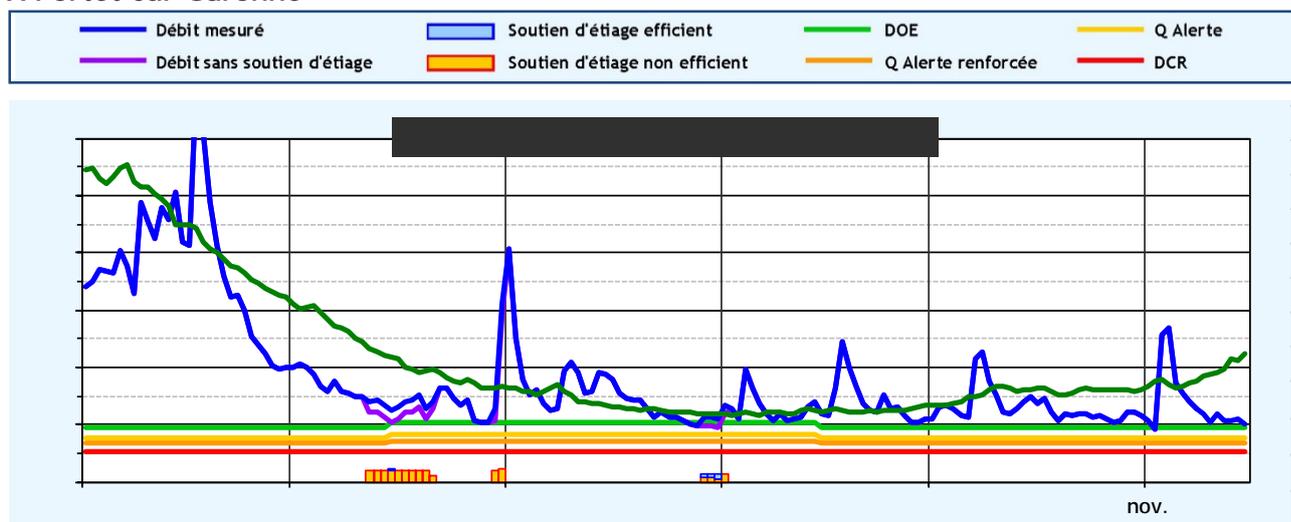
À Lamagistère, les débits ont franchi le DOE seulement 12 jours³ (16 sans soutien d'étiage). C'est du 9 au 18 juillet que le débit minimal sur dix jours consécutifs (VCN₁₀) a été observé à une valeur élevée de 88 m³/s. Sans le soutien d'étiage, il aurait été de 82 m³/s. La régularité des petites crues d'été et un réajustement de la courbe de tarage le 10 août e 5 à 10 % expliquent cette situation.

¹ La totalité, soit 12 409 200 m³, depuis IGLS, car aucun déstockage n'est intervenu depuis le lac d'Oô et Montbel.

² Sur les vingt et une années de soutien d'étiage effectif, la moyenne du volume mobilisé est de 26 hm³. Sur les huit dernières années (2008-2015) la moyenne des déstockages est de 28 hm³. Sur la période 2008-2012 (hors années humides 2013, 2014, 2015) elle est de 37 hm³.

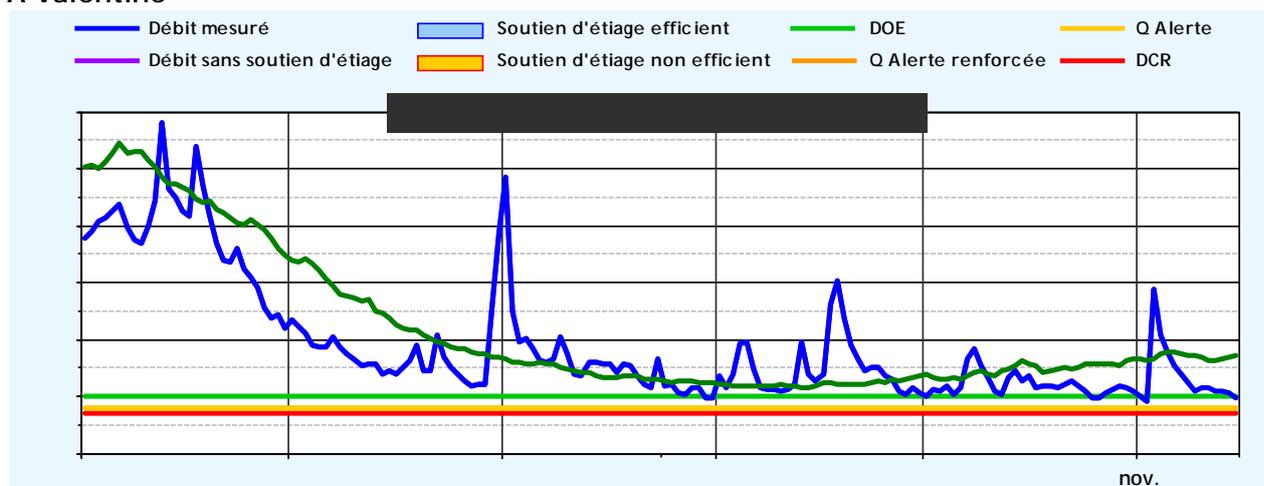
³ Pour mémoire à Lamagistère en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ce nombre de jours sous le DOE était respectivement de 85, 46, 52, 63, 35, 62, 73, 10 en 2013 et 1 jour en 2014 (12 jours en 2015).

À Portet-sur-Garonne



À Portet-sur-Garonne les débits ont été mesurés 4 jours sous le DOE⁴. Sans soutien d'étiage, il aurait été de 8 jours. Le déficit résiduel est de 0,5 hm³. Sans soutien d'étiage il aurait été de 1,4 hm³ ce qui témoigne d'une hydrologie naturelle très abondante. Du 22 au 28 août, le débit minimal sur dix jours consécutifs (VCN₁₀) a été de 54,9 m³/s soit une valeur supérieure au DOE (52 m³/s).

À Valentine

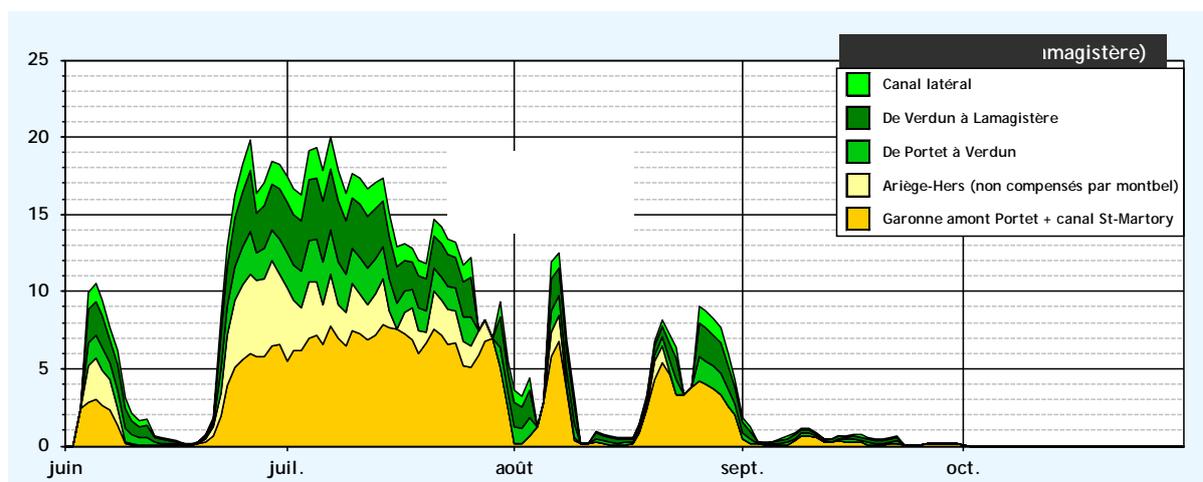


À Valentine, les débits ont franchi seulement quatre jours le DOE⁵. Du 27 septembre au 6 octobre, le débit minimal sur dix jours consécutifs (VCN₁₀, critère réglementaire du Sdage) a été de 21,8 m³/s soit une valeur supérieure au DOE de 20 m³/s. Cela témoigne d'une hydrologie naturelle particulièrement abondante.

⁴ Pour mémoire à Portet-sur-Garonne en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ce nombre de jours était respectivement de 51, 49, 15, 41, 16, 22, 23, 7 et 13 jours (4 jours en 2015).

⁵ Pour mémoire à Valentine en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 ce nombre de jour était respectivement de 71, 68, 22, 39, 3, 6, 58, aucun en 2013 et 8 jours en 2014 (4 jours en 2015).

Les prélèvements agricoles 2015 : concentration des prélèvements sur la fin juin et juillet.



Le graphique ci-dessous illustre, sur l'aire du PGE Garonne-Ariège du 1^{er} juin au mois d'octobre 2015, la dynamique des prélèvements agricoles (mesures et estimations) non compensés par une ressource en eau dédiée (amont Lamagistère, hors Tarn et rivières de Gascogne).

Les prélèvements (donnée provisoire) ont été concentrés sur la fin juin et le mois de juillet (reflet de semis précoces et regroupés⁶) sans effet significatif sur l'étiage (proche du DOE) car soutenu par des lâchers de 10 à 15 m³/s sur la période (même ordre de grandeur que le prélèvement agricole).

Le tableau suivant donne les volumes de soutien d'étiage statistiquement nécessaires pour tenir les objectifs fixés (tenir l'alerte à Lamagistère et le DOE à Portet-sur-Garonne) pendant l'irrigation (1^{er} juillet - 15 septembre). En année quinquennale 33,1 hm³ sont nécessaires à la tenue des objectifs.

	Médiane	Quinquennale sèche	Décennale sèche
1 ^{re} quinzaine de juillet	-	-	0,0
2 ^e quinzaine de juillet	-	5,0	14,9
1 ^{re} quinzaine d'août	-	9,0	14,3
2 ^e quinzaine d'août	1,6	10,9	14,4
1 ^{re} quinzaine de septembre	-	5,1	7,6
Total (en hm ³)	7,1	33,1	45,2

Le tableau de la page suivante donne sur la période 2008-2015, les volumes de soutien d'étiage lâchés entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre (donc pendant la période d'irrigation)

⁶ Fin juin 2015, deux périodes de semis ont été recensées par les chambres d'agriculture sur les surfaces concernées par la Garonne et ses canaux. Globalement 70 % des semis étaient réalisés en avril et 30 % début mai. Ces semis étaient précoces par rapport à la normale et groupés. La chambre d'agriculture de la Haute Garonne, coordonnatrice, indiquait au 29 juin que les surfaces semées avant le 25 avril (70 %) auraient un besoin en eau maximal entre les 4 et 14 juillet, la fin de l'irrigation intervenant vers le 21 août (semis de début avril) et jusqu'au 25 au 31 août (semis du 20 au 25 avril). Celles semées en 1^{re} décade du mois de mai (30 %) présenteraient une irrigation maximale du 16 au 20 juillet, la fin de l'irrigation étant prévue en 1^{re} semaine de septembre (baisse à compter du 25 août).

pour éviter le franchissement du seuil d'alerte à Lamagistère et donc les restrictions de prélèvement agricoles.

Ils sont variables selon l'année climatique et hydrologique, par exemple les trois dernières années (2013, 2004, 2015) sont parmi les quatre années les plus pluvieuses depuis 21 ans avec des débits naturellement abondants.

Années	Volume total déstocké	Volume déstocké ayant contribué à éviter le <u>seuil d'alerte</u> à Lamagistère entre le 1 ^{er} juillet et le 15 septembre (hm ³) de chaque et donc les restrictions de prélèvements (hm ³).
2008	43,4	8,5 (étiage plutôt automnal)
2009	51,4	30,0
2010	36,9	14,0
2011	40,6	5,0 (étiage plutôt automnal)
2012	48,4	32,0
2013	2,2	Année humide à l'hydrologie naturelle abondante
2014	7,6	Année humide à l'hydrologie naturelle abondante
2015	12,4	Année humide à l'hydrologie naturelle abondante

En année sèche (type 2009 et 2012), ce sont 30 et 32 hm³ qui contribuent à éviter les restrictions de prélèvements agricoles en Garonne et sur ses canaux. L'année 2015, pour la troisième année consécutive, est une année exceptionnellement humide et abondante naturellement en débit. Les 12 hm³ lâchés ont permis finalement de tenir le DOE à Lamagistère⁷.

Le suivi qualitatif 2015 : des conditions physico-chimiques satisfaisantes

Avec des températures de l'air élevées en juillet, la température de l'eau en Garonne est montée à la mi-juillet à des valeurs avoisinant les 28 degrés sous le Tarn. L'été plus frais a donné des températures de l'eau plus basses que d'habitude à Toulouse de 21 à 25°C en août. De manière générale, les températures sont restées modérées (sauf en juillet) et inférieures aux valeurs enregistrées depuis une dizaine d'années.

En Garonne amont, la concentration en oxygène est restée à des niveaux très satisfaisants. À l'estuaire, les conditions d'oxygénation sont restées très bonnes entre 4,5 et 9 mg/l d'oxygène dissous à Portets en Gironde du 1^{er} juin au 31 octobre 2015 (calcul provenant de la modélisation Sturieu© à défaut d'une mesure *in situ* en continu).

Cette année au niveau de la passe à poissons de l'usine de Golfech, 219 saumons atlantiques ont été comptabilisés en montaison (97,5 % de saumons de plusieurs hivers de mer). C'est certes faible pour un grand fleuve comme la Garonne, mais très bon et encourageant par rapport aux années passées. Sur ces 219 saumons, 83 ont été prélevés pour les actions de restauration de la population de saumons en Garonne et 46 ont été observés à la passe à poissons de l'usine hydroélectrique du Bazacle à Toulouse⁸ Ainsi 90 saumons n'ont donc pas atteint Toulouse.

⁷ Mais en cours de campagne, avant le réajustement de la courbe de tarage de la station la 10 août, les lâchers de juillet visaient à éviter le franchissement du seuil d'alerte à Lamagistère.

⁸ En 2014 : peu de saumons atlantiques observés à Golfech (140) et Toulouse (13).
 En 2013 : très peu de saumons atlantiques observés à Golfech (51) et Toulouse (13).
 En 2012 : peu de saumons atlantiques observés à Golfech (133) et Toulouse (20).
 En 2011 : ils étaient 165 à Golfech et 50 saumons à Toulouse.

I.3 - Le bilan financier de campagne 2015

Pour mémoire, le coût prévisionnel maximal (volume total de 58 hm³ est déstocké) de la campagne 2015 s'élevait à 3 968 433 €, non soumis à la TVA, réparti de la façon suivante :

Objet	Montant €	Part AEAG		Part cotisation Sméag		Part redevance Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Contrat avec EDF	3 649 000	1 642 050	45	182 450	5	1 824 500	50
2- Contrat « Montbel »	239 433	107 745	45	11 972	5	119 717	50
3- Données et mise en œuvre	80 000	36 000	45	4 000	5	40 000	50
Total	3 968 433	1 785 795	45	198 422	5	1 984 217	50

Au 10 février 2016, le coût total de la campagne 2015 s'élevait à 771 547 €. Les indemnités de soutien d'étiage à 695 834 € (EDF 607 188 € et Montbel 88 646 €).

Le coût provisoire de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (mise en œuvre du soutien d'étiage et données) s'élève à 75 713 €.

Ce réalisé (hors actualisation coûts EDF) représente 19 % de l'enveloppe prévisionnelle (21 % du stock mobilisé) répartis de la façon suivante entre les financeurs :

Réalisé provisoire au 10/02/2016	Montants (€)	Part AEAG	Part Sméag		
			Cotisations	Redevance	Total Sméag
1- Contrat avec EDF	607 188	273 234	30 359	303 594	333 953
2- Contrat « Montbel »	88 646	39 891	4 432	44 323	48 755
3- Données et mise en œuvre	75 713	34 071	3 786	37 856	41 642
Total	771 547	347 196	38 577	385 773	424 351
	100 %	45 %	5 %	50 %	55 %

Le tableau de la page suivante donne le détail des coûts au titre de la campagne de soutien d'étiage 2015 en application du contrat de coopération 2014-2018 avec EDF (607 188 €) et selon les deux méthodes d'indemnisation (méthode tarifaire et partage de charges).

Contrat de coopération avec EDF (2014-2018) du 26 juin 2014						
Détail du coût de la campagne 2015 par la méthode tarifaire						
Ressource	Volume disponible (m ³)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm ³)	Coût unitaire	Part variable AX	Coût total (AX + B)
IGLS	34 000 000	0 €	Tranche 12 à 20 hm ³ :	409 200	0,053 €	21 688 €
			Tranche 20 à 35 hm ³ :	0	0,075 €	0 €
			Tranche 35 à 46 hm ³ :	0	0,125 €	0 €
Sous-total 1 :		0 €	409 200		21 688 €	21 688 €
Détail du coût de la campagne 2015 par la méthode du partage des charges						
Ressource	Volume disponible (m ³)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm ³)	Non mobilisé	Part variable	Coût total
IGLS Pradières	12 000 000	228 000 €	dont 15 k€ de frais 12 000 000	0	213 000 €	441 000 €
Lac d'Oo	5 000 000	144 500 €	dont 5 k€ de frais 0	5 000 000	0 €	144 500 €
Sous-total 2 :		372 500 €	12 000 000		213 000 €	585 500 €
Total EDF :	51 000 000	372 500 €	12 409 200		234 688 €	607 188 €

Le tableau ci-dessous donne le détail des coûts au titre de la campagne de soutien d'étiage 2015 en application du contrat de coopération 2013-2018 avec l'Institution de Montbel.

Contrat de coopération (2013-2018) avec l'Institution de Montbel du 8 octobre 2013 (volume de 7 millions de m ³ non garantis)						
Détail du coût						
Ressource	Volume disponible (m ³)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm ³)	Coût unitaire	Part variable AX	Coût total (AX + B)
			0			
7 000 000	7 000 000	88 646 €	Volume facturé :	0	0,02210 €	0 €
Total Montbel :		88 646 €	0		0 €	88 646 €

Le tableau ci-dessous donne le détail provisoire des coûts au titre de la campagne de soutien 2015 en application des marchés publics et conventions passées sur l'assistance à la mise en œuvre du soutien d'étiage et la mobilisation de la donnée.

Détail AMO (prévisionnel au 10/02/2016)						
Marché Eaucéa n°13.006 (2013-2015)			58 753,48 €	(hors Veille hydrologique de novembre 2015 à mai 2016)		
Convention Météo France 2012-2017			16 459,44 €	(convention Météo France - Sméag - EPTB Lot du 01/04/2012)		
Données qualité CG 31 (Laboratoire départ. eau)			500,00 €			
Autres :			0,00 €			
		Sous-total :	75 713 €	en prévisionnel au 31/10/2014		

I.4 - La comparaison avec la moyenne des campagnes précédentes

Les modalités, les moyens et les objectifs ont beaucoup évolué depuis la création en 1993 du soutien d'étiage. Aussi, la comparaison avec les années précédentes est délicate.

Par exemple, sur le plan de la stratégie, l'année 2008 marque un tournant dans les objectifs de gestion stratégique pour une meilleure mobilisation du stock conventionné. Des objectifs complémentaires plus ambitieux ont ainsi été définis :

- Tenir le DOE sur Toulouse, au lieu de 80 % du DOE,
- Tenir le seuil d'alerte à Lamagistère en juillet-août,
- Prendre plus de risque vis-à-vis d'une possible défaillance du stock avant le 31 octobre,
- Tenir le seuil de 60 m³/s (débit de crise) à Tonneins en juillet-août.

Le tableau de la page suivante présente les volumes mobilisés (indicateurs R22 du PGE) à des fins de soutien d'étiage pour deux périodes de référence : 1993-2015 (21 années effectives de soutien d'étiage car il n'y a pas eu d'opération en 1996 et 2002) et depuis 2008 (stratégie de gestion optimisée).

	Volume mobilisable (hm ³)	Volume mobilisé (hm ³)	Rapport entre les volumes déstockés et mobilisables	Répartition en %	
				Juillet Août	Septembre Octobre
Moyennes sur les 21 ans de déstockage effectif	53,19	26,15	49,16 %	46,63 %	53,37 %
Moyennes sur la période 2008-2015	54,03	28,49	56,16 %	41,24 %	58,76 %

Les trois dernières années (2013, 2014, 2015), humides et à très faible déstockage, font baisser la moyenne interannuelle. En retirant ces trois années très humides le volume moyen déstocké sur la période 2008-2012 est de 44,12 hm³.

Le tableau suivant présente les jours observés sous les DOE en 2015 et effet du soutien d'étiage sur les déficits et la comparaison avec la moyenne 2008-2015 (indicateurs R4 du PGE). En bilan, les déficits résiduels constatés par rapport aux DOE, sont de 0,2 hm³ à Valentine, de 0,5 hm³ à Portet-sur-Garonne de 5,9 hm³ à Lamagistère et de 15,5 hm³ à Tonneins.

Campagne 2015	Journées sous le DOE (sur 139 jours)		Effet du soutien d'étiage sur les déficits	
	Moyenne 2008-2015	2015	Réduction du déficit	Déficit résiduel
Valentine	18 jours	4	0 %	0,2 hm ³
Portet	24 jours	4	66 % (0,9 hm ³)	0,5 hm ³
Lamagistère	38 jours	12	43 % (4,4 hm ³)	5,9 hm ³
Tonneins	30 jours	16	26 % (20,8 hm ³)	15,5 hm ³

À Tonneins, le déficit résiduel (15,5 hm³) correspond au 16^e rang sur les 47 années de la période 1969-2015.

II - LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2016

La campagne 2016 se déroulera sur la base des deux contrats de coopération signés les :

- 8 octobre 2013, avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (IIABM), pour la période 2013-2018,
- 26 juin 2014, avec Électricité de France, pour la période 2014-2018.

Le contrat de coopération avec EDF prévoit une évaluation des coûts selon deux méthodes de calcul validées par le ministère de l'environnement et les Agences de l'eau :

- Méthode dite du « Partage des charges » pour les 17 hm³ inscrits aux cahiers des charges des concessions de Luchon-(lac Oô 5 hm³) et de Pradières (lacs d'Izourt et Gnioure, 12 hm³).
- Méthode dite du « Préjudice énergétique » pour les autres 34 hm³ issus des aménagements dont la fonction de soutien d'étiage n'est pas inscrite aux cahiers des charges des concessions.

Le contrat prévoit pour l'année 2016 une actualisation des conditions d'indemnisation avec pour échéance le 30 septembre 2015 et la passation d'un avenant pour les modifications au contrat.

Le Comité de gestion du soutien d'étiage a donné mandat le 8 juillet 2015 à son Groupe technique (Dreal, DDT 31, AEAG, Sméag) élargi à EDF pour travailler sur l'actualisation. Il

s'est réuni à quatre reprises cet été et le résultat de l'actualisation a été présenté en Commission des usagers redevables (élargie aux principaux usagers et aux élus du Sméag) le 22 octobre 2015.

Le 22 janvier 2016, lors d'une rencontre entre les élus départementaux du Sméag, les représentants des organisations professionnelles agricoles, l'État et l'Agence de l'eau, il a été proposé de travailler sur une possible évolution du plan de financement des dépenses de la gestion d'étiage.

Une des pistes envisagées concerne la possible augmentation des contributions publiques (Agence de l'eau et collectivités membres du Sméag) afin de diminuer de 10 % la part de la redevance au plan de financement (passage de 50 à 40 %).

En cas d'accord, le nouveau plan de financement devra faire l'objet d'avenants aux contrats de coopération avec EDF et avec l'Institution interdépartementale du barrage de Montbel.

Le Sméag proposera le cas échéant un projet d'avenant aux instances signataires avant le début de la campagne de soutien d'étiage.

Au 1^{er} octobre 2015, le résultat quant à l'actualisation des coûts était le suivant :

- Pas de modification dans les méthodes de calcul des indemnités : si le ministère de l'environnement change les méthodes, le contrat de coopération prévoit la passation d'un avenant. Les accords étant échus fin 2018, la renégociation est prévue pour 2017 au plus tard.
- Réévaluation des montants selon les modalités prévues au contrat de coopération :
 - Sur le Partage des charges (moyennes des charges 2005-2014) : le résultat fait apparaître augmentation d'environ 25 % du total des charges (23,5 % sur Oô et 25,1 % sur Pradières) avant application des coefficients de partage des charges.
 - Le coefficient de partage des charges a été recalculé (non prévu au contrat mais favorable au Sméag) sur le lac d'Oô (en baisse de 69,2 à 61,2 %) et Pradières (à la hausse de 74,7 à 76,5 %).
- En bilan par rapport à l'actualisation des coûts 2016 :
 - Hausse de la part fixe : 445,0 k€ au lieu de 372,5 k€ (+19,5 % par rapport à la période précédente)
 - Légère baisse si le volume total est déstocké : 3 536 k€ au lieu de 3 649 k€ (-3 % par rapport à la période précédente)
 - Sur IGLS, à partir de 30 hm³ déstockés, le coût total baisse sensiblement.
Pour mémoire : le déstockage moyen sur la période 2008-2015 est de 28 hm³. Sur la période 2008-2012, il est de 44 hm³ (hors années humides 2013, 2014 et 2015).

Sur cette base, le coût prévisionnel de la campagne 2016 (hors charges Sméag) s'élève à 3 875 433 € selon la ventilation suivante par catégorie de dépenses :

Coûts prévisionnels	Volume disponible (hm ³)	Coût total minimal (€)	Coût total maximal (€)
1- Au titre du projet d'avenant au contrat 2014-2018 avec EDF du 16/06/2014 :			
-Réserves dites IGLS	mi-juin 34	0	2 666 000
-Pradières	mi-juin 12	287 500	560 000
-Lac d'Oô	mi-août 5	157 500	310 000
Sous-total « EDF » :	Garantis 51	445 000	3 536 000
2- Au titre du contrat 2013-2018 avec « Montbel » du 08/10/2013 :			
Sous-total « Montbel »	mi-sept. non garantis 7	88 933	239 433
Total « Ressource » :	58	533 933	3 775 433
3- Au titre de l'assistance à la mise en œuvre et de la donnée qualité et météo, ...) :			
Sous-total « données et mise en œuvre » :		100 000	
Coût total maximal de la campagne 2016 :		3 875 433	

Par rapport à 2015, si le terme fixe augmente de 16 %, le coût maxi prévisionnel des déstockages depuis les réserves EDF baisse de 3 %. Il s'agit de coûts prévisionnels, la dépense dépendant de la sévérité de l'année hydrologique et donc du volume d'eau lâché pour le soutien d'étiage.

Sans préjuger des débats à intervenir en Commission des usagers du 30 mars 2016, le nouveau plan de financement de ces dépenses prévisionnelles 2016 serait le suivant :

- AEAG 50 % (au lieu de 45 %),
- Sméag 50 % : 10 % au titre des cotisations de collectivités membres et 40 % au titre de la redevance pour service rendu.

Objet	Montant €	Part AEAG		Part cotisation Sméag		Part redevance Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Contrat avec EDF	3 536 000	1 768 000	50	353 600	10	1 414 400	40
2- Contrat « Montbel »	239 433	119 717	50	23 943	10	95 773	40
3- Données et mise en œuvre	100 000	50 000	50	10 000	10	40 000	40
Total	3 875 433	1 937 717	50	387 543	10	1 550 173	40

Il s'agit de recettes prévisionnelles calées sur une dépense maximale en cas de déstockage de la totalité des 58 millions de m³ d'eau conventionnés et sur la base d'une année hydrologique et climatique sèche.

En conclusion, sous réserves des débats à intervenir en Commission réglementaire des usagers du 30 mars 2016 et en Comité de gestion de soutien d'étiage de juin 2016, je vous propose :

- De prendre acte du bilan technique et financier de la campagne 2015 de soutien d'étiage,

- De **décider** d'assurer à nouveau, au titre de l'année 2016, la responsabilité des opérations de soutien d'étiage,
- De **me donner mandat** pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier :
 - La passation d'avenants aux contrats de coopération pluriannuelle intervenus avec Électricité de France (EDF) et avec l'Institution interdépartemental pour l'aménagement du barrage de Montbel (IIABM),
 - La passation de nouveaux accords de coopération avec des gestionnaires de réserves déjà existantes afin de renforcer le service rendu par les réalimentations de soutien d'étiage,
 - La demande de financement auprès de l'Agence de l'eau,
- De **dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 « Gestion d'étiage » du Sméag.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

V - BUDGET ANNEXE « GESTION d'ÉTIAGE »

V.1 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la campagne de soutien d'étiage 2015 et perspectives 2016

RAPPORT N°2

PROJET 2016

Contexte

Depuis 1993, puis dans le cadre du PGE Garonne-Ariège, le Sméag assure la responsabilité annuelle du soutien d'étiage de la Garonne entre la mi-juin et la fin octobre. Il s'agit de mettre en œuvre, au titre de 2016, les contrats de coopération pluriannuelle signés entre le Sméag, le Préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne et l'Agence de l'eau Adour-Garonne les :

- 26 juin 2014 avec Électricité de France (EDF) pour la période 2014-2018,
- 8 octobre 2013 avec l'Institution de Montbel pour la période 2013-2018.

Ces opérations constituent une mission de service public qui fait l'objet d'une reconnaissance d'intérêt général par arrêté inter préfectoral de déclaration d'intérêt général (DIG) du 3 mars 2014.

Enjeux et objectifs (arrêté inter préfectoral de DIG du 3 mars 2014)

Les réalimentations de soutien d'étiage constituent une mission de service public déclarée d'intérêt général. Elles visent, en période de faible débit d'été et d'automne, à maintenir un niveau d'eau suffisant pour éviter la détérioration des conditions de bon fonctionnement des milieux aquatiques et limiter les conflits d'usages autour de la ressource en eau du fleuve.

Le dispositif de soutien d'étiage mis en œuvre a pour objectif :

- De viser au respect des débits d'objectif d'étiage (DOE) fixés par le Sdage aux points nodaux de Valentine, Marquefave, Portet-sur-Garonne, Verdun-sur-Garonne, Lamagistère et Tonneins,
- À défaut de pouvoir satisfaire les DOE listés ci-dessus : limiter le nombre de jours de défaillance sous les seuils de restriction fixés par l'arrêté cadre interdépartemental portant définition du plan d'actions sécheresse du sous-bassin de la Garonne,
- De garantir un débit moyen journalier au point nodal de Tonneins supérieur à 60 m³/s (débit de crise) pour limiter les périodes de désoxygénation de l'eau en estuaire.

Déroulé de l'action

1 - Contenu

Il s'agit de préparer, mettre en œuvre du 1^{er} juin au 31 octobre, faire le bilan et évaluer les opérations de soutien d'étiage du fleuve réalisées dans le cadre du PGE Garonne-Ariège et des contrats de coopération pluriannuelle intervenus avec le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne, l'Agence de l'eau et les gestionnaires de réserves conventionnées (2013-2018).

Il s'agit de garantir et d'améliorer le service rendu aux usagers du fleuve (en recherchant par exemple la mobilisation d'autres ressources en eau pour le soutien d'étiage) et de renseigner annuellement les indicateurs de contexte, de suivi et de résultats de l'action, via les tableaux de bord du PGE et l'Observatoire Garonne.

L'année 2016 est particulière car doivent intervenir une actualisation du montant des indemnités prévues au contrat avec EDF ainsi qu'une modification probable au plan de financement général des dépenses de soutien d'étiage en lien avec les négociations en cours sur la redevance de gestion d'étiage.

En cas de modifications conséquentes sur les montants et plan de financement prévisionnels figurant au présent rapport, les projets d'avenants seront présentés pour approbation lors d'une prochaine séance du comité syndical, la campagne 2016 de soutien d'étiage débutant en juin 2016.

2 - Modalités de concertation, de communication et partenariats

Un Comité de gestion coprésidé par le représentant de l'État et le Sméag fixe la stratégie annuelle des réalimentations, ajuste les objectifs poursuivis, valide le bilan des opérations et les contrats et avenants à intervenir. Il est composé des services de l'État (Dreal et DDT de la Haute-Garonne), de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (siège et délégation), des trois Organismes uniques (OU) désignés par l'État, des gestionnaires des ressources conventionnées et des représentants des usagers redevables.

Le bilan des opérations est porté également devant la Commission réglementaire des usagers-redevables au 1^{er} trimestre de chaque année et devant la Commission de concertation et de suivi du PGE Garonne-Ariège qui regroupe l'ensemble des usagers, associations, services de l'État, des collectivités et de leurs établissements publics à l'échelle interrégionale (2 régions) et interdépartementale (11 départements). Toutes les informations collectées sont diffusées au pas de temps quotidien, hebdomadaire et sous la forme de bilans aux tableaux de bord du PGE sur les sites Internet Sméag et sur l'Observatoire Garonne.

Plusieurs accords de coopération ou modalités partenariales de gestion, interviennent entre les différents partenaires que ce soit sur l'aire du PGE Garonne-Ariège ou avec les territoires limitrophes (Lot, Tarn, Neste et Rivières de Gascogne).

La campagne 2016 s'inscrit dans le cadre de la 2^e phase de mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège, au sein de l'arrêté interpréfectoral du 03/03/2014 et des accords de coopération signés :

- Le 8/10/2013 avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel pour la période 2013-2018 : à modifier le cas échéant cette année au niveau du plan de financement,
- Le 26/06/2014 avec EDF pour la période 2014-2018 : à actualiser par avenant cette année sur les coûts et le cas échéant au niveau du plan de financement.

En cas de modifications conséquentes par rapport aux coûts et plan de financement figurant aux présents rapports, les avenants aux contrats seront présentés pour approbation au comité syndical du Sméag avant le démarrage de la campagne de soutien d'étiage. La stratégie de gestion sera débattue et arrêtée en Comité de gestion du mois de juin lorsque que nous connaissons la situation hydrologique de l'année.

Modalités

- Moyens humains : 74,6 jours Responsable de l'action : B. Leroy
- Prestations de services : 100 000 € TTC (enveloppe prévisionnelle)
Assistance à la mise en œuvre (passation en cours d'un nouveau marché public pour la période 2016-2018) et prestations météorologiques, achats de données, reprographie...)

Coûts et plan de financement prévisionnels

Le coût prévisionnel de la campagne 2016 (hors charges Sméag) s'élève à 3 875 433 € :

Coûts prévisionnels	Volumes disponibles (hm ³)	Coût total minimal (€)	Coût total maximal (€)
1- Au titre du projet d'avenant au contrat 2014-2018 avec EDF du 26/06/2014 :			
-Réserves dites IGLS	mi-juin 34	0	2 666 000
-Pradières	mi-juin 12	287 500	560 000
-Lac d'Oô	mi-août 5	157 500	310 000
Sous-total « EDF » :	Garantis 51	445 000	3 536 000
2- Au titre du contrat 2013-2018 avec « Montbel » du 08/10/2013 :			
Sous-total « Montbel »	mi-sept. non garantis 7	88 933	239 433
Total « Ressource » :	58	533 933	3 775 433
3- Au titre de l'assistance à la mise en œuvre et de la donnée qualité et météo, ... :			
Sous-total « données et mise en œuvre » :			100 000
Coût total maximal de la campagne 2016 :			3 875 433

Par rapport à 2015, si le terme fixe augmente de 16 %, par contre le coût maxi prévisionnel du déstockage EDF baisse d'environ 3 %. Il s'agit de coûts prévisionnels, la dépense réelle dépendant de la sévérité de l'année hydrologique et donc du volume d'eau lâché pour le soutien d'étiage.

Suite aux négociations menées avec la profession agricole relatives à la mise en œuvre de la redevance, et sous réserve de la commission des usagers prévue le 30 mars 2016, le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

- AEAG 50 % (au lieu de 45 %),
- Sméag 50 % (10 % au titre des cotisations de collectivités membres et 40 % au titre de la redevance).

Objet	Montant €	Part AEAG		Part cotisation Sméag		Part redevance Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Contrat avec EDF	3 536 000	1 768 000	50	353 600	10	1 414 400	40
2- Contrat « Montbel »	239 433	119 717	50	23 943	10	95 773	40
3- Données et mise en œuvre	100 000	50 000	50	10 000	10	40 000	40
Total	3 875 433	1 937 717	50	387 543	10	1 550 173	40

Il s'agit de recettes prévisionnelles calées sur une dépense maximale en cas de déstockage de la totalité des 58 millions de m³ d'eau conventionnés et sur la base d'une année hydrologique et climatique sèche.

Plan de financement prévisionnel

Soutien d'étiage 2016

Service 2016	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
3 927 280	27 533	3 875 433	9 300	15 014

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG	50,00%	50,00%	51 847	3 875 433	25 923	1 937 717	1 963 640	50,00%
Redevables	40,00%	40,00%	51 847	3 875 433	20 739	1 550 173	1 570 912	40,00%
Financement extérieur							3 534 552	90,00%
Autofinancement							392 728	10,00%
					Coût total		3 927 280	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 2 Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

OBJECTIF N°1 : ACTION DU PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIÈGE

- Action n° 17 : Mettre en œuvre et évaluer les opérations annuelles de soutien d'étiage

- Objectif : Contribuer, par les réalimentations de soutien d'étiage, au respect des valeurs seuils de débit instaurées en Garonne par le Sdage (six points nodaux et quatre seuils : DOE, Alerte, Alerte renforcée, DCR).

Valoriser la donnée qualitative, disponible, à des fins de soutien d'étiage.

Augmenter la mobilisation, à un coût économiquement acceptable, des réserves existantes.

V - BUDGET ANNEXE « GESTION d'ÉTIAGE »

V.1 - PGE Garonne-Ariège : Bilan de la Campagne de soutien d'étiage 2015 et perspectives 2016

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU ses délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° 98-01/02 du 26 janvier 1998 et 02-12/03 du 19 décembre 2002 relatives au soutien d'étiage et à la ressource en eau ;

VU sa délibération n° 03-03/02-01 du 11 mars 2003 relative à l'indemnisation d'EDF au titre de l'année 2002 et portant règlement définitif de l'exécution financière de la convention de soutien d'étiage de la Garonne du 21 juillet 1993 ;

VU sa délibération n° 03-07/01 du 1^{er} juillet 2003 relative au bilan de dix ans de soutien d'étiage et à l'approbation de la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF et à la reconduction de la convention sur le lac de Montbel pour la période 2003-2006 ;

VU sa délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003 ;

VU ses délibérations n° 05-01/01-01 et 05-03/03-02 du 14 janvier et du 16 mars 2005 et ses délibérations n°06-01/03 et 06-12/01-01 des 25 janvier et 5 décembre 2006 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° 07-03/04-02 et n°07-11/02 des 13 mars et 8 novembre 2007 et ses délibérations n°09-03/03-02 et n°09-08/01 des 24 mars et 18 août 2009 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU ses délibérations n° 10-02/02-09 du 10 septembre 2010 et n° 11-02/02-07 du 17 février 2011 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU sa délibération n° 12-03/03-06 du 20 mars 2012 et ses délibérations n° 13-03/03-02 et 13-09/01 des 13 mars et 25 septembre 2013 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

VU l'arrêté inter préfectoral de déclaration de l'intérêt général (DIG) des réalimentations de soutien d'étiage et de la récupération des coûts auprès des bénéficiaires en date du 3 mars 2014 ;

VU ses délibérations n° 14-01/02-03 et n° 14-01/02-04 du 7 janvier 2014, n D14-03/02-01 du 11 mars 2014, et D15-0è/02-01-01 du 3 juillet 2015 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires intervenu le 24 mars 2016 ;

VU le rapport du président et sous réserve de la validation des projets d'avenants par le comité de gestion du soutien d'étiage ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

PREND ACTE du bilan technique et financier de la campagne 2015 de soutien d'étiage.

DÉCIDE d'assurer à nouveau au titre de l'année 2016 la responsabilité des opérations de soutien d'étiage.

DONNE MANDAT à son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier :

- La passation des avenants aux contrats de coopération pluriannuelle intervenus avec Électricité de France (EDF) et avec l'Institution interdépartemental pour l'aménagement du barrage de Montbel (IIABM) les 8 octobre 2013 et 26 juin 2014.
- La passation de nouveaux accords de coopération avec des gestionnaires de réserves déjà existantes afin de renforcer le service rendu par les réalimentations de soutien d'étiage,
- La demande de financement auprès de l'Agence de l'eau.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Soutien d'étiage 2016

Service 2016	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
3 927 280	27 533	3 875 433	9 300	15 014

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG	50,00%	50,00%	51 847	3 875 433	25 923	1 937 717	1 963 640	50,00%
Redevables	40,00%	40,00%	51 847	3 875 433	20 739	1 550 173	1 570 912	40,00%
Financement extérieur							3 534 552	90,00%
Autofinancement							392 728	10,00%
					Coût total		3 927 280	100%

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « Gestion d'étiage » 2016.

V - BUDGET 2016 « GESTION d'ÉTIAGE »

V.2 - PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre, révision, récupération des coûts

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Depuis 2004, le Plan de gestion d'étiage de la Vallée de la Garonne et du Bassin de l'Ariège (le PGE Garonne-Ariège) est mis en œuvre et évalué au sein d'une commission de concertation et de suivi. Sa révision est engagée. Il s'agit du cadre d'intervention des opérations de réalimentations en eau du fleuve Garonne en étiage. Sa mise en œuvre permet d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la Garonne et de ses affluents en étiage et des usages qui en dépendent. Il permet de renforcer la pertinence des actions de soutien d'étiage et d'améliorer le service rendu par ces opérations aux usagers redevables et acteurs du bassin. Son aire d'intervention touche à onze départements, deux régions, 1 445 communes et concerne une douzaine de Commission locales de l'eau de Sage existants ou projetés. À long terme, quand la totalité de son aire sera couverte de Sage mis en œuvre, le PGE Garonne-Ariège pourrait s'effacer au profit d'une structuration interbassin et inter-Sage qui pourrait prendre le relais du PGE Garonne-Ariège.

1- Mise en œuvre et révision du PGE Garonne-Ariège :

Le PGE Garonne-Ariège est un outil de planification thématique à portée réglementaire et financière indirectes. Il présente une triple vocation : un outil de gestion annuelle des débits (de juin à fin octobre), un outil de prévision décennale (faciliter les décisions dans la durée et dans un contexte évolutif), un outil de cohérence interbassin sur la gestion de la ressource en eau et des usages en étiage (faciliter les décisions à l'échelle interbassin au-delà des limites administratives). Le PGE Garonne-Ariège entre en 2016 dans sa 13^e année de mise en œuvre. Le 28 mai 2009, le préfet coordonnateur de bassin a donné son accord pour l'engagement formel de sa révision avec comme objectif initial de disposer d'un protocole révisé fin 2012. Sa révision est interrompue depuis octobre 2012 et devrait reprendre au 2^e trimestre 2016.

2- Mise en place de la redevance pour service rendu dite de Gestion d'étiage :

La Directive cadre sur l'eau, le Sdage Adour-Garonne et le PGE Garonne-Ariège affichent le principe d'une récupération des coûts relevant de la gestion de l'étiage auprès des usagers-bénéficiaires. Après la tenue d'une enquête publique en 2013, l'arrêté inter préfectoral du 3 mars 2014 a déclaré d'intérêt général (DIG) les réalimentations de soutien d'étiage et la récupération des coûts du dispositif auprès des usagers bénéficiaires. Le comité syndical du Sméag a instauré les 11 mars et 2 juillet 2014 la redevance pour service rendu. Une commission des usagers redevables se réunit au 1^{er} trimestre de chaque année (a minima) pour prendre connaissance des bilans technique et financier de l'opération et pour émettre des avis. L'année 2016 sera la troisième année de mise en œuvre de la redevance.

Enjeux

L'état des lieux révisé et son diagnostic de la fin 2012 ont permis de confirmer les **six enjeux** figurant au programme validé en avril 2010 :

- Concilier les usages entre eux tout en permettant un bon fonctionnement des écosystèmes,
- Restaurer les débits d'étiage et réduire la fréquence des défaillances aux points nodaux du Sdage, en tenant compte des bassins affluents.
- Garantir une solidarité sur l'aire du PGE et au-delà en liaison avec les acteurs des autres démarches concertées de planification et de gestion collective,
- Améliorer la connaissance et savoir la partager.
- Consolider la Gouvernance.
- Assurer un financement durable des actions figurant au PGE.

Objectifs

L'objectif général du PGE reste la recherche du respect des débits d'objectif d'étiage (DOE) et des débits de crise (DCR) réglementaires et leur déclinaison en seuils d'alerte et d'alerte renforcée.

Les travaux de révision du PGE visent cinq objectifs spécifiques :

- Intégrer la dimension « prospective »
- Intégrer plus de dimension « participative » et de co-construction
- Développer et consolider l'approche socio-économique
- Prendre en compte et alimenter les travaux des différents PGE, existants ou en émergence, concernés par l'aire du PGE.
- Poursuivre l'évaluation de la démarche et de la mise en œuvre du PGE

Déroulé de l'action

1 - Contenu

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège qui entre dans sa treizième année de suivi et d'évaluation. Il s'agit également de relancer et de finaliser la révision de son protocole mise en attente depuis octobre 2012 des conclusions d'études conduites à la demande du comité de bassin Adour-Garonne (étude de prospective dite « Garonne 2050 » et étude de faisabilité de sites de retenues pour le soutien d'étiage de la Garonne) et de la nouvelle politique de l'État en matière de création et de financement des réserves en eau.

- Au titre de la mise en œuvre, suivi et révision du PGE :

En ce qui concerne la révision, les phases n°3 et 4 (nouveaux scénarios et plan d'actions) n'ont pu être finalisées tout comme la validation par la commission plénière du PGE du projet de protocole révisé et sa transmission au Préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne.

Pour 2016, il est proposé dans un premier temps de poursuivre la mise en œuvre du PGE :

- Actualisation du projet d'état des lieux et de diagnostic révisé qui date d'août 2012
- Actualisation des modèles hydrologique et économique
- Actualisation des premiers résultats de scénarios de référence, tendanciel et d'usages (horizon 2016-2026).
- Actualisation du tableau de bord du PGE des autorisations et des déclarations et valorisation en interne de la base de données des redevables et au niveau de l'Observatoire Garonne.
- Validation des rapports de suivi biennaux des indicateurs de la mise en œuvre du PGE au titre des années 2010-2011 et 2012-2013
- Rédaction des rapports de suivi des indicateurs du PGE au titre des années 2014 et 2015.
- Relance des travaux de révision du PGE avec l'actualisation du cahier des charges pour tenir compte des nouveaux enjeux et contraintes.

Concernant la révision du PGE, le programme 2016 comporte la réactivation des instances chargées de la révision du PGE, notamment de la Commission plénière de concertation et de suivi qui devrait se tenir le vendredi 13 mai 2016 à Toulouse, puis la reprise des travaux :

Phase 3 : relancer le travail, par thématique, puis en mise en commun. Les thématiques abordées sont : « Démographie, eau potable, usages non consommateurs et débits », « Énergie, industrie et hydroélectricité » et « Agriculture ».

À partir de l'identification par les acteurs des perspectives connues quant à l'évolution des usages de l'eau (fait en septembre 2012), des scénarios thématiques, argumentés, sont élaborés collectivement avec des indicateurs de suivi (arrêtés). Les scénarios thématiques sont simulés et comparés pour envisager leur effet sur les étiages et les activités en Garonne à horizon 2026 (considérant 10 ans de mise en œuvre pour le PGE révisé). Le résultat des premières modélisations (issues des réunions de septembre 2012) sera présenté aux participants lors des premières réunions de travail.

Phase 4 : combiner les scénarios pour aboutir à un seul plan d'actions. Une évaluation économique, sociale et environnementale est prévue sur le plan d'actions final (et évaluation du déroulement de la démarche).

Le travail en phase 4 est envisagé au sein du Secrétariat technique et administratif (STA) du PGE avec des présentations au sein des instances du Sage de la vallée de la Garonne élargi aux autres Sage et bassins versants.

Rédaction d'un projet de protocole révisé en fin d'année 2016 et début 2017 (si les travaux de révision reprennent au 2^e semestre 2016).

Le déroulement comporterait ainsi :

- 3 réunions de la commission plénière : relance de la révision (avril), préparation du choix d'un plan d'actions (septembre) et choix plan d'actions (novembre 2016).
L'avis sur le projet de protocole interviendrait en Commission plénière au 1^{er} trimestre 2017.
- 1 réunion de chacun des 3 groupes thématiques (phase 3) en mai-juin 2016
- 2 réunions de mise en commun des 3 groupes thématiques (phase 3) en juin 2016
- 1 réunion par mois du STA du PGE Garonne-Ariège (de janvier à décembre 2016).
- Des réunions des instances du Sage de la vallée de la Garonne, élargie aux autres Sage concernés par le PGE Garonne-Ariège et des bassins limitrophes.

- **Au titre de la mise en œuvre du programme sur la récupération des coûts :**

L'année 2016 constitué la 3^e année de mise en œuvre de la redevance de gestion d'étiage. Le programme 2016 prévisionnel est le suivant :

- Suivi des recouvrements 2014 et 2015 et 2016 (déclarations, recettes, impayés et contentieux)
- Gestion des réclamations et du contentieux avec finalisation des négociations engagée avec la profession agricole
- Mise en ligne d'un outil de Foire aux questions sur la redevance de gestion d'étiage au 1^{er} trimestre 2016 sur le site internet du Sméag (gestion des questions réponses)
- Bilan en commission des usagers : 4^e réunion est programmée le mercredi 30 mars 2016 à Agen.
- Suivi du marché avec la CACG pour le recouvrement, la maintenance de la base et les contrôles.
- Fixation des termes de la tarification 2016 après avis de la commission des usagers redevables
- Consolidation de la base de données des redevables et valorisation en interne de la donnée
- Troisième année de recouvrement du produit de la redevance (facturation en septembre 2016 de la part variable 2015 et de la part fixe 2016)

2 - Modalités de concertation et de communication

Mise en œuvre, suivi et révision du PGE :

- Commission plénière de concertation et de suivi, co-présidée par le représentant de l'État et le Sméag regroupant l'ensemble des usagers, associations, services de l'État, des collectivités et de leurs établissements publics à l'échelle interrégionale (2 régions) et interdépartementale (11 départements).
- Trois sous-commissions géographiques « Bassin de l'Ariège », « Garonne amont » et « Garonne aval » et trois groupes d'acteurs (phases 1, 2 et 4 de la révision) émanant des trois sous-commissions géographiques et de trois Groupes thématiques (phases 3 de la révision).
- Trois groupes thématiques : « Démographie, eau potable, usages non consommateurs et débits », « Énergie, industrie et hydroélectricité » et « Agriculture ».
- Un Secrétariat technique et administratif (STA) associant les services de l'État (Dreal et DDT), l'AEAG et le Sméag.
- Rapports biennaux de suivi (50 indicateurs de contexte, de moyens et de résultats sont renseignés) et diffusées sur les différents Tableaux de bord du PGE et sur les sites Internet du Sméag et sur l'Observatoire Garonne.

Récupération des coûts

- Commission réglementaire des usagers redevables instaurée par l'arrêté interpréfectoral de DIG du 3/03/2014.

Modalités

Mise en œuvre, suivi et révision du PGE (2016) :

- Moyens humains : 140 jours Responsable de l'action : B. Leroy
- Prestations pour un montant total prévisionnel de : 72 649€ TTC

À titre indicatif :

- Modélisations économiques : 30 000 €
- Modélisations hydrologiques : 30 000 €
- Tableau de bord des autorisations et déclarations : 500 €
- Évaluation : 9 149 €
- Volet eaux souterraines : 1 500 €
- Reprographie : 1 500 €

Plan de financement prévisionnel :

PGE

Service 11	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
174 055	56 020	72 649	17 360	28 026

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG	50,00%	50,00%	101 406	72 649	50 703	36 325	87 028	50,00%
Redevables	40,00%	40,00%	101 406	72 649	40 562	29 060	69 622	40,00%
Financement extérieur							156 650	90,00%
Autofinancement							17 406	10,00%
					Coût total		174 055	100%

Mise en œuvre du programme sur la récupération des coûts :

- Moyens humains internes : 61 jours
Responsable de l'action : B. Leroy
- Prestations pour un montant total prévisionnel : 67 500 € TTC
Assistance à la mise en œuvre de la redevance de gestion d'étiage : un avenant n°3 au marché public n°13.009 du 20/09/2013 est à passer pour l'année 2016 compte tenu de la modification des prestations demandées par le Sméag : 62 500 € TTC
Assistance juridique : 2.500 €
Reprographie : 2.500 €

Plan de financement prévisionnel :

Récupération des coûts

Service 11	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
101 608	14 333	67 500	7 564	12 211

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG	50,00%	50,00%	34 108	67 500	17 054	33 750	50 804	50,00%
Redevables	40,00%	40,00%	34 108	67 500	13 643	27 000	40 643	40,00%
Financement extérieur							91 447	90,00%
Autofinancement							10 161	10,00%
					Coût total		101 608	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n°	Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource
	OBJECTIF N°1 ACTIONS DU PLAN DE GESTION D'ÉTIAGE GARONNE-ARIÈGE
Action n° 18	Mettre en place la contribution directe des bénéficiaires du soutien d'étiage
Action n° 19	Mettre en œuvre et évaluer le PGE Garonne-Ariège
Action n° 20	Développer la co-construction lors de la révision du PGE

V - BUDGET 2016 « GESTION d'ÉTIAGE »

V.2 - PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre, révision, récupération des coûts

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU sa délibération n°09-03/03-01 du 24 mars 2009, confirmant la décision du Sméag dans la procédure de révision du Plan de gestion d'étiage (PGE) Garonne-Ariège, et dans la définition du mécanisme de récupération des coûts du dispositif de soutien d'étiage et du PGE ;

VU sa délibération n°D10-02/02-08 du 23 février 2010, relative aux crédits d'études nécessaires à la poursuite du processus de révision du PGE Garonne-Ariège ;

VU ses délibérations n°D12-05/01-01 et D12-05/02-01 du 16 mai 2012, n°D12/07-01 du 18 juillet 2012, n°D12-10/01 du 31 octobre 2012 et n°D13-03/03-01 du 13 mars 2013 relatives à la récupération des coûts ;

VU ses délibérations n°D14-03/02-02 et n°D14-03/02-03 du 11 mars 2014 relatives à la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège, sa révision et à la récupération des coûts, et n°D14-03/02-04 du 11 mars 2014 relative à la création d'un poste non permanent « PGE Garonne-Ariège » ;

VU sa délibération n°D15-07/02-01-02 du 3 juillet 2015 relatives à la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège, sa révision et à la récupération des coûts ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu le 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

MANDATE son président pour fixer avec ses partenaires les conditions d'une relance des travaux de révision du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège,

DIT que l'animation au titre de la mise en œuvre du soutien d'étiage correspond à 0,38 ETP, que celle au titre du suivi et de la révision du PGE correspond à 0,70 ETP et que le programme de récupération des coûts mobilise 0,30 ETP. La totalité de ces actions implique un investissement en temps de travail à hauteur de 1,38 ETP.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2016 les crédits suivants nécessaires à la poursuite de la mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège :

- 72 649€ TTC en assistance à la maîtrise d'ouvrage et prestations de service au titre de la mise en œuvre du programme sur la mise en œuvre, le suivi et la révision du PGE
- 67 500 € TTC en assistance à la maîtrise d'ouvrage et prestations de service au titre de la mise en œuvre du programme sur la récupération des coûts.

MANDATE son président pour formaliser tous les actes en relation avec cette opération et pour solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau.

APPROUVE les plans de financement correspondants :

PGE

Service 11	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
174 055	56 020	72 649	17 360	28 026

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG	50,00%	50,00%	101 406	72 649	50 703	36 325	87 028	50,00%
Redevables	40,00%	40,00%	101 406	72 649	40 562	29 060	69 622	40,00%
Financement extérieur							156 650	90,00%
Autofinancement							17 406	10,00%
Coût total							174 055	100%

Récupération des coûts

Service 11	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
101 608	14 333	67 500	7 564	12 211

Financiers	Taux de financement		Base		Montant du financement		Montant total du financement	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
AEAG	50,00%	50,00%	34 108	67 500	17 054	33 750	50 804	50,00%
Redevables	40,00%	40,00%	34 108	67 500	13 643	27 000	40 643	40,00%
Financement extérieur							91 447	90,00%
Autofinancement							10 161	10,00%
Coût total							101 608	100%

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 « Gestion d'étiage » du Sméag.

V - BUDGET 2016 « GESTION D'ÉTIAGE »

V.3 - PGE Garonne-Ariège : Récupération des coûts, propositions d'ajustement de la tarification pour 2016

RAPPORT D'INFORMATION

Les 11 mars et 2 juillet 2014, le Comité syndical a instauré la redevance pour service rendu en application de l'arrêté interpréfectoral du 3 mars 2014 déclarant d'intérêt général (DIG) les réalimentations de soutien d'étiage et la récupération d'une partie des coûts.

Une information sur l'avancement de ce dossier vous est régulièrement donnée en particulier lors des séances du comité syndical des 3 juillet et 18 novembre 2015, de la rencontre du 22 janvier 2016 entre les élus départementaux du Sméag et les représentants des organisations professionnelles agricoles et du comité syndical du 24 mars 2016 sur les orientations budgétaires 2016.

Le 30 mars 2016, le Sméag doit présenter en Commission des usagers-redevables ses propositions en termes d'évolution de la tarification au titre de l'année 2016. L'ordre du jour de cette 4^e commission des usagers est le suivant :

- Bilan technique de la campagne de soutien d'étiage 2015,
- Bilan financier sur les dépenses de soutien d'étiage 2015,
- Bilan du recouvrement de la redevance de 2014 et 2015 et des évolutions du dispositif,
- Projet de tarification 2016 proposé par le Sméag.

Il est prévu que la commission des usagers-redevables donne un avis préalable sur la présentation des bilans technique et financier du dispositif et sur tout changement ayant trait aux termes particuliers constitutifs de la tarification.

I. RAPPEL CHRONOLOGIQUE ET PRINCIPALES ÉTAPES FRANCHIES

ANNÉE 2013

- | | |
|---------------------|--|
| 06/2012 à 01/2013 | Concertation préalable à la tenue de l'enquête publique (6 mois) |
| 17/06 au 19/07/2013 | Enquête publique sur le territoire de 284 communes (2 mois). |

ANNÉE 2014

- | | |
|--------------------|--|
| 03/03/2014 | Arrêté interpréfectoral déclarant d'intérêt général (DIG) le soutien d'étiage et la récupération d'une partie des coûts auprès des usagers bénéficiaires |
| 11/03 et 02/07/14 | Le Sméag instaure la redevance de Gestion d'étiage et fixe les termes de la tarification |
| 24/06/2014 | Tenue de la <u>1^{re} commission</u> règlementaire des usagers redevables |
| Juin-Décembre 2014 | Consolidation du fichier des redevables et visites de terrain (Sméag-CACG), information et concertation avec les usagers (Sméag-CACG) |

05/11/2014	Manifestation nationale du monde agricole et occupation des locaux du Sméag par une centaine d'agriculteurs (<u>1^{re} manifestation au Sméag</u>)
07/11/2014	Proposition du Sméag au préfet de la Haute-Garonne d'une mesure d'apaisement vis-à-vis du monde agricole (rejetée le 28/11/2014)
17/11/2014	Envoi des cartons déclaratifs des prélèvements réels
15/12/2014	Date limite fixée par l'arrêté interpréfectoral pour le retour des cartons déclaratifs (déclaration des volumes prélevés permettant la facturation de la part variable de la redevance)
16/12/2014	Nouvelle occupation des locaux du Sméag par des agriculteurs avec dégradations, intervention de la police et gaz lacrymogène (<u>2^e manifestation au Sméag</u>)
23/12/2014	1 ^{re} facturation (part fixe et variable) des redevables ayant effectué leur déclaration Relance des redevables n'ayant pas effectué leur déclaration

ANNÉE 2015

06/01/2015	Le Comité Syndical du Sméag approuve les modalités de gestion des non déclarations
29/01/2015	2 ^e facturation (fixe et variable majoré pour les redevables n'ayant pas déclaré leur prélèvement)
Février 2015	1 ^{re} relance sur la facturation de décembre
18/02/2015	Information du comité syndical sur les conditions d'ajustement des termes de la redevance de gestion d'étiage pour 2015
27/02/2015	Manifestation des agriculteurs devant les locaux du Sméag protégés par les forces de l'ordre -délégation reçue par la direction (<u>3^e manifestation au Sméag</u>).
Mars	Commission des usagers redevables repoussée à deux reprises en mars 2015 du fait de la pression des agriculteurs
Avril-Mai	Poursuite de la gestion des réclamations sur la facturation 2 ^e relance sur les facturations de décembre 2014 et de janvier 2015
2 ^e trimestre 2015	Poursuite de la gestion des réclamations sur la facturation Gestion des impayés et du contentieux amiable Engagement de la procédure de recouvrement forcé (si décidé)
29/05/2015	Tenue de la 2 ^e Commission règlementaire des usagers-redevables Manifestation devant les locaux du Sméag (<u>4^e manifestation au Sméag</u>)
Début juin 2015	Comité syndical fixant les modalités de la tarification et du recouvrement de la redevance de gestion d'étiage au titre de 2015
2 ^e semestre 2015	Mise en œuvre des modalités de tarification adoptées par le Sméag
29/05/2015	Tenue de la <u>2^e Commission</u> règlementaire des usagers-redevables

23/06/2015	Rencontre entre le Sméag et les organisations professionnelles agricoles du Lot-et-Garonne
20/07/2015	Rencontre entre le Sméag et les organisations professionnelles agricoles du Lot-et-Garonne
Juillet-Août	Analyse croisée (Sméag/AEAG) sur les effets de l'instauration en 2014 de la redevance de Gestion d'étiage (évolution 2014/2014) Analyse croisée (Sméag/DDT82) sur les effets de l'instauration de la redevance de Gestion d'étiage sur les dérivations du canal latéral à la Garonne et de Montech
01/09/2015	Saisine de l'Agence de l'eau Adour-Garonne par le Sméag quant aux demandes de la profession agricole en termes d'évolution du dispositif de redevance de Gestion d'étiage (réponse le 12/10/2015)
22/10/2015	Tenue de la <u>3^e Commission</u> règlementaire des usagers-redevables (Commission <u>élargie</u>)
Mi-novembre 2015	Lettres de mise en demeure concernant les impayés 2014
Début décembre	Émission des titres de paiement sur les impayés 2014 par la Paierie régionale
Mi-décembre =	Émission des titres de paiement sur la redevance 2015 (part fixe seulement)
Décembre	Deux manifestations dans, ou devant, les locaux du Sméag (<u>5^e et 6^e manifestations au Sméag</u>) Décisions du Président du Sméag de surseoir au lancement des poursuites sur les impayés 2014 et 2015 jusqu'au <u>29 février 2016</u>

ANNÉE 2016

22/01/2016	Rencontre entre les élus départementaux du Sméag et les représentants de la profession agricole (31, 47, 82)
02/03/2016	Comité syndical du Sméag (nouveaux élus régionaux) et rencontre avec les représentants de la profession agricole (31, 47, 82) Nouvelle décision de surseoir au lancement des poursuites par la Paierie Régionale sur les impayés 2014 et 2015 jusqu'au <u>31 mars 2016</u>
Mars	Analyse au cas par cas (Sméag et interservices) des impayés agricoles 2014
24/03/2016	Comité syndical du Sméag et débat d'orientations budgétaires.

II. PRINCIPALES ÉTAPES À VENIR

30/03/2016	Tenue de la <u>4^e Commission</u> règlementaire des usagers-redevables (commission <u>élargie</u>) : présentation des propositions d'évolution de la tarification au titre de l'année 2016
Avril - juin	Décision quant à l'engagement des poursuites par la Paierie Régionale sur les impayés 2014 (fixe et variable) et 2015 (fixe)

	Décision quant à la gestion des cas de non déclaration au Sméag des volumes consommés en 2015 afin de permettre la facturation de la part variable de la redevance 2015 (en septembre 2016)
Septembre	Émission des titres de paiement sur la redevance 2015 (part variable) et 2016 (part fixe seulement)

III. AJUSTEMENTS ET PROPOSITIONS DÉJÀ FORMULÉES

Les 22 janvier (élus départementaux du Sméag) et 2 mars 2016 (nouveau comité syndical) se sont tenues, sur le sujet de la redevance, des rencontres avec les représentants des chambres départementales d'agriculture de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, en présence de l'État et l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG).

Ces rencontres ont permis de rappeler les avancées déjà consenties en 2015 et de confirmer les propositions faites pour 2016 en lien avec une demande de la profession agricole, à savoir :

- La baisse du prorata entre la part fixe (fonction des autorisations) et la part variable (prélèvement déclaré) :
Réponses apportées :
 - 1^{er} passage de 65/35 à 40/60 % acté en comité syndical du Sméag le 3 juillet 2015 : rendu possible par les évolutions des différentes assiettes, du nombre de redevables et l'acceptation par le Sméag d'un risque financier accru.
 - 2^e passage de 40/60 à 25/75 % proposé en commission des usagers du 30 mars 2016 qui serait rendu possible par une augmentation proposée de la part publique (Agence et Sméag) au plan de financement (à confirmer suite à la commission des usagers du 30 mars 2016). Cette évolution de la part fixe de 40 % à 25 % en raison de l'évolution de l'assiette de la redevance constatée de 2013 à 2015 et de l'évolution envisagée du plan de financement global des dépenses.
- Le plan de financement global des dépenses révisé en portant la part publique à 60 % et la part redevance à 40 % au lieu de 50/50. Cette évolution signifie le doublement de la participation des collectivités membres du Sméag (passage de 5 à 10 %) et d'augmentation de 45 à 50 % de la participation de l'AEAG (à confirmer suite à la commission des usagers du 30 mars 2016)
- La baisse du nombre de visites de terrain : un programme de visites 2015 réduit de 90%.
- Le report des facturations 2014 et 2015 (initialement prévues en juin 2015) afin d'éviter cet envoi en pleine campagne d'irrigation : la facturation est intervenue tardivement au 4^e trimestre 2015.
- Une seule facturation par an (au lieu de deux) :
Réponse apportée : Part fixe 2015 « facturée » au 4^e trimestre 2015
Part variable 2015 « facturée » au 4^e trimestre 2016 avec le fixe 2016.
- La tentative d'identification des cas que la profession agricole jugeait comme « aberrants », à défaut d'une information émanant de la profession agricole elle-même :
- Réponses apportées :
 - Une analyse croisée des données de l'AEAG 2012 et du Sméag ayant porté en août 2015 sur 76 % des redevables irrigants : seuls 37 présentent une augmentation importante (supérieure à 80 % entre les sommes dues en 2012 et celles dues en 2014) dont seuls 19 étaient en impayé.

- Une analyse croisée des données du Sméag et de la DDT82 concernant les dérivations du canal latéral à la Garonne et de Montech : sur 11 cas « particuliers » traités, 5 ont obtenus une baisse de leur facture 2014 (car la somme des prélèvements agricoles déclarés est inférieure à la dérivation réalisée) et 6 une confirmation des montants initiaux (car la somme des prélèvements agricoles déclarés est supérieure à l'eau dérivée).
- La simplification administrative et mutualisation de la donnée par une intervention croisée : AEAG, DDT 31, Organismes uniques (O.U. Garonne amont et canal de Saint-Martory) et Sméag :
 - Un formulaire unique dès lors que l'O.U. l'accepte (Garonne amont et canal de Saint-Martory en cours) : conventions signées ou en cours de signature
 - Pas de carton déclaratif transmis par le Sméag sauf il est constaté au 2^e trimestre 2016 une absence de déclaration via les organismes uniques.
- Le moratoire sur l'engagement des poursuites par la pairie régionale jusqu'au 29 février dans un premier temps, puis jusqu'au 31 mars 2016.
- L'analyse au cas par cas (Sméag et interservices) des impayés agricoles 2014 à défaut d'une information émanant de la profession agricole sur les cas « aberrants » qu'elle dit avoir identifiés :

Au 11 mars 2016, les redevables en impayé agricole sont au nombre de 255 répartis selon les départements de la façon suivante : 21 (en 31), 80 (en 82) et 154 (en 47). Avant la levée éventuelle du moratoire quant à l'engagement des poursuites par la Pairie régionale, il a été vérifié (analyse Sméag, AEAG, DDT) :

- Le nombre de redevables qui aurait à payer en 2014 une redevance cumulée (AEAG et Sméag) supérieure à 200 % de la redevance qu'ils payaient à l'Agence seule en 2012 : seuls 5 redevables ont été identifiés à ce titre (1 dans le 31 ; 1 dans le 47 ; 3 dans le 82).
- Le nombre d'exploitation considérée par les services de l'État comme exploitation agricole en « difficulté avérée » : seules 22 exploitations ressortent à ce titre (2 en 31 ; 4 dans le 47 et 16 dans le 82). Il est prévu que ces redevables ne soient pas poursuivis.
- Les possibilités d'étaler de la dette pour les redevables en « difficulté avérée » ou de recalculer la dette en cas de déclaration tardive des volumes consommés en 2014.
- La volonté d'associer étroitement la profession agricole aux :
 - Négociations à intervenir à partir de 2017 sur les modalités de calcul des indemnités dues à EDF, concessionnaire de l'État, dans le cadre des nouveaux contrats de coopération pluriannuel à établir pour la période 2019 - 2023.
 - Discussions à intervenir dès 2016 sur l'optimisation des ressources et des réserves existantes, voire sur l'engagement à la création de réserves, dans le cadre de la révision du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège.
 - Au comité syndical du Sméag (ou bureau) avant la tenue de chaque commission des usagers redevables.
- L'étude aux côtés des services de nos collectivités et de l'État des demandes des redevables de révision du montant facturé et d'étalement du paiement de la dette (si possible au cas par cas).
- La mise en place d'une démarche d'information ciblée notamment en direction des usagers redevables et du monde agricole et d'outils spécifiques.

IV. PROPOSITIONS POUR LA TARIFICATION 2016

L'année 2016 constitue la 3^e année de mise en œuvre de la redevance de gestion d'étiage.

En annexe au rapport est présenté le détail des caractéristiques des années 2014 et 2015 de la redevance (répartition des redevables, taux et répartition des déclarations, niveau de recouvrement, répartition des impayés...).

Lors du dernier comité syndical en date du 24 mars 2016, les derniers éléments de négociation avec la profession agricole ont été présentés à savoir :

- Un prorata part fixe/ part variable ramené de 40/60 à 25/75 %
- La modification du plan de financement de la gestion d'étiage en portant la part de financement publique à 60 % au lieu de 50 % (AEAG et collectivités), la part de redevance de 50 % à 60 %.

À l'issue d'une rencontre des syndicats agricoles des départements de la Haute Garonne, du Tarn et Garonne et du Lot et Garonne en date du 23 mars 2016, le Préfet coordonnateur de bassin (Préfet LRMP) s'est engagé à poursuivre les échanges jusqu'en juin 2016 sur trois points : les éléments de facturation 2016, la participation financière des collectivités et le coût des lâchers depuis les réserves EDF.

Dans ce contexte, la délibération fixant les éléments de facturation pour 2016 est reportée à un prochain comité syndical en juin 2016. Cette information est portée à la connaissance de la commission des usagers du 30 mars 2016.

ANNEXE AU RAPPORT

Caractéristiques du recouvrement de la redevance 2014

Les redevables 2014 (>100 euros) : 804 redevables (pouvant avoir plusieurs autorisations et factures)

Leur répartition par :

- Catégorie d'usagers : AEP 3 % ; Industrie 4 % ; Irrigation 93 %
- Département : 26 % en 31 ; 26,4 % en 82 ; 45,4 % en 47 ; 2,2 % en 33
- OUGC : 39 % Garonne amont ; 45 % Garonne aval ; 16 % SMEA31
- Zone tarifaire : 1 % (zone 27,5) ; 26 % (zone 54) ; 28 % (55) ; 18 % (61) ; 27 % (100)

Pour mémoire : les cinq zones tarifaires

Amont point nodal de Portet-sur-Garonne (31)	54 %
Aval Portet-sur-Garonne et amont confluence avec le Tarn (31, 82)	100 %
Aval confluence Tarn et amont confluence avec le Lot (82, 47)	61 %
Aval Lot et amont seuil de La Réole (47, 33)	55 %
Aval seuil de La Réole et limite EPTB Estuaire (33)	27,5 %

Sur la zone à 100 %, est appliqué 100 % du tarif soit 1,07 cts€/m³.

Le nombre de points de prélèvements : Environ 1 900 prélèvements (voisin pour les compteurs)

Leur répartition par :

- Catégorie d'usagers : AEP 3 % ; Industrie 2 % ; Irrigation 95 %
- Département : 25 % en 31 ; 23 % en 82 ; 49 % en 47 ; 3 % en 33
- OUGC : 34 % Garonne amont ; 53 % Garonne aval ; 13 % SMEA31
- Zone tarifaire : 2 % (zone 27,5) ; 22 % (54) ; 35 % (55) ; 19 % (61) ; 22 % (100)

Le taux de déclaration des volumes consommés en 2014 : 68 % du total des prélèvements

Leur répartition par :

- Catégorie d'usagers : AEP 92 % ; Industrie 97 % ; Irrigation 66 %
- Département : 87 % (en 31) ; 87 % (en 82) ; 48 % (sur le 47) et 86 % en 33
- OUGC : 85 % Garonne amont ; 50 % Garonne aval ; 87 % SMEA31
- Zone tarifaire : 88 % (zone 27,5) ; 86 % (54) ; 49 % (55) ; 58 % (61) ; 88 % (100)

Les montants au 11/03/2016 :

- **Le facturé** (ou titré) : 1 746 M€ 37 % (irrigation) ; 32 % (AEP et VNF) ; 31 % (industrie)
Pour mémoire, la répartition prévisionnelle : 38 % (irrigation) ; 31 % (AEP-VNF) ; 31 % (industrie)
 - **L'encaissé** (ou en cours) : 1,565 M€ :
 - **L'impayé** : 0,181 M€ dont 0,179 M€ en irrigation
- Observations sur les impayés : Le taux global d'impayé est de 11 % (avant poursuites). Ont été ajoutés à ce bilan les redevables qui bénéficiaient d'un étalement de paiement non respecté au 11/03/2016.
- Nombre d'irrigants en impayé : 255 : 21 (en 31) ; 80 (en 82) ; 154 (en 47) ; 0 (en 33)
 - À ces irrigants en impayé, il faut ajouter : 1 impayé en AEP et 1 industriel dans le 82

Caractéristiques du recouvrement de la redevance 2015

Au 11/03/2016, l'encaissé au titre du fixe 2015 (0,784 M€) est de 0,660 M€ soit 85 % du facturé 2015.

Collecte de la redevance 2015 (fixe et variable) échéances envisagées à ce jour :

- Septembre 2016 : facturation du fixe complémentaire et du variable 20156 (et du fixe 2016)
- Septembre 2017 : facturation du fixe complémentaires et du variable 2016 (et du fixe 2017)

Estimations concernant la redevance 2015 (pour 2016 cela dépendra de la tarification 2016)

- **Fixe 2015** : 0,814 M€ (avec le fixe complémentaire titré en septembre 2016)
- **Variable 2015** (année moyenne) : 0,905 M€ dont 70 % collectés sur l'année civile 2016 (hors impayés possibles)

Donc un total de la redevance 2015 collecté sur deux années civiles (2016 et 2017) de 1,719 M€ (hors impayés possibles).

VI - BUDGET 2015 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.1 - SAGE « Vallée de la Garonne »

VI.1.2 - Animation plan Garonne : Accompagner les collectivités pour renouer avec le fleuve

VI.1.3 - Animation Garonne amont - Berges et zones humides

VI.1.4 - Animation Garonne débordante - Mise en œuvre du plan d'actions TFE

V.1.5 - Natura 2000

VI.1.6 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

VI.1.7 - Réseau de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire

VI.1.8 - PAPI de la Garonne girondine

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.1 Développement de l'observatoire Garonne

VI.1.9.2 Collaboration avec la Garonne aranaise

VI.1.9.3 Bonnes pratiques - appel à projet Sudoe

VI.1.9.4 Collaboration avec la recherche appliquée

VI.1.9.5 Contribution et avis

VI.1.9.6 Communication générale

VI – BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

V.1.1 - SAGE « Vallée de la Garonne »

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Les constats relatifs à l'état des eaux et des milieux aquatiques ont conduit les acteurs locaux à proposer la mise en place d'un SAGE sur la Vallée de la Garonne, élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

L'élaboration du « SAGE Vallée de la Garonne » est une opération pluriannuelle ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement fin 2012 de 800 000€ HT (960 000€ TTC) pour conduire les études liées à son élaboration et la communication décidée par la CLE. La CLE a engagée de manière opérationnelle l'élaboration du SAGE en mai 2013.

Le nouveau SDAGE Adour-Garonne porte à fin 2017 (en lieu et place de fin 2015) le délai de validation du projet de SAGE par la CLE. L'élaboration du SAGE courra donc de 2013 à 2017.

La Commission Locale de l'Eau, lors de sa séance plénière du 1^{er} juillet 2015, a validé le diagnostic et les tendances du SAGE, marquant par là l'achèvement de la première phase de l'élaboration : l'état des lieux du SAGE. Elle s'engage maintenant dans la phase II de l'élaboration qui aboutira à la présentation du projet de SAGE à la CLE.

Enjeux

- Gestion concertée entre tous les usages en reposant la bonne échelle d'intervention pour répondre aux problématiques retenues par la CLE ;
- Etablissement d'un plan d'actions dont les acteurs s'approprient le contenu ;
- Réponse à l'exigence de co-construction du SAGE des acteurs de l'eau du territoire.

Objectifs 2016

Après renouvellement de la CLE suite aux élections régionales, poursuivre l'élaboration du SAGE en concertation en mobilisant les instances de la CLE, en menant des actions de communication et en assurant le relais auprès des maîtrises d'ouvrage déjà présentes ou en structuration suite à l'attribution de la compétence GEMAPI au bloc communal pour préparer la traduction opérationnelle du SAGE.

Déroulé de l'action

L'année 2016 permettra de poursuivre la phase opérationnelle d'élaboration du SAGE par la co-construction des scénarios prospectifs, dits alternatifs, d'aménagement et de gestion des eaux et des milieux aquatiques pour la Vallée de la Garonne en mobilisant les instances de la CLE tout au long de l'année : Groupe de suivi de l'élaboration, groupes thématiques, Bureau de la CLE.

Aussi, les études de phase II seront engagées dans le cadre de marchés publics : formalisation de la stratégie et rédaction du SAGE, complément d'inventaire des zones humides (partie Lot-et-Garonnaise du SAGE), analyse socio-économique, évaluation environnementale.

Le travail de co-construction de pistes d'actions sur les zones humides pour le SAGE continuera de mobiliser le groupe thématique « milieux aquatiques et humides » qui en est le comité de pilotage. Il sera sollicité pour suivre l'avancée des travaux et formaliser une proposition au Bureau de la CLE.

L'année 2016 sera également marquée par la reprise de la révision du PGE Garonne-Ariège qui a vocation à alimenter un pan du volet quantitatif du SAGE. La CLE et ses instances (Bureau élargi aux SAGE adjacents et groupe thématique « étiages ») seront mobilisés pour assurer l'articulation de cette révision avec l'élaboration du SAGE, la CLE devant, in fine, rendre un avis sur le projet de PGE révisé.

Enfin, la coordination inter-SAGE sera formalisée suite à la mise en œuvre du SDAGE 2016-2021 qui en prévoit les modalités.

Modalités :

- Moyens humains :

Mobilisation d'une équipe projet de 2,5 ETP pour mener à terme l'élaboration et préparer la mise en œuvre du SAGE :

- Chef de projet (Vincent Cadoret) - 1 ETP ;
- Chargé de mission milieux naturels humides (Mathieu Beaujard) - 0,5 ETP ;
- Assistante projet (Corinne Vériel) - 0,5 ETP ;
- Chargés de mission thématiques - 0,5 ETP.

- Prestations :

Les études :

Études pour conduire l'élaboration : 385 000€ TTC pour la phase I, 475 000€ TTC pour la phase II.

Inscription budgétaire 2016 (crédits de paiement) : 23 000 € TTC (dont report 15 467€) pour achever la phase I et 285 000€ TTC (crédits de paiement) pour les études de phase II.

La communication :

Mise en œuvre du plan de communication de la CLE : 100 000€ TTC pour les deux phases.

Inscription budgétaire 2016 (crédits de paiement) : 30 000 € TTC (dont report 11 668€).

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure au titre de l'année 2016 et l'ensemble des prestations à réaliser sur les 2 années 2016 et 2017 pour la phase II du SAGE.

SAGE PHASE II

Op 203 :	Coûts directs		Coûts indirects 2016	
Coût total de l'act	Animation 2016	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
792 758	101 404	507 000	106 445	77 909

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide	Taux de financement
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe		30,00%		142 000		42 600	42 600	5,37%
Europe		10,00%		365 000		36 500	36 500	4,60%
AEAG	70,00%	50,00%	200 000	365 000	140 000	182 500	322 500	40,68%
AEAG		70,00%		142 000		99 400	99 400	12,54%
Financement extérieur							501 000	63,20%
Autofinancement							291 758	36,80%
Coût total							792 758	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

L'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne se réfère à tous les axes du plan stratégique du SMEAG dans son rôle de structure porteuse de ce projet structurant pour la gestion intégrée et durable de l'eau sur toute la Vallée de la Garonne. En effet, le SAGE en tant que document de planification intégrateur touche à toutes les composantes de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en interférant avec l'ensemble des actions conduites par le SMEAG.

VI – BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.1 - SAGE « Vallée de la Garonne »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2016-2021 désignant notamment le SAGE Vallée de la Garonne comme étant nécessaire ;

VU les délibérations n° D12-03/03-05-1 et D12-03/03-05-2 du 20 mars 2012 décidant d'assurer l'animation des travaux de la CLE et de porter la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE ;

VU la désignation du Sméag en tant que structure porteuse par la CLE du SAGE Vallée de la Garonne lors de sa séance plénière du 22 mars 2012 ;

VU la délibération n°D12-12/01 du 19 décembre 2012 portant autorisation d'engagement pour conduire l'élaboration du SAGE Vallée de la Garonne ;

Considérant le lancement opérationnel de l'élaboration du SAGE le 22 mai 2013 par la Commission Locale de l'Eau ;

Considérant l'avis favorable du Bureau de la CLE du 17 décembre 2013 sur la programmation financière de la phase II de l'élaboration du SAGE et le plan de financement prévisionnel correspondant ;

Considérant la validation de la phase I de l'élaboration du SAGE par la CLE réunie en séance plénière le 1^{er} juillet 2015 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président précisant notamment que l'année 2016, après renouvellement de la CLE suite aux élections régionales, sera consacrée à la poursuite de l'élaboration du SAGE (phase II) et à son articulation avec la révision du PGE Garonne-Ariège, en concertation par la mobilisation des instances de la CLE, en menant des actions de communication et en assurant le relais auprès des maîtrises d'ouvrage déjà présentes ou en structuration suite à l'attribution de la compétence GEMAPI au bloc communal, pour préparer la traduction opérationnelle du SAGE.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre l'animation des travaux de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne et d'y affecter au total 2,5ETP dont 1 ETP de chef de projet, 0,5 ETP de chargé de mission milieux naturels humides, 0,5 ETP d'assistante de projet et 0,5 ETP répartis sur les chargés de mission thématiques.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2016 les crédits de paiement de 44 500 € TTC pour mener à terme la phase I de l'élaboration (études et communication) et de 293 500 € TTC pour engager la phase II (études et communication).

SOLLICITE au titre de cette animation un financement à hauteur de 70% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

SOLLICITE au titre de la relecture juridique des documents du SAGE et de l'analyse socio-économique, un cofinancement à hauteur de 70% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

SOLLICITE au titre des études de l'évaluation environnementale et de la communication les cofinancements à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

SOLLICITE au titre de l'ensemble des études et de la communication les cofinancements de l'Europe en complément de ceux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 10% ou de 30% selon les cas.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI – BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.2 - Animation 2015-2017 Plan Garonne pour renouer avec le fleuve :
Partage des connaissances, mise en réseau et accompagnement des projets

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Après avoir proposé à l'Etat un plan Grand Fleuve pour la Garonne (2002), le Sméag a participé à la rédaction du 1er Plan Garonne (2007-2013) porté par la Dréal de bassin et a été à l'origine d'un axe concernant le paysage et la culture du fleuve transversal aux trois autres axes. Depuis 2009, le Sméag a conduit différentes actions d'animation dans le cadre de ce 1er plan Garonne pour guider les collectivités vers une meilleure reconnaissance, prise en compte et valorisation du fleuve dans le développement local (dont le programme d'études pilotes territoriales Paysages de Garonne et de retour d'expériences de 2009 à 2014). Elles s'inscrivent dans l'orientation du plan stratégique de 2010 « Vivre une approche territoriale Garonne ».

Au démarrage du second plan Garonne correspondant au programme opérationnel interrégional FEDER/FSE 2014-2020 « Midi-Pyrénées Garonne », le Sméag a répondu le 31 janv. dernier à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Garonne » 2016-2017** sur l'objectif 23 (Remettre la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local... ») qui précède les futurs appels à projets Feder pour la période allant jusqu'à fin 2017.

Enjeux

- Enjeux pour le fleuve et le territoire :

Remettre la Garonne au cœur du développement local et faciliter l'appropriation et la prise en compte de la Garonne.

L'analyse des enquêtes de perception menées par le Sméag (Plan Garonne, TFE, PGE) montrent un attachement fort des populations au fleuve mais aussi une méconnaissance de ce bien commun et une nécessité de redonner toute sa place au fleuve dans les territoires.

Il s'agit de renouer avec le fleuve, de mieux prendre en compte et valoriser la Garonne avec la finalité de retrouver une Garonne vivante, réinvestie et accessible, c'est-à-dire :

- Reconnaître et faire connaître ce bien commun,
- L'apprécier pour mieux la respecter,
- Et la préserver car la Garonne est une ressource menacée, sous pression.

Cette dimension est aussi ressortie des travaux du SAGE vallée Garonne et a été définie comme une des 5 enjeux thématiques (« Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ... pour vivre avec et le respecter »).

L'une des mesures du SDAGE 2016-2021 vise aussi à concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire. La loi MAPTAM du 28 janvier 2014 en créant une compétence spécifique pour le bloc communal en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations met en exergue la question du rapport étroit entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.

Cet enjeu fait écho aux enjeux de développement durable du territoire avec le renforcement de l'attractivité (résidentielle et touristique) du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des populations.

- Enjeux pour le Sméag :

La co-animation de cet axe du 1^{er} Plan Garonne aux côtés de la Dréal de bassin montre que la connaissance des paysages fluviaux et également des usages et attentes des populations a été le moteur d'une bonne mobilisation territoriale avec une participation importante et continue des acteurs locaux et institutionnels tout au long de la démarche et l'émergence d'une vingtaine d'actions Garonne portées par les collectivités.

- Affirmer un engagement sur un sujet d'actualité (mouvement de réappropriation des cours d'eau), transversal dont la dimension dépasse les échelles administratives et qui diffuse aujourd'hui au-delà des grandes métropoles
- Conforter le positionnement du Sméag sur le partage des connaissances et la mise en réseau des acteurs (besoin mis en avant lors de la journée Atelier Garonne du 12 déc. 2013 « comment renouer avec le fleuve ? »)
- Etre pertinent dans l'accompagnement de collectivités garonnaises prochainement en charge de la compétence GEMAPI.

Objectifs

L'animation 2015-2017 (calée sur la période de programmation du 1^{er} appel à projets Feder) vise à accompagner la dynamique de projet des acteurs, et le besoin de partager les retours d'expérience pour guider les actions :

- Aider les collectivités à renouer avec le fleuve, pour mieux prendre en compte et valoriser la Garonne dans le développement local (projets, plans, programmes), tout en assurant la préservation de ce bien commun,
- Poursuivre la mise en réseau des acteurs (collectivités et institutionnels) pour soutenir la dynamique et coordonner le mouvement de « retour au fleuve »,
- Poursuivre les actions de valorisation et sensibilisation sur l'identité paysagère et culturelle du fleuve (acquis du Sméag).

Déroulé de l'action

- Contenu

Dans le cadre du 2^{ème} plan Garonne interrégional (prog interrégional FEDER 2014-2020) et avec l'appui du partenariat mis en place depuis 4 ans, l'ambition est de **poursuivre l'accompagnement de la dynamique pour la réappropriation du fleuve** (identité paysagère, culturelle, biodiversité) et développer un réseau d'acteurs Garonne, fédérés autour d'une Garonne qui est un bien commun, avec des usages divers et émergents. L'animation s'organise autour de deux grands axes :

- ✓ **Partager des connaissances, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs Garonne**
- **Créer et mettre en ligne des supports d'information autour de la thématique « renouer avec le fleuve » :**
fiches guides thématiques, fiches synthétiques des projets de retour au fleuve (notamment financés par le Plan Garonne) en collaboration avec les maîtres d'ouvrage et intégration dans l'Observatoire Garonne et l'outil de référencement des bonnes pratiques ; mises à jour des fiches selon les retours d'expériences ; suivi du tableau de bord des projets Garonne ; rédaction de synthèse de journées d'échanges ;
Des reportages photographiques seront réalisés sur le suivi des projets engagés (avant travaux/après); ces photos seront directement valorisées dans les fiches projets « retour au fleuve » et dans la photothèque du Sméag.
Ces supports servent également pour la rédaction du guide pratique d'aménagement des paysages Garonnais de la Dréal.
- **Créer un espace sur le site internet Sméag pour relayer les animations du fleuve** (festives, pédagogiques, sportives, nature ...) en collaboration avec les offices de tourisme et collectivités garonnaises ; suivi du tableau de bord des animations
- **Organiser des journées techniques d'échanges pour les collectivités** (retours d'expériences, questionnements, besoins) sur le terrain : prochain Atelier Garonne envisagé sur le thème « Renaturer l'espace fluvial » en Haute-Garonne

- **Participer aux démarches des partenaires pour prendre en compte l'entité Garonne** contributions pour le guide pratique d'aménagement de la Dréal et actions de communication pour le Plan Garonne, prise en compte dans les documents d'urbanisme et programmes et plans d'actions territoriaux (futur SRADDET, schéma de développement du tourisme fluvial CD33, Atelier des territoires 82, plan de gestion de sites classés, Atlas des paysages...), suivi du développement de l'observatoire photographique des paysages de Garonne (GEODE/DREAL)...
- **Communiquer et sensibiliser auprès d'un public élargi** : à travers les newsletters du Sméag ou de partenaires (réseau Paysage Dréals(s), réseau Biodiversité et Paysage 33...), la revue annuelle « chroniques de Garonne » ; en participant à des actions de sensibilisation spécifiques (ex formation des professeurs ESPE sur la Garonne/maison des sciences en Aquitaine)...
- **Fédérer les acteurs institutionnels dans cette dynamique** : réunions de suivi des actions dans le cadre du groupe technique interrégional du Plan Garonne 2, présentations auprès d'acteurs institutionnels du territoire (comité technique du plan Garonne, DDT, réseau paysage, Agence de l'eau, CLE du SAGE Garonne...), signature de chartes d'engagement « Garonne » (CAUE, collectivités porteuses de projets ou d'observatoires photographiques)...

✓ **Accompagner les collectivités et autres porteurs de projets de retour au fleuve**

La dynamique de « retour au fleuve » soutenue notamment par les programmes financiers et d'animation des Plans Garonne, se concrétise par l'émergence de porteurs de projets Garonne.

Ces maîtres d'ouvrage nécessitent un accompagnement pour concrétiser des projets qui s'adaptent à leurs besoins mais conservent également les principes développés dans les études pilotes ou le Plan Garonne, à savoir des projets **permettant une réappropriation sociale du fleuve dans le respect de ses composantes environnementales ou l'amélioration des continuités écologiques et de la gestion des milieux fluviaux**. Il s'agit de :

- poursuivre l'accompagnement technique des maîtres d'ouvrages déjà engagés dans des projets de valorisation (priorité d'action sur les territoires mobilisés par les études pilotes ou le Plan Garonne 1), mobiliser les collectivités sur la réponse aux appels à projets du Plan Garonne 2
- accompagner les nouveaux porteurs de projets, notamment avec les actions de communication autour du retour d'expériences, contribuer à favoriser la déclinaison de l'observatoire photographique des paysages de la vallée Garonne dans les territoires (outil du 1er Plan Garonne) et suivre les observatoires créés (SCoT Marmandais, RNR Confluence Garonne-Ariège).
- participer à l'émergence de lieux de ressources Garonne ayant un rayonnement large : poursuivre la collaboration avec le comité scientifique de développement du Centre d'interprétation du fleuve et de sa vallée à Couthures sur Garonne.

Type de conseils auprès des maîtres d'ouvrage : prise en compte des éléments de contexte Garonne à valoriser ou préserver (porté à connaissance des enjeux, prise en compte des documents cadres) dans les cahiers des charges et projets, mobilisation des partenaires techniques, aide sur les aspects réglementaires et pistes de financements, sur l'ingénierie financière (appel à projets Feder...), aide à l'expertise terrain des berges...

- **Modalités de concertation et de communication**

- Communication via le site internet Ressources du Sméag et les autres outils de communication internes (newsletter, observatoire Garonne...) ou des partenaires, journées d'échanges terrain (1 atelier Garonne annuel)
- Réunions avec les partenaires institutionnels (base 5 à 10 réunions par an) : réunions de coordination avec les Dréals, Copil et Groupe technique interrégional Plan Garonne, (notamment mobilisés sur le 1^{er} Plan Garonne)
- Réunions avec les collectivités sollicitant les conseils du Sméag pour leurs projets.

- **Partenaires**

Co-animation avec la Dréal de bassin et les 2 Dréals des nouvelles régions, membres du Groupe technique interrégional Plan Garonne remobilisés sur cette nouvelle programmation 2014-2020 (CD, CR CAUE, Agence, DDT, SMIDDEST, Laboratoires GEODE...).

Modalités :

- Moyens humains internes
Pour 2016 : 158 jours (0,79 ETP)
Responsable de l'action I. Toulet

Pour la totalité du programme 2015-2017 : 425 jours

- Prestations :
Pour actions de communication et mise en réseau des acteurs (reportages photographiques, logistique des ateliers Garonne ...):
 - Pour 2016 de l'ordre de 2 150 euros TTC (base devis prévisionnels à ce stade)
 - Pour la totalité du programme 2015-2017 : 5340 euros TTC de prestations

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Animation réappropriation du fleuve

Opération 227	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
Coût total de l'action € TTC				
277 816	119 775	5 340	90 479	62 222

Du 01/01/2015 au 31/12/2017

Financeurs	Taux d'aide ☐		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	50,00%	50,00%	137 741	5 340	68 871	2 670	71 541	25,75%
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%			0	0	0	0,00%
Financement extérieur							71 541	25,75%
Autofinancement							206 276	74,25%
					Coût total		277 816	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

- Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne
- OBJECTIF N° 1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE GARONNE
- OBJECTIF N° 3 FAVORISER L'ECHANGE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCES ET LA SENSIBILISATION
- Action n°2 Accompagner les collectivités pour intégrer les enjeux Garonne dans leurs projets
- Action n°13 Organiser un réseau d'expériences et bonnes pratiques
- Action n°16 Participer à des opérations de sensibilisation de la Garonne

VI – BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.2 - Animation 2015-2017 Plan Garonne pour renouer avec le fleuve :
Partage des connaissances, mise en réseau et accompagnement des projets

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les délibérations de 2009 à 2014, précisant le programme pluriannuel de travail d'animation dans le cadre du 1^{er} Plan Garonne (programme d'études pilotes, son retour d'expériences, l'accompagnement des projets de retour au fleuve et les actions de mise en réseau des acteurs)

VU la délibération n° D15-07/03-02 décidant de poursuivre l'animation plan Garonne

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016

Considérant l'importance de l'action au regard du bilan de l'animation 2009-2015 montrant la dynamique de réappropriation du fleuve par les collectivités prochainement en charge de la compétence GEMAPI, de son caractère fédérateur et interrégional, et de l'enjeu lié inscrit dans le SAGE

Considérant les objectifs d'animation 2015-2017 visant :

- ✓ *le partage des connaissances, la sensibilisation et la mise en réseau des acteurs et projets autour de la dynamique « retour au fleuve »,*
- ✓ *l'accompagnement et le suivi de projets de retour au fleuve, pour assurer la cohérence des actions à l'échelle de la vallée et mobiliser les collectivités sur le 2^e programme Plan Garonne ;*

Considérant la candidature du Sméag à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Garonne" 2016-2017 pour le PO FEDER interrégional (2014-2020) le 30 Janvier 2016 (pour l'objectif 23, action 1), préalable au 1er appel à projets FEDER s'achevant le 25 mars 2016 ;

VU le rapport du Président présentant l'action pour la période 2015 à 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre une animation pluriannuelle (2015-2017) sur le 2^{ème} Plan Garonne pour accompagner la dynamique de réappropriation du fleuve Garonne autour du partage des connaissances, de la mise en réseau des acteurs et accompagnement des projets de retour au fleuve pour un équivalent en 2016 de 158 j soit 0.79 ETP et 2 150 euros de prestations et, pour la totalité du programme 2015-2017 pour un équivalent de 425 jours soit 2,13 ETP et de 5340 euros TTC de prestations.

APPROUVE le plan de financement suivant pour un coût total de 143 081,70€ :

Animation réappropriation du fleuve

Opération 227	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
143 081,70	119 775,39	5 340,00		17 966,31

Du 01/01/2015 au 31/12/2017

	Taux d'aide ☒		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	50,00%	50,00%	137 741,70	5 340,00	68 870,85	2 670,00	71 540,85	50,00%
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%			0	0	0,00	0,00%
Financement extérieur							71 540,85	50,00%
Autofinancement							71 541	50,00%
	Coût total						143 081,70	100%

SOLLICITE les cofinancements à hauteur de 50% auprès de l'Europe (Feder interrégional 2014-2020) sur l'objectif 23 « remettre la Garonne au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement local, et préserver et restaurer les milieux et espèces aquatiques »

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.3 - Animation Garonne amont - Berges et zones humides

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Le territoire de la Garonne amont qui s'étend du Val d'Aran espagnol jusqu'à Carbone couvre 170 km du fleuve dont 120 km en France. Il possède un potentiel écologique et paysager très fort. C'est un patrimoine naturel reconnu à l'échelle de l'Europe. Il est support d'un tourisme vert et peut être un atout majeur pour le projet de Parc Natural Régional Pyrénées - Comminges.

Pourtant, il s'inscrit dans un contexte fortement influencé par les aménagements dont les ouvrages hydroélectriques. La Garonne présente un mauvais état hydromorphologique qui est encore imparfaitement perçu. L'étude post crue 2013 réalisée par l'Agence de l'eau et l'Etat a montré une aggravation des impacts de crue par des aménagements anthropiques. Ceux-ci ont également contribué à une perte d'attrait et à un état d'abandon.

Les milieux aquatiques, et les zones humides en particulier, sont en régression. Malgré toute leur importance, ce sont encore des espaces naturels méconnus. Cette méconnaissance est une cause non négligeable de leur disparition.

Par ailleurs, sous l'impulsion de l'animation menée par le Sméag ces dernières années, on note l'émergence et la concrétisation de plusieurs projets de gestion et de valorisation du fleuve, autour de deux pôles, d'une part le Saint Gaudinois, et d'autre part, le tronçon de Boussens à Carbone. Dans le cadre de la GEMAPI, la structuration du territoire se poursuit. Des études stratégiques pourraient être engagées afin de définir les structures gestionnaires, les problématiques à prendre en compte et envisager les actions locales à mener.

Enjeux

Pour le territoire :

- Définition par les collectivités locales de leur stratégie d'intervention dans le cadre de leur nouvelle compétence GEMAPI
- Gestion de problématiques communes à la bonne échelle :
 - Mieux s'adapter aux risques de crue en veillant à une cohérence amont/aval et permettre un meilleur fonctionnement au fleuve
 - Mieux connaître les zones humides et les milieux aquatiques et les gérer selon une vision globale et coordonnée
 - Gérer de façon pérenne la problématique des déchets flottants
 - Préserver le fleuve et ses milieux fragiles par des actions de sensibilisation

Pour le Sméag :

- Partager les connaissances actualisées (post crue 2013) sur l'état et le fonctionnement de la Garonne amont (dynamique fluviale, zones humides, ripisylve...) et fédérer les acteurs du fleuve autour d'un plan d'action cohérent.

Objectifs

- Valider collégalement un espace de mobilité « admissible » qui respecte un espace de bon fonctionnement du fleuve tout en préservant les enjeux socioéconomiques prioritaires, sur
- la base du diagnostic hydromorphologique réalisé en 2014/2015 (Sudeau 2) et du porter à connaissance (2015)
- Sur la base du diagnostic actualisé de la problématique des déchets flottants et un recensement des actions associées (2015), dresser une évaluation des actions et proposer des pistes d'actions
- Accompagner les maîtres d'ouvrages pour des programmes globaux sur la Garonne dans le contexte de la GEMAPI

Déroulé de l'action

- Contenu
 - Définition de l'espace de mobilité admissible dans le prolongement des années précédentes
 - Première étape : organiser et animer la concertation des élus, acteurs socioéconomiques et acteurs institutionnels pour la validation de l'espace de mobilité « admissible ».
 - Deuxième étape : intégration des périmètres et actions associées dans le plan d'actions Garonne amont
 - Pour la problématique déchets flottants, évaluation des actions et formuler des pistes d'actions sur la base d'enquêtes, dans le prolongement des années précédentes
 - Accompagner les maîtres d'ouvrages porteurs de projets de gestion du lit et berges, zones humides en aidant à la conduite des démarches et intégrant les connaissances, à l'organisation et l'animation d'actions de sensibilisation

- Modalités de concertation et de communication

La concertation s'appuie sur les instances de la démarche « Dynamiques Garonne amont » :

- Un comité de pilotage regroupant le Sméag, CD31, région LRMP, représentants des EPCI, Etat et Agence de l'eau
- Un comité technique associant les EPCI et partenaires institutionnels
- Une plénière qui associe les usagers du fleuve

Le Conseil Général du Val d'Aran est également invité aux différentes instances.

- Partenaires

L'Agence de l'eau est partenaire financier de l'animation de la démarche.

Modalités :

- Moyens humains internes : affectés à l'action : 73 jours (soit 0,37 ETP) répartis comme suit :
 - 68 j du chargé d'animation territoriale Garonne amont
 - 5 j du SIG.
- Prestations : Plaquette de sensibilisation à la restauration hydromorphologique : 3 500 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

GARONNE AMONT

Opération 316	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
53 810	23 411	3 500	15 531	11 368

Financiers	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	25,00%	32 850	3 500	19 710	875	20 585	38,25%
Financement extérieur							20 585	38,25%
Autofinancement							33 225	61,75%
					Coût total		53 810	100%

Il convient de préciser que la plaquette de sensibilisation est financée par l'AEAG à hauteur de 25% intégrée dans une convention précédente à 2016. Elle ne fera donc pas l'objet d'une demande d'aide au titre de l'année 2016.

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N° 1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE GARONNE

- Action n° 2 Accompagner les collectivités pour intégrer les enjeux Garonne dans leurs projets

Axe n° 3 Vivre avec les crues de la Garonne

OBJECTIF N° 1 PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE DE LA GARONNE

- Action n° 3 Favoriser la réalisation de chantiers de la dynamique fluviale de la Garonne

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.3 - Animation Garonne amont - Berges et zones humides

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la convention cadre « Pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges du corridor alluvial de la Garonne » signée le 28 août 2006

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016

VU le rapport du Président ;

Considérant l'importance de définir et rendre cohérent un plan d'action pour la préservation, la restauration et la valorisation du lit, des berges et des espaces riverains sur Garonne amont ; d'accompagner la définition par les collectivités locales de leur stratégie d'intervention dans le cadre de la GEMAPI, de gérer des problématiques communes à la bonne échelle

Considérant les objectifs

- *Valider collégalement un espace de mobilité « admissible »*
- *Dresser une évaluation des actions et proposer des pistes d'actions pour la gestion des déchets flottants sur la Garonne amont dans la perspective d'un Schéma Directeur à l'échelle du fleuve*
- *Accompagner les maîtres d'ouvrages pour des programmes globaux sur la Garonne dans le contexte de la GEMAPI*

VU le rapport du Président présentant l'action d'animation en Garonne amont, qui portera sur l'organisation et l'animation de réunions de concertation multi-acteurs autour d'un espace de mobilité admissible, de la réalisation d'une évaluation de la gestion des déchets flottants, ainsi que l'accompagnement des collectivités porteurs de projets sur la Garonne, avec 0.37 ETP, pour un montant de 53 810€ correspondant à une animation en régie et incluant la conception et la diffusion d'une plaquette de sensibilisation des élus à la restauration hydromorphologique pour un montant de 3 500€ TTC

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la démarche Garonne amont. L'animation nécessaire représente 0.37 ETP et les prestations s'élèvent à 3 500 € TTC correspondant à la conception et à la diffusion d'une plaquette de sensibilisation à destination des élus.

APPROUVE le plan de financement suivant pour un coût total de 53 810€ :

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Financeurs								
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	25,00%	32 850	3 500	19 710	875	20 585	38,25%
Financement extérieur							20 585	38,25%
Autofinancement							33 225	61,75%
							Coût total	53 810
								100%

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 60% pour l'animation sachant que le financement à hauteur de 25% pour la communication a été accordé dans le cadre d'une convention antérieure.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.4 - Animation Garonne débordante : mise en œuvre du plan d'actions TFE

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Le territoire fluvial entre Toulouse et Nicolas de la Grave a fait l'objet d'une animation spécifique dans le cadre de l'élaboration du projet « Territoires Fluviaux Européens » de 2011 à 2014, en associant étroitement les acteurs locaux (usagers, élus, associations), les institutions concernées (AEAG, DDT...) et la recherche.

Ce travail s'est appuyé sur un diagnostic partagé et a débouché sur la définition d'un plan d'action combinant des actions applicables sur l'ensemble du territoire et la définition de secteurs pilotes. Le déficit d'opérations concrètes au regard des études réalisées est une remarque récurrente non seulement de riverains mais aussi d'élus locaux du territoire. Il est important aujourd'hui de maintenir la dynamique créée par la démarche en favorisant la mise en œuvre d'actions concrètes.

La mise en œuvre de ce plan d'action passe par le volontariat des riverains et des collectivités motivées par le projet d'améliorer le fonctionnement de la Garonne pour renforcer les services rendus par le fleuve.

L'animation de la Garonne débordante qui doit favoriser la mise en œuvre du plan d'action s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre par les EPCI de la compétence Gemapi en 2018.

Enjeux

- **Préservation de la Garonne**

Le diagnostic partagé sur le territoire entre Garonne et Canal, de Toulouse au plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave, a permis de mettre en évidence les enjeux de préservation du fleuve sur ce territoire. Les enjeux prioritaires identifiés sont :

- La gestion des risques d'érosion et de mobilité de la Garonne : 21 km d'enrochements à traiter (sur 34km existants),
- L'écologie du corridor : 85 km de berges (sur 140 km) à améliorer/restaurer (actions sur la ripisylve et les pentes des berges) mais aussi la capacité d'autoépuration du fleuve et ses espaces associés,
- Les zones humides : 28 prioritaires sur les 110 répertoriées.

D'autres enjeux comme la **valorisation des anciens plans d'eau de gravière**, ou le **maintien des peupleraies** sont également apparus comme des enjeux forts du territoire.

Enfin, les enjeux transversaux d'améliorer l'accessibilité au fleuve, de préserver les paysages de Garonne, et de valoriser le patrimoine (éducation, recherche, tourisme vert) apparaissent aussi importants en particulier pour les habitants du territoire (travaux du GTAL et enquête auprès de 200 habitants du territoire de février 2013).

- **Accompagnement des collectivités pour la prise de compétence Gemapi**

Le plan d'action de la Garonne débordante (ex TFE) a été conçu comme un document-cadre que doivent s'approprier et utiliser les acteurs du territoire. Il définit les objectifs optimums à atteindre, en identifiant les méthodes pour y parvenir sur les dix prochaines années.

Chaque action est décrite en identifiant les conditions de mise en œuvre, les maîtres d'ouvrage potentiels et les partenariats.

L'animation sur la Garonne débordante qui vise à porter à connaissance l'existence du plan d'action TFE et à illustrer sa mise en œuvre sur des secteurs pilotes permettra aux EPCI de s'approprier les enjeux du fleuve et les actions à conduire pour y répondre. Les données du plan d'action ainsi que les retours d'expériences sur les secteurs pilotes sont autant d'éléments qui permettront aux collectivités d'illustrer et dimensionner l'exercice de la nouvelle compétence Gemapi.

Pour le Sméag, l'enjeu est de définir sa place localement et à l'échelle du fleuve Garonne dans la nouvelle organisation territoriale en application des lois Maptam et Notre.

Objectifs

Les objectifs sont de

- Favoriser l'appropriation des enjeux et du plan d'action par les parties-prenantes et en particulier les EPCI,
- Déclencher le passage à l'action sur deux priorités : les secteurs pilotes et l'hydromorphologie,
- Capitaliser sur ces actions pour : approfondir les connaissances sur le fonctionnement du fleuve et démontrer par l'exemple l'opportunité d'agir, pour renforcer la mobilisation.

Déroulé de l'action

• Contenu

Dans la prolongation des actions 2014 et 2015 (6 mois d'interruption pour prise de disponibilité de la chargée de mission), le principal axe de travail pour 2016 sera l'animation autour de 4 secteurs pilotes pour faire émerger des maîtrises d'ouvrage, retenus en fonction de leurs fortes potentialités de restauration, mais aussi de leur représentativité en termes de dysfonctionnements actuels et de diversité des actions à engager. L'animation conduite visera aussi à faire connaître les actions menées auprès des acteurs du territoire de la Garonne débordante.

- Approche stratégique globale

L'année 2016 est une année de réorganisation territoriale pour les collectivités. La mise en œuvre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI), portera du nombre de 8 EPCI à 4 sur ce territoire : une métropole (Toulouse Métropole) et 3 communautés de communes EPCI (1 en Haute Garonne et 2 en Tarn et Garonne). Les SDCI devront être mis en œuvre au 31 décembre 2016. Dans le cadre de ces SDCI, il est attendu des collectivités qu'elles anticipent l'entrée en vigueur des transferts de compétence en particulier la Gemapi et les questions d'eau potable et d'assainissement.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'aider les collectivités à intégrer les actions Garonne dans leur prise de compétence Gemapi sur la Garonne mais aussi de traduire les orientations du plan d'action dans les documents d'urbanisme des EPCI.

Ainsi il est proposé de :

- Réaliser un « porter à connaissance » pour les PLUi en cours (Toulouse Métropole, CCTGV),
- Réaliser un document de synthèse communiquant (plaquette) du plan d'action qui sera mis à disposition des collectivités,
- S'assurer d'une mobilisation efficace des collectivités dans le cadre d'une réunion du Comité de suivi TFE à laquelle pourrait être présentée les actions des collectivités déjà impliquées (Grisolles, Adhérents Catezh...) sur les secteurs pilotes.

La plaquette et le « porter à connaissance » seront réalisés au premier semestre 2016 et le comité de suivi sera réuni au second semestre 2016 pour présentation des premières actions sur les secteurs pilotes.

- Approche opérationnelle locale

La démarche TFE aboutit également à l'identification de 4 secteurs pilotes illustrant les actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action. Ils doivent avoir un caractère démonstratif et incitatif et permettre rapidement la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Les 4 secteurs pilotes retenus illustrent la diversité des actions proposées pour redonner un espace de bon fonctionnement de la Garonne. Ils représentent l'ensemble des enjeux identifiés. Ils se trouvent tous sur des secteurs de mobilité ou érosion potentielle de la Garonne là où une amélioration hydromorphologique est possible et attendue.

Ils sont représentatifs de 3 types d'actions possibles pour l'amélioration hydromorphologique du fleuve :

- Suivre des érosions non protégées (Grisolles),
- Laisser faire (disparition « naturelle » de l'enrochement) et suivre l'évolution (Verdun-Saint-Pierre),
- Suivre l'érosion après retrait de protection en enrochement (Mas Grenier-Grisolles).

Sur les 4 secteurs pilotes retenus, 3 modes d'interventions du Sméag sont à envisager :

- Animation-coordination de plusieurs maîtrises d'ouvrages,
- Conduite d'opération sur certaines actions de secteurs pilotes,
- Maîtrise d'ouvrage de travaux : retrait de contrainte latérale (enrochement et/ou épis)

Pour l'année 2016, et dans l'attente des orientations politiques en la matière, seule l'animation-coordination sera assurée.

Pour chaque secteur pilote, il est prévu sur le **premier semestre 2016** de :

- Mobiliser les maîtres d'ouvrages potentiels : deux réunions au minimum pour prioriser les actions et décider du maître d'ouvrage et des modalités de mise en œuvre,
- Partager et valider avec les partenaires techniques, associations locales et les habitants (représentant GTAL) au sein d'un comité « local » de pilotage : deux réunions au minimum,
- Assistance technique, administrative et financière : rédaction du projet pour recherche de financements et dossiers réglementaires.

Pour chaque secteur pilote, il est prévu au **second semestre 2016** de :

- Présenter les premières actions mises en œuvre (plan de gestion ZH, plantation de haies, etc.) : 1 réunion.

• Modalités de concertation et de communication

A l'échelle globale, le comité de suivi est composé de 50 personnes dont 25 élus du territoire, 15 représentants des usagers et associations, et 10 représentants de l'Etat, ainsi que les universitaires partenaires du Sméag (laboratoires Géode, Certop, Geolab).

Le groupe de travail des acteurs locaux est composé de 20 personnes aux profils très variés (agriculteurs, pêcheurs, membres d'associations sociales et environnementales, cadre bancaire, populteur, techniciens de rivière, gérant d'une TPE EnR, membre d'un Office du Tourisme).

Il est prévu de les réunir une fois chacun de ces groupes sur l'année 2016.

Localement sur les secteurs pilotes, les comités « locaux » de pilotage, d'une vingtaine de personnes, sont constitués des collectivités (communes et EPCI concernés), des partenaires institutionnels, des partenaires institutionnels (Agence de l'eau, DDT 31 et 82, Conseils Départementaux Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne, Fédérations de pêches 31 et 82, Nature Midi-Pyrénées, etc.), associations locales et habitants (un représentant du GTAL).

Chaque comité local sera réuni deux fois sur chaque secteur pilote.

• Partenaires

L'Agence de l'eau est partenaire financier de l'animation de la démarche.

Modalités :

- Moyens humains affectés à l'action : 132 jours répartis comme suit :
 - 125 j de la chargée d'animation territoriale dont 15 j pour la réalisation de fiches de bonnes pratiques à intégrer à l'Observatoire Garonne
 - 3 j de la référente « documents d'urbanisme »
 - 4 j du SIG.
- Prestations : Plaquette de synthèse du plan d'action TFE : 3 500 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

GARONNE DEBORDANTE

Opération 532	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
Coût total de l'action € TTC				
90 041	37 872	3 500	28 101	20 568

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	50,00%	59 400	3 500	35 640	1 750	37 390	41,53%
Financement extérieur							37 390	41,53%
Autofinancement							52 651	58,47%
						Coût total	90 041	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N° ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE GARONNE

Action n° Accompagner les collectivités pour intégrer les enjeux Garonne dans leurs projets
Axe n° Vivre avec les crues de la Garonne

OBJECTIF N°1 PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE DE LA GARONNE

VI- BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.4 - Animation Garonne débordante

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

Considérant l'importance des enjeux sur le territoire de la Garonne débordante, l'attente des acteurs du territoire et la nécessité de maintenir la dynamique créée par le projet Territoires Fluviaux Européens (TFE) en facilitant la mise en œuvre du plan d'action de ce projet ;

Considérant que les objectifs à atteindre sont :

- Favoriser l'appropriation des enjeux et du plan d'action par les parties prenantes notamment en vue de la prise de compétence Gemapi des EPCI
- Déclencher le passage à l'action sur les secteurs pilotes et en hydromorphologie
- Capitaliser sur ces actions pour approfondir les connaissances et démontrer l'opportunité d'agir

VU le rapport du Président présentant l'action consistant à maintenir l'animation des instances existantes, à mobiliser les maîtres d'ouvrage potentiels et les accompagner dans leur décision ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la démarche d'animation territoriale sur la Garonne débordante. L'animation nécessaire représente 132 jours répartis comme suit :

- 125 j de la chargée d'animation territoriale dont 15 j pour la réalisation de fiches de bonnes pratiques à intégrer à l'Observatoire Garonne
- 3 j de la référente « documents d'urbanisme »
- 4 j du SIG.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2016 les crédits de paiement de 3.500 € TTC pour la réalisation d'une plaquette de communication.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous pour un coût total de 90 041€ :

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	50,00%	59 400	3 500	35 640	1 750	37 390	41,53%
Financement extérieur							37 390	41,53%
Autofinancement							52 651	58,47%
Coût total							90 041	100%

SOLLICITE au titre de cette animation et les cofinancements à hauteur de 60% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

SOLLICITE au titre de la plaquette de communication les cofinancements à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.5 - Mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 du « grand site » Garonne en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Aquitaine-Limousin- Poitou-Charentes

RAPPORT N°1 - N2000 en LRMP

Contexte

En Midi Pyrénées, le « grand site Natura 2000 Garonne » comprend 5 Documents d'Objectifs (DOCOB) couvrant 3 sites Natura 2000 :

- FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » au titre de la Directive Habitats
- FR7312010 « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne », zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux
- FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux

Un comité de pilotage (COPIL) est associé au « grand site Natura 2000 Garonne » et il est constitué de 5 comités territoriaux dont la composition a été arrêtée par le Préfet de la Haute Garonne en 2008. Chaque comité territorial a été chargé du suivi de l'élaboration d'un des DOCOB.

Le Sméag a été opérateur de l'Etat pour assurer l'élaboration de deux des 5 DOCOB : « Garonne en amont de Carbonne, Pique et Neste » et « Garonne en aval de Carbonne ». La Fédération de pêche de l'Ariège l'a été pour élaborer les trois restants : Ariège, Hers et Salat.

A l'issue de leur élaboration et leur validation en comité de pilotage, les préconisations des DOCOB peuvent être mises en œuvre (signature de contrats - MAEC, contrats forestiers, contrats avec les collectivités - et de chartes Natura 2000) par une structure animatrice unique pour le grand site. Le Comité syndical du SMEAG s'est porté candidat pour assurer l'animation et la mise en œuvre des 5 DOCOB par délibération du 23 février 2010, confirmée par délibération du 11 mars 2014.

L'organisation du COPIL de site permettra de valider formellement l'ensemble des DOCOB et de procéder à la désignation de la structure animatrice du « grand site Natura 2000 Garonne » pour la mise en œuvre des DOCOB pour les 3 années à venir. A l'occasion de ce COPIL le Sméag pourra présenter sa candidature pour assurer l'animation de la mise en œuvre des DOCOB.

Au préalable, il est envisagé de réunir le comité territorial pour lui soumettre à nouveau pour validation le DOCOB « Garonne aval » afin de s'assurer de la plus grande adhésion possible des acteurs locaux, notamment en Tarn-et-Garonne, compte tenu du fait que la dynamique Natura 2000 est arrêtée depuis mi-2010 sur ce secteur. Cela est de la responsabilité des services de l'Etat.

Cependant et dans l'attente de la désignation formelle de la structure animatrice du grand site, le Sméag a assuré une « pré-animation » de la mise en œuvre du DOCOB Garonne amont, s'intégrant dans l'animation territoriale de cette partie du cours de la Garonne au cours des années 2011 à 2013. Cette pré-animation a permis d'accompagner 6 collectivités pour une quinzaine d'engagements et notamment la mise en œuvre du programme de gestion durable de la Garonne de Boussens à Carbonne, avec le **premier contrat Natura 2000 « Garonne », signé par la ville de Cazères-sur-Garonne en mai 2013 pour la création d'une roselière fluviale.**

L'animation Natura 2000 a aussi permis à prioriser et engager des premiers contrats agricoles (MAEC), avec l'appui des chambres d'agriculture des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne, notamment sur le Saint-Gaudinois, en synergie avec le projet Berges de Garonne mis en œuvre par la communauté de communes.

Enjeux

- Organiser puis accompagner la mise en œuvre des actions Natura 2000 à l'échelle du « grand site Natura 2000 Garonne » en multi-partenariats avec les acteurs locaux avec un portage clair par le SMEAG ;

- Assurer la cohérence des actions Natura 2000 sur l'ensemble de la Garonne, le SMEAG assurant la mise en œuvre du DOCOB Garonne Aquitaine, qui s'est concrétisée en 2015 ;
- Articuler la mise en œuvre Natura 2000 avec les autres actions de la collectivité : poissons migrateurs, zones humides, berges et paysages, d'une part et les animations territoriales d'autre part ;
- Préparer, par un ancrage territorial fort en fort lien avec les milieux aquatiques et humides, la traduction opérationnelle du SAGE Vallée de la Garonne, dont la phase I de l'élaboration a été validée en juillet 2015.

Objectifs 2016

D'abord, relancer la dynamique territoriale autour de Natura 2000 pour aboutir à la validation des DOCOB du grand site dont le périmètre est inclus dans celui des démarches « Garonne amont » et « Garonne débordante », ainsi que dans celui du SAGE Garonne, dont la synergie des démarches a déjà été montrée en Aquitaine.

Aussi, au vu des résultats probants de la démarche Natura 2000 Garonne Aquitaine obtenus en 2015, reprendre contact avec les acteurs locaux avec qui le SMEAG sera amené à travailler s'il était désigné animateur du grand site, pour consolider les modalités techniques et financières de l'animation.

Déroulé de l'action

Le premier semestre de l'année 2016 permettra donc de préparer la réunion du COPIL plénier pour assurer la validation des DOCOB du grand site.

Le second semestre sera consacré à l'organisation de l'animation par le SMEAG, en lien avec les territoires, et à l'organisation d'une réunion plénière du COPIL de site aux côtés des services de l'Etat, avec mobilisation préalable d'un COTECH (Etat, SMEAG, AEAG, FDAAPPMA09, CD31, CD82, CD09, CATEZH Garonne, CLE Garonne...), en lien fort avec les démarches Garonne amont et Garonne débordante et en synergie avec les travaux de la CLE et ses commissions géographiques.

Modalités :

- Moyens humains :

Il est proposé que les travaux à conduire pour 2016 le soient à moyens constants, en lien avec l'animation territoriale existante en particulier sur Garonne amont et Garonne débordante ainsi qu'avec les travaux de la CLE pour l'élaboration du SAGE.

- Prestations :

La communication :

Une lettre info site au second semestre (2500€ TTC), financée à 80%.

Perspectives 2017

Si le SMEAG était désigné structure animatrice du « grand site Natura 2000 Garonne » en Midi-Pyrénées par le COPIL pour la mise en œuvre des DOCOB correspondants (Chartes Natura 2000, Contrats, MAEC...), la mobilisation de 0,75 ETP sur les années 2017 à 2019 semble à envisager, à l'instar des modalités retenues pour l'animation Natura 2000 en Aquitaine. Le secrétariat nécessaire à cette animation serait mutualisé avec celui dédié pour la mise en œuvre du DOCOB Garonne Aquitaine et du SAGE Garonne.

Un financement à 80% de cette action est assuré (Etat, Europe, AEAG)

Cette animation du grand site pourrait comprendre :

- Coordination :
 - Définition de priorités d'action communes aux DOCOB : (études, contrats, ...) et phasage annuel de l'animation en concertation avec le COTECH ;
 - Proposition de communication commune (plateforme de centralisation de type observatoire, supports pédagogiques communs) ;
- Animation locale :
 - la mise en œuvre des actions des DOCOB « Garonne amont » et « Garonne aval » ;
 - Délégation de l'animation pour les 3 autres DOCOB aux acteurs locaux sans pré-instruction des dossiers (contrats, chartes) par le SMEAG pour le compte de l'Etat.

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

- Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne
- Objectif n°1 Accompagner l'Évolution des paysages de la garonne
- Action n°5 Mettre en œuvre Natura 2000 sur les sites de la Garonne

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

ACTIONS

VI.1.5 Mise en œuvre le document d'objectifs du site Natura 2000 la Garonne en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération n° D09-03/04-04 en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du Sméag dans l'animation de la mise en œuvre des DOCOB Garonne amont et Garonne aval ;

VU les dispositions du code de l'environnement, issues de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, qui confie l'animation de la gestion des sites Natura 2000 aux collectivités locales ;

VU la délibération n° D10-02/02-05 approuvant la candidature du Sméag pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur l'ensemble du site FR731822 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique, la Neste » ;

VU la délibération n° D14-03/03-05 et D14-03/03-06 confirmant la candidature du Sméag pour cette animation ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de maintenir sa candidature pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées, comprenant le site FR731822 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique, la Neste », le site FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » et le site FR7312005 « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne ». Compte tenu des délais de structuration de l'animation sur l'ensemble du site, l'animation nécessaire en 2016 est prévue à moyens constants en lien avec les animations territoriales existantes ainsi que les travaux de la CLE pour l'élaboration du SAGE.

DÉCIDE d'inscrire au budget 2016 les crédits de paiement de 2 500 € TTC pour publier une lettre info site au second semestre.

SOLLICITE les cofinancements de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 80%.

MANDATE le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

ACTIONS

VI.1.5 - Mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 du « grand site » Garonne en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

RAPPORT N°2 - N2000 en ALPC

PROJET 2016

Contexte

L'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine a commencé début 2011, et a duré trois ans. L'année 2014 a été une année charnière avec la finalisation des documents du DOCOB suite à sa validation à la fin de l'année 2013 et préparation de sa mise en œuvre pour permettre des contractualisations en 2015. Du fait de la nouvelle programmation financière européenne 2014-2020 non aboutie, aucun contrat n'a pu être signé en 2014 ni 2015. En revanche, suite à l'élaboration du Projet Agro-Environnementale et Climatique (P.A.E.C.) élaboré et porté par le Sméag, deux contrats agricoles ont été signés en début d'année 2015 au titre de la PAC.

Suite à la délibération du 11 mars 2014 et après consultation des collectivités par l'Etat, le Sméag a été désigné par l'Etat comme la structure porteuse de l'animation du DOCOB pour la période d'avril 2014 à mars 2017.

Enjeux :

La démarche Natura 2000 permet de travailler localement avec de nombreux acteurs sur diverses thématiques (poissons migrateurs, zones humides, agricultures,...) et de faire le lien entre différents projets du territoire. Elle conforte la place du Sméag dans son rôle de communication, de mise en réseau et d'appui des territoires.

L'important linéaire de Garonne concerné par le site Natura 2000 en région Aquitaine, environ 250 kilomètres, est une opportunité pour veiller à la cohérence des politiques publiques au travers des nombreux projets en lien avec le fleuve.

Cette politique permet de faire le lien avec d'autres actions portées par le Sméag en mettant en avant la richesse écologique de la Garonne.

Objectifs :

L'année 2016 sera axée sur la mise en œuvre du DOCOB avec notamment :

- Mieux faire connaître la démarche et ses intérêts auprès des collectivités et des usagers - développer la communication et la sensibilisation,
- Mettre en place les premiers contrats N2000 sur des opérations vitrines- Inciter des collectivités ou particuliers à souscrire à des contrats ou à signer des chartes Natura 2000,
- Soutenir des agriculteurs à travers la démarche Natura 2000. Animer la deuxième année du P.A.E.C. sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne. (date limite de signature en 2016 : 15 Mai),
- Suivre de manière transversale les projets en lien avec le périmètre Natura 2000 pour s'assurer de la compatibilité de ces projets avec les enjeux environnementaux et favoriser les contractualisations.

Déroulé de l'action

- Contractualisation Natura 2000
En s'appuyant sur la communication et en suivant les projets d'aménagement en cours ou futurs, l'animateur travaillera sur la contractualisation de contrat Natura 2000 auprès de collectivités ou propriétaires privés. Des chartes Natura 2000 pourront également être proposées.

L'animateur aidera administrativement et techniquement les porteurs de projet pour la réalisation des dossiers.

- Animation de la seconde année du Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.) avec une montée en puissance des signatures de contrats cette année. Ces derniers permettent de soutenir des pratiques agricoles compatibles avec les exigences de protection de l'environnement.
- Actions transversales :
L'animateur suivra l'ensemble des projets en lien avec la Garonne et ainsi pourra valoriser au mieux la démarche Natura 2000 (opportunités). La connaissance des projets émergeront par l'intermédiaire des actions menées ou suivies par les chargés de missions du SMEAG. La vision globale et multithématique du syndicat ainsi que la communication interne sont importants pour obtenir des résultats concrets. De plus, comme pour les précédentes années, l'animateur pourra être sollicité par l'état pour les études d'incidences et les conseils de gestion des biotopes. L'animateur étant également chargé de travailler sur les zones humides dans le cadre du SAGE (deuxième mi-temps), un lien étroit pourra être établi entre ces deux opérations.

Modalités :

- **Moyens humains internes :** 141 j (0,705 ETP) avec la sollicitation du chargé de mission cartographie et de la chargé de mission Plan Garonne.
Responsable de l'action : M. Beaujard.
- **Prestations :** 13 000 € TTC dont 8 000 € TTC pour la communication, et une enveloppe de 5 000 € pour solliciter un ou des prestataires externes en cas de besoin (en fonction de la complexité des contrats, expertises naturalistes,...)

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Natura 2000 Aquitaine		3ème année de mise en œuvre			
Opération 335		Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC		Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
103 715		38 728	13 000	30 017	21 970

Financiers	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe-FEADER	53,00%	53,00%	38 727,53	13 000,00	20 525,59	6 890,00	27 415,59	53,00%
Etat	13,50%	13,50%	38 727,53	13 000,00	5 228,22	1 755,00	6 983,22	13,50%
AEAG	13,50%	13,50%	38 727,53	13 000,00	5 228,22	1 755,00	6 983,22	13,50%
Financement extérieur							41 382,02	39,90%
Autofinancement							62 332,51	60,10%
					Coût total		103 714,53	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE LA GARONNE

- Action n° 5 Mettre en œuvre Natura 2000 sur les sites de la Garonne

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

V.1.5 - Natura 2000 en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération n°D09-03/04-04 en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du Sméag dans l'animation de la mise en œuvre des DOCOB Garonne amont et Garonne aval,

VU la délibération n°D10-02/02-06 du 23 février 2010, décidant que le Sméag se porte candidat comme maître d'ouvrage pour l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 la Garonne en Aquitaine,

VU la délibération n°D14-03/03-05 du 11 Mars 2014 approuvant la candidature du Sméag à l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine,

VU les courriers de l'Etat du 7 février 2014 et du 18 Mars 2014 confirmant, après consultation des collectivités concernés par le périmètre du site, que le SMEAG a été désigné animateur du site Natura 2000 de la Garonne Aquitaine pour 3 ans à compter de 2014,

Considérant l'importance de continuer l'action pour la valorisation et la préservation de la Garonne en Aquitaine au travers de la mise en œuvre du document d'objectifs,

Considérant les objectifs de contractualisation de contrats Natura 2000, de Chartes et de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques permettant de soutenir financièrement des actions locales portées par des collectivités, des agriculteurs ou autres privés,

Considérant que la démarche Natura 2000, en plus d'être un levier financier, est un outil de sensibilisation et de communication,

VU le rapport du Président présentant l'action qui prévoit la poursuite de l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs débutée en 2014. Les objectifs sont de développer la communication et la sensibilisation, de faire émerger la signature de contrats Natura 2000 et de chartes, et d'animer la deuxième année du Projet Agro-environnemental et climatique (P.A.E.C.) avec la contractualisation de mesures agricoles (M.A.E.C.).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de mener l'action en affectant 141 jours soit 0,705 ETP, dont 0,5 affecté au poste d'animateur Natura 2000.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe-LEADER	53,00%	53,00%	38 727,53	13 000,00	20 525,59	6 890,00	27 415,59	53,00%
Etat	13,50%	13,50%	38 727,53	13 000,00	5 228,22	1 755,00	6 983,22	13,50%
AEAG	13,50%	13,50%	38 727,53	13 000,00	5 228,22	1 755,00	6 983,22	13,50%
Financement extérieur							41 382,02	80,00%
Autofinancement							10 345,51	20,00%
					Coût total		51 727,53	100%

SOLLICITE l'aide financière de l'AEAG et de l'Etat à hauteur de 13,5% ainsi que celles des fonds européens s'élevant à 53%.

MANDATE son Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.6 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Les poissons migrateurs sont l'expression d'enjeux transversaux :

- Un patrimoine naturel à préserver au titre de la biodiversité.
- Des espèces emblématiques de la Garonne, avec une valeur culturelle, touristique et socio-économique.
- Des marqueurs de la qualité de l'eau et des milieux sur l'ensemble de leur linéaire de migration.

Ces éléments expliquent pourquoi le Sméag est associé à la gestion du programme migrateurs Garonne, déclinaison du Plagepomi et assure l'animation des travaux du groupe Migrateurs, groupe technique, composé d'instances aux activités et aux compétences complémentaires sur le sujet des migrateurs (l'Etat et ses établissements publics, les acteurs et usagers, les collectivités locales, la recherche).

Depuis 2009, une importante réflexion a été menée, au sein du groupe, sur les enjeux relatifs aux migrateurs et les priorités. Elle a conduit à affirmer l'importance de l'amélioration de la qualité des milieux et orienter la programmation des actions en ce sens.

Enjeux

Les poissons migrateurs sont des parfaits indicateurs de la qualité de la Garonne qui présentent un enjeu pour la pérennité des activités humaines (production d'eau potable, intérêt touristique, pêche).

L'enjeu est de faire des poissons migrateurs un levier pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux.

Cela passe par :

- Une meilleure connaissance de l'état du fleuve au regard des besoins des poissons migrateurs et la prise en compte de ces éléments dans les programmations et les actions,
- La sensibilisation des acteurs et du public.

Objectifs

L'objectif de cette action pluriannuelle est de coordonner la politique « poissons migrateurs » de la Garonne avec la qualité des milieux pour contribuer à la convergence d'action des différents acteurs pour son amélioration. Cet objectif est décliné annuellement sur une thématique particulière, en fonction de l'actualité ou du besoin ressenti.

En 2016, l'accent sera mis sur la qualité de l'eau en relation avec l'impact des matières en suspension (MES), en raison de l'interrogation sur l'impact de la qualité de l'eau sur le développement et mes migrations des poissons (qualité chimique des frayères et de la conséquence du bouchon vaseux sur la dévalaison des alosons).

Déroulé de l'action

- Contenu
 - Mise en œuvre du volet 2016 du programme d'action « migrateurs Garonne » 2015-2019
 - Poursuite du travail engagé sur les thématiques suivantes :
 - Impact du Silure sur les migrateurs : principalement sur le site de Golfech
 - Alose : principalement sur le suivi des alosons, dans la suite des travaux du Life Alose porté par le SMEAG entre 2011 et 2015 : Coordination du volet « Alosons » du programme d'amélioration de la connaissance de l'Alose à l'échelle du bassin et analyse d'otolithes des alosons échantillonnés cette année pour rechercher l'âge des alosons (appel à prestation de service).
 - Engager le travail sur les autres thématiques (Suivi plus précis de la reproduction de la lamproie et évaluation du programme Saumon)
 - Poursuivre l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne (4 réunions programmées) et du groupe des partenaires signataires (2 réunions programmées). (regroupé dans « action 1 » dans tableau ci-après)
 - Veille et suivi "qualité du milieu" (participation réseau Magest, suivi des travaux de recherches et des plans nationaux - PCB, micropolluants).
 - Poursuite de l'élaboration du tableau de bord des poissons migrateurs de la Garonne, à vocation de communication et de suivi du programme
 - Réalisation d'une étude de synthèse des connaissances sur les matières en suspension (MES) et leur impact potentiel sur les poissons migrateurs (stagiaire)
- Modalités de concertation et de communication

La gestion du programme « poissons migrateurs » est réalisée au sein du « groupe migrateurs Garonne » animé par le Sméag. Ce groupe est composé des Dréal Aquitaine et Midi-Pyrénées, de l'ONEMA, de l'agence de l'eau, de l'association Migado, des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF. Ce groupe se réunit entre 4 et 6 fois par an.

La communication est assurée auprès des acteurs de terrain concernés par la thématique au travers d'une réunion d'information annuelle. Cette réunion présente le bilan du travail du groupe et du suivi des espèces migratrices.

- Partenaires

Les partenaires de l'action sont les membres du Groupe Migrateurs Garonne (ci-dessus)

Il existe un partenariat privilégié avec l'Agence de l'eau, l'Onema et les services de l'Etat, pour définir en amont les grandes orientations du programme.

Modalités

- Les partenaires de l'action sont les membres du Groupe Migrateurs Garonne (ci-dessus) Moyens humains internes : 150 jours soit 0,75 ETP
 - Aline CHAUMEL, animatrice du programme Migrateurs Garonne et responsable de l'action.
 - Un stagiaire de fin d'étude sur 6 mois sur l'impact des sédiments sur la qualité de l'eau et les poissons migrateurs.
- Prestations :
- 10 000 €TTC pour l'analyse des otolithes des alosons pêchés en cours de la saison.
- 1 000 € TTC pour les frais liés à l'organisation de la journée de communication « migrateurs » (salle, repas...) et les plateaux repas éventuels des réunions du GMG.

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

MIGRATEURS

Opération 308	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
135 049	68 744	11 000	31 933	23 372

Financiers	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	60,00%	70 500	11 000	42 300	6 600	48 900	36,21%
Financement extérieur							48 900	36,21%
Autofinancement							86 149	63,79%
					Coût total		135 049	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

- Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne
- OBJECTIF N°2 PRÉSERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE
- Action n° 11 Développer la prise en compte de la qualité des milieux pour les migrants

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.6 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération du 15 mars 1996 relative à la création de la Commission "Garonne-Dordogne" instituée avec Epidor ;

VU la délibération n°D98-06/01-5 décidant l'ajout du thème "migrateurs" au programme de politique territoriale signé entre l'AEAG et le Sméag ;

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi) du 15 octobre 2002, de créer un groupe 'Migrateurs Garonne', et d'y associer le Sméag ;

VU la délibération D05-03/04-02 du 16 mars 2005 relative à l'engagement du SMEAG dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne ;

VU la délibération D06-03/04-01 du 23 mars 2006 relative à la poursuite et au renforcement de l'action du Sméag au sein du programme migrateurs Garonne ;

VU la délibération D07-03/05-02 du 13 mars 2007 décidant d'accepter la mission d'assistance technique proposée par l'Agence de l'eau sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne ;

VU les délibérations de 2008 à 2015, précisant le programme annuel de travail sur les poissons migrateurs;

Considérant que les poissons migrateurs sont l'expression d'enjeux transversaux et marqueurs de la qualité de l'eau et des milieux et ainsi qu'ils présentent un enjeu pour la pérennité des activités humaines (production d'eau potable, intérêt touristique, pêche).

Considérant les objectifs de coordonner le programme «poissons migrateurs» avec l'amélioration de qualité de la Garonne pour contribuer à la convergence d'action pour son amélioration.

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la mission d'assistance technique au programme "migrateurs" du sous-bassin de la Garonne, dans le cadre des modalités d'aides du 10ème programme, en continuant à donner la priorité à la mise en œuvre des actions du Plagepomi en relation avec les habitats, en affectant 0,75 ETP et un stagiaire pour 6 mois, et en inscrivant des prestations à hauteur de 11 000 € TTC.

APPROUVE le plan de financement suivant pour un coût total de 135 049€ :

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	60,00%	70 500	11 000	42 300	6 600	48 900	36,21%
Financement extérieur							48 900	36,21%
Autofinancement							86 149	63,79%
Coût total							135 049	100%

SOLLICITE le financement de l'AEAG à hauteur de 60%

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.7 - Réseau de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Le Sméag est membre du réseau Magest (réseau de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire) depuis sa création en 2004. Il a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction de la station de Portets, l'une des 4 stations du réseau. Cette station a fonctionné de fin 2004 à début 2012. Le Sméag participe au fonctionnement du réseau par sa contribution au comité technique et par un financement annuel.

A l'origine, le réseau de stations de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire a été constitué pour améliorer la connaissance sur le bouchon vaseux, son origine et les causes de son évolution ainsi que son impact sur le milieu et les usages. Le Sméag, Epidor, le Smiddest et le Grand Port de Bordeaux se sont associés pour monter le réseau et assurer chacun la maîtrise d'ouvrage d'une station. Le Sméag a ainsi pris en charge la construction de la station de Portets, sur la Garonne à l'amont de Bordeaux.

Les données compilées les premières années ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du bouchon vaseux, son étendue et l'origine de la sous oxygénation des eaux autour de Bordeaux. Pour la Garonne, l'analyse a mis en évidence la remontée du bouchon vaseux à Bordeaux dès que le débit de la Garonne est inférieur à 200 m³/s, une sous oxygénation à l'étiage pouvant être préjudiciable à la vie aquatique, influencée par les rejets des stations d'épuration, les débits faibles et la température de l'eau élevée. La remontée plus en amont du bouchon vaseux est liée à des causes historiques surcreusement du lit dû aux extractions de granulats jusqu'à la fin des années 80) et des étiages de plus en plus précoces et sévères.

Les données ont également été utilisées pour réaliser des modèles prédictifs du taux d'oxygène en fonction des débits et température de l'eau : modèle "Sturieu" développé à l'origine sur Bordeaux dans le cadre du Sage Estuaire puis adapté à Portets par le Sméag, comme outil d'aide à la décision pour le soutien d'étiage lors d'épisodes critiques.

Un nouvel accord de consortium entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Il encadre le fonctionnement et le financement des stations de mesures du réseau Magest.

Enjeux

Maîtrise de l'évolution du bouchon vaseux et de ses conséquences sur les activités économiques et de loisirs locales ou plus globales (pêche professionnelle de l'alose, envasement des berges et des pontons).

Aujourd'hui, le réseau doit à la fois perdurer pour assurer la connaissance et évoluer pour des raisons de technologie, d'évolution dans le milieu et de demande des gestionnaires.

Objectifs

- Acquérir les données de qualité de l'eau (température, oxygène) en continu pour connaître les conditions du milieu pendant le soutien d'étiage, ainsi la donnée de migration des grands salmonidés et des aloses.
- Aider à la définition et au contrôle de la gestion de l'estuaire de la Gironde et des bassins versants de la Dordogne et de la Garonne. Pour le Sméag, cela concerne la teneur en oxygène (en temps réel) pour le soutien d'étiage de la Garonne.

Pour 2016, l'objectif sera de partager les connaissances acquises depuis 10 ans avec les acteurs et gestionnaires de la Garonne aval mais aussi de l'ensemble du fleuve.

Déroulé de l'action

- Contenu (descriptif)
 - Mise en œuvre de la nouvelle convention Magest
 - Partage des connaissances acquises depuis 10 ans avec les acteurs et gestionnaires de la Garonne aval mais aussi de l'ensemble du fleuve

- Modalités de concertation et de communication

Comité technique MAGEST : technicien des structures partenaires - se réunit au moins 2 fois par an
Comité de pilotage MAGEST : élus des structures partenaires - se réunit 1 fois par an en principe.

- Partenaires

L'université de Bordeaux, coordonnateur du réseau

Le Sméag, Epidor, le Smiddest et le Grand Port de Bordeaux, Bordeaux Métropole, EDF les gestionnaires financeurs

L'Agence de l'eau (financeur)

Irstea.

Modalités

- Moyens humains internes : 10 jours (financés dans le cadre de l'animation migrateurs) - responsable de l'action : Aline CHAUMEL
- Prestations : Participation au fonctionnement du réseau 5 500 € TTC.

Plan de financement prévisionnel

MAGEST

Opération 35	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
5 500		5 500		

	Taux d'aide ☒		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	60,00%			0	0	0	0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							5 500	100,00%
					Coût total		5 500	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

- Axe n° 1** **Vivre une approche territoriale de la Garonne**
- OBJECTIF N°2** **PRÉSERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE**
- Action n° 10** Etablir un diagnostic sur les conditions de vie des poissons en tant que marqueurs de l'état du fleuve
- Action n° 9** Organiser le recueil des données qualitatives en vue des opérations de soutien d'étiage de la Garonne

VI - BUDGET 2015 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.7 - Réseau de mesure de la qualité des eaux de l'estuaire

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération du 15 mars 1996 relative à la création d'une Commission « Garonne - Dordogne » avec l'Etablissement public interdépartemental de la Dordogne,

VU la délibération n°98-06/01-5 du 22 juin 1998 relative à la composition de la Commission « Garonne - Dordogne »,

VU la délibération n°99-03/07 du 5 mars 1999 relative au programme européen de restauration de l'esturgeon (*Acipenser sturio*),

VU la délibération n°01-06/06 du 20 juin 2001 relative à la composition de la Commission mixte « Garonne-Dordogne »,

VU la délibération n°99-03/07 du 5 mars 1999 relative au programme européen de restauration de l'esturgeon (*Acipenser sturio*),

VU la délibération D02-12/04 du 19 décembre 2002 décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise en place de la station « Garonne aval » située à Portets en Gironde,

VU la délibération D07-03/05-01 du 13 mars 2007 validant les conditions de mise en place de la phase d'exploitation durable et pérenne du réseau de mesure du suivi de la qualité des eaux de l'estuaire.

VU la délibération n° D08-02/04-01 du 8 février 2008, mettant en œuvre les décisions de l'accord de consortium pour la gestion durable du réseau Magest pour la durée de la convention (2008 à 2010),

VU les délibérations de 2011 à 2015, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs et décidant d'inscrire les crédits correspondant à la participation du SMEAG au réseau de mesure de la qualité de l'estuaire,

VU la délibération n°D15-11/05 du 18 novembre 2015, validant les termes du nouvel accord de consortium 2016-2018 et mandatant son Président pour le signer,

Considérant l'importance de la maîtrise de l'évolution du bouchon vaseux et de ses conséquences sur les activités économiques et de loisirs locales ou plus globales (pêche professionnelle de l'alose, envasement des berges et des pontons)

Considérant que l'objectif pour 2016 sera de faire évoluer le réseau pour adapter au mieux les suivis et les besoins des gestionnaires dont le SMEAG

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le plan de financement suivant pour un coût total de 5 500€ :

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financemen t réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Financiers								
Europe	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%			0	0	0	0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							5 500	100,00%
					Coût total		5 500	100%

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.8 - PAPI de la Garonne girondine

RAPPORT

PROJET 2016 et PAPI 2017-2023

Contexte

Le PAPI d'intention Garonne girondine engagé en juin 2013, a été achevé en mars 2015, avec la finalisation 4 études techniques. La fin de l'année, a permis la réception des rendus finaux et des synthèses des études techniques, ainsi que leur valorisation auprès des gestionnaires et acteurs locaux. L'objectif étant d'élaborer les actions répondant à la stratégie globale d'aménagement, dans la perspective d'élaborer un PAPI complet, programme d'actions répondant aux objectifs des 7 axes d'aménagement.

Enjeux

- Amélioration du niveau de protection des personnes et des biens sur le territoire, grâce à la définition d'une stratégie globale concertée, tout en préservant le fleuve et ses enjeux environnementaux. Cette démarche cohérente, permettra de bénéficier de financements spécifiques.
- Amélioration de la qualité globale de la Garonne et de ses affluents en proposant la reconquête des champs d'expansion des crues et des zones humides associées, la suppression des ouvrages de protection et des enrochements de berges aujourd'hui « inutiles », la gestion différenciée des gravières, des berges et de la ripisylve en vue d'une restauration d'un espace de liberté de la Garonne.

Objectifs

- Elaborer le dossier PAPI complet Garonne girondine en valorisant les résultats des études précédente et la mobilisation des élus face à la gestion du risque, afin qu'il puisse être instruit par la Commission Mixte Inondation (CMI) dans le cadre de l'appel à projet 2010-2015 (avant fin 2016).
- Proposer une réorganisation des systèmes d'endiguement tout au long de la Garonne girondine en s'appuyant inévitablement sur une gestion concertée différente des casiers d'inondation, permettant de proposer des aménagements possibles des bassins versants des affluents (création de zones tampons, plantations de haie, ralentissement des écoulements, restauration de palus...).

Déroulé de l'action

Pour établir en 2016 le dossier PAPI complet Garonne girondine, il s'agit de poursuivre l'information, la sensibilisation et la concertation des élus, des gestionnaires locaux et les partenaires en vue de l'élaboration finale concertée du PAPI complet, contenant les engagements des gestionnaires (programmes de travaux et engagement budgétaire) ainsi que des partenaires financiers.

Deux étapes majeures sont prévues : pré-instruction du projet de dossier par les services de l'Etat (premier semestre 2016), finalisation du dossier et dépôt auprès de la CMI (deuxième semestre 2016).

Les documents de base de la concertation sont les synthèses des études réalisées pour le PAPI d'Intention de la Garonne girondine, finalisé en mars 2015, ainsi que les bases de données SIG. Aujourd'hui, ces études répondent essentiellement à l'axe 7 (Gestion des ouvrages de protection hydraulique), à l'axe 5 (Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens) et à l'axe 1 (Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque). Il conviendra d'affiner la stratégie d'action et de développer les projets concernant les autres axes de travail.

- Contenu de la mission :
 - établir une stratégie d'action concertée à l'échelle du territoire PAPI et la décliner en différentes mesures opérationnelles,
 - affiner les actions du programme en fonction des maîtrises d'ouvrages présumées et des volontés locales,
 - formaliser d'autres actions répondant aux enjeux du territoire au-delà de l'aménagement des ouvrages, et d'identifier leur porteur : communication, résilience, réduction de la vulnérabilité, restauration de la dynamique fluviale et des zones inondables voire des zones humides.
 - proposer, organiser, formaliser la maîtrise d'ouvrage locale pour chaque action identifiée du PAPI,
 - élaborer les plans de financements associés à chaque action, recueillir les engagements des parties prenantes.
 - finaliser la rédaction du PAPI complet à partir de ces nouveaux éléments,
 - élaborer des documents de communication de synthèse
 - monter un argumentaire de présentation du document auprès des partenaires et de la CMI, afin de défendre le projet lors de son instruction,
- Modalités de concertation et de communication :

Les instances de pilotage instaurées pour le PAPI d'intention seront conservées en 2016. Il s'agit :

- du Comité de Pilotage qui regroupe près de 60 membres représentant l'Etat, les collectivités et les gestionnaires des ouvrages de protection contre les inondations. Il est co-présidé par le SMÉAG et l'Etat.
- du Comité technique formé des partenaires impliqués dans le suivi des études et l'élaboration du programme : services de l'Etat (DREAL aquitaine et DDTM 33), de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil général de Gironde, du Conseil régional Aquitaine, du SMIDDEST et d'EPIDOR.

Il s'agira d'organiser des :

- rendez-vous bilatéraux avec les élus (Maires et Présidents d'EPCI), les gestionnaires de digues, et les partenaires (15 rencontres prévues).
- réunions du comité technique et du comité de pilotage (2 à 3 réunions).
- réunions préparatoires avec l'Etat lors de l'instruction du dossier (2 à 3 réunions).

- Partenaires :
Collectivités du territoire, structures de gestion de digues, DREAL Aquitaine, DDTM33, Agence de l'Eau Adour-Garonne, CG33, CR Aquitaine, VNF.

Modalités :

- Moyens humains interne : 155 j (0,78 ETP)
- Prestations : 60 000 € TTC, dont la répartition est la suivante :
 - Assistance technique (36 000 € TTC) permettant l'intégration d'évolution des options d'aménagement dans le modèle hydraulique en vue d'affiner les scénarios, les impacts hydrauliques et l'estimation des impacts globaux (enjeux, ACB), et l'élaboration de la notice d'évaluation environnementale.
 - Assistance juridique (6 000 € TTC) pour accompagner les prises de décision des maîtrises d'ouvrages.
 - Concertation, communication (18 000 € TTC) assistance et publications.

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

PAPI de la Garonne girondine

Opération 812	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
Coût total de l'action € TTC				
179 168	62 018	60 000	32 998	24 152

Financiers	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	70,00%	50,00%	69 750	60 000	48 825	30 000	78 825	44,00%
Financement extérieur							78 825	44,00%
Autofinancement							100 343	56,00%
					Coût total		179 168	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

Axe n° 3 Vivre avec les crues de la Garonne

OBJECTIF N° 1 PRENDRE EN COMPTE LA DYNAMIQUE DE LA GARONNE

Action n° 21 Réaliser une synthèse sur la dynamique fluviale de la Garonne

Action n° 23 Favoriser la réalisation de chantiers de restauration de la dynamique fluviale de la Garonne

OBJECTIF N° 2 GÉRER LES RISQUES D'INONDATION

Action n° 25 Etat des lieux des risques d'inondation à l'échelle de la Garonne

VI – BUDGET 2015 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.8 - PAPI de la Garonne girondine

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération n° D09-03/04-02 en date du 24 mars 2009 approuvant la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les digues de la Garonne en Gironde ;

VU la délibération n° D11-02/02-08 en date du 17 février 2011 approuvant la poursuite du programme d'études sur les risques d'inondations de la Garonne girondine dans le cadre d'un PAPI ;

VU la délibération n°D12-03/03-07 ayant pour objet le Programme d'actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention de la Garonne en Gironde ;

VU la délibération n°D12-05/10-01 ayant pour objet la modification du plan de financement du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de la Garonne en Gironde ;

VU la délibération n° D15-06/03-09 décidant de poursuivre et d'achever l'animation auprès des élus et gestionnaires, nécessaire à l'élaboration du PAPI complet Garonne girondine ;

Considérant les résultats des études engagées visant à une réorganisation et une simplification des systèmes de protection et de leur gestion,

Considérant la dynamique de concertation actuelle et l'importance de poursuivre l'animation engagée auprès des maîtres d'ouvrages afin d'élaborer en 2016 le Programme d'action et de prévention des inondations complet pour la période 2017-2023,

Considérant le courrier co-signé du Président du Conseil Général de Gironde et du Préfet de Gironde, en date du 22 décembre 2014, demandant que le SMEAG assure le pilotage de l'élaboration du PAPI Complet Garonne girondine,

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président présentant l'action pour 2016 :

- élaborer pour fin mai 2016 le PAPI complet Garonne girondine répondant aux 7 axes de travail de la Directive Inondation, en s'appuyant sur la dynamique de concertation des maîtres d'ouvrages identifiés.
- proposer à travers ce plan d'actions la réorganisation des systèmes de protection tout au long de la Garonne girondine en s'appuyant sur une gestion concertée différente des casiers d'inondation, permettant de proposer des aménagements possibles des bassins versants des affluents (création de zones tampons, plantations de haie, ralentissement des écoulements, restauration de palus...).
- Accompagner le portage du dossier dans la consultation des instances jusqu'à sa validation finale.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre et d'achever l'animation PAPI nécessaire à l'élaboration du PAPI complet Garonne girondine qui engage les services du Sméag à hauteur de 0,78 Equivalent Temps Plein.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessous.

PAPI de la Garonne girondine

Opération 812	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
Coût total de l'action € TTC				
179 168	62 018	60 000	32 998	24 152

Financiers	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	70,00%	50,00%	69 750	60 000	48 825	30 000	78 825	44,00%
Financement extérieur							78 825	44,00%
Autofinancement							100 343	56,00%
					Coût total		179 168	100%

SOLLICITE l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin d'obtenir une aide en ce qui concerne l'animation d'un montant le plus élevé possible qui permettra de réaliser cette action dans les meilleures conditions.

RAPPELE que le financement des prestations sur la base de 60 000€ TTC de dépenses a fait l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de la convention d'aide au titre de l'année 2015 à hauteur de 50 % soit une aide de 30 000€.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.1 Développement de l'observatoire Garonne

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Le projet de création d'un observatoire Garonne repose sur le constat suivant dressé en 2014 :

- Un déficit en termes de restitution des données et travaux du SMEAG et d'évaluation des actions réalisées
- Un manque de valorisation de la connaissance du SMEAG
- Le lancement des études liées au SAGE Garonne qui vont drainer un nombre conséquent de données
- La refonte de la stratégie et des outils de communication du SMEAG en 2012-2013

Enjeux

- Pour le territoire « Garonne » : avoir une meilleure connaissance du fleuve Garonne. Avoir accès facilement à de la donnée retraitée et facilement compréhensibles
- Pour le Sméag, cet observatoire permettra un meilleur travail en réseau sur les différents projets. Ce projet se trouve à la croisée de toutes les missions du SMEAG et plus largement d'un EPTB à savoir : comprendre, mettre en réseau, planifier, partager. En effet, l'observatoire en permettant de valoriser la connaissance acquise au fil des projets remplit toutes ces missions à la fois :
 - Comprendre : avec plus de données disponibles, cela entraîne une meilleure compréhension du territoire
 - Mettre en réseau : la méthode de conception choisie permet un travail en réseau par thématique avec les différents partenaires du Sméag
 - Planifier : tous ces outils d'observation permettent la planification et l'évaluation des politiques publiques
 - Partager : les outils techniques mis en place (cartographie, tableau de bord, échange d'expérience) sont basés sur le partage

Objectif 2016

Après la phase de construction et de mise en ligne de l'observatoire, Il convient de poursuivre l'intégration et la création de données et d'indicateurs en 2016 afin d'étoffer cet outil d'aide à la décision.

Cela implique quatre actions :

- La mise à jour de données cartographiques et l'intégration de nouvelles données dans l'interface cartographique et le catalogue de données
- L'enrichissement des deux premiers tableaux de bord par la création de nouveaux indicateurs et la mise à jour des indicateurs existants
- La création d'un nouveau tableau de bord sur la thématique « qualité » : condition de concertation autour de cette thématique et réflexion sur la structuration de ce tableau de bord.
- La création d'un outil informatique d'échange d'expériences sur le territoire Garonne. Cet outil prendrait la forme d'un lien informatique entre l'observatoire Garonne et la toolbox développée dans le cadre du projet sud'eau2.

Déroulé de l'action

En 2016 :

- Janvier à Décembre : Enrichissement et mise à jour de l'interface cartographique
- Janvier à avril : Mise à jour des indicateurs existants dans les deux premiers tableaux de bord (Migrateurs et Plan de gestion d'étiage)
- Janvier à juillet : Création de l'outil d'échange d'expérience
- Avril à Juillet : Création de nouveaux indicateurs dans les deux tableaux de bord (Migrateurs et plan de gestion d'étiage)
- Août à Décembre : Réflexion et mise en place de la concertation et de la structuration d'un nouveau tableau de bord sur la qualité

Modalités :

- Moyens humains internes : 0.6 ETP soit 125 jours

Le responsable de l'action est le responsable SIG

- Prestations : Amélioration, hébergement et maintenance des outils informatiques dédiés à l'observatoire :
Montant TTC : 2100 euros TTC d'amélioration des outils + 2 000 euros TTC d'évolution technique de l'observatoire + 1303 euros TTC d'hébergement + 1590 euros TTC de maintenance.

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Observatoire

Opération 83	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
Coût total de l'action € TTC				
83 006	29 925	6 993	26 611	19 477

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel	
	Objet		Objet		Objet				
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations			
Europe	0,00%	0,00%							
Etat	0,00%	0,00%							
AEAG	50,00%		49500		24750		24750	29,82%	
AEAG	30,00%		6 750		2 025		2 025	2,44%	
Financement extérieur							26 775	32,26%	
Autofinancement							56 231	67,74%	
							Coût total	83 006	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n°1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N° 1.3 FAVORISER LES ECHANGES

- Action n° 24

- Objectifs : Créer un observatoire Garonne

- Action n° 23bis

- Objectifs : Organiser la mise en réseau des expériences et bonnes pratiques

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.1 Développement de l'observatoire Garonne

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la délibération SIG et Création d'un observatoire Garonne approuvée lors du comité syndical du 11.03.2014

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016.

Considérant l'importance de l'action au regard des enjeux suivants :

- avoir une meilleure connaissance du fleuve Garonne
- avoir un accès facilité à la donnée retraitée et analysée
- permettre un meilleur travail en réseau sur les différents projets
- Valoriser la connaissance acquise au fil des projets

Considérant les objectifs suivants :

- Structuration des données et appui aux chargés de mission du SMEAG
- Développement de l'observatoire Garonne
- Valorisation des données récoltées lors des projets menés par le SMEAG

VU le rapport du Président précisant qu'après la phase de construction et de mise en ligne de l'observatoire en 2015, il conviendra de poursuivre l'intégration et la création de données et d'indicateurs en 2016 afin d'étoffer cet outil d'aide à la décision.

Cela impliquera quatre actions :

- La mise à jour de données cartographiques et l'intégration de nouvelles données dans l'interface cartographique et le catalogue de données
- L'enrichissement des deux premiers tableaux de bord par la création de nouveaux indicateurs et la mise à jour des indicateurs existants
- Le lancement de la réflexion sur la création d'un nouveau tableau de bord sur la thématique « qualité »
- La création d'un outil informatique d'échange d'expériences sur le territoire Garonne.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre le développement du système d'information Garonne : l'observatoire Garonne impliquant 0,62 ETP et 4 100 euros TTC de prestations non récurrentes.

APPROUVE le plan de financement suivant pour un coût total de 83 006€ :

Observatoire

Opération 83	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action € TTC	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
83 006	29 925	6 993	26 611	19 477

Financiers	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	50,00%		49500		24750		24750	29,82%
AEAG	30,00%		6 750		2 025		2 025	2,44%
Financement extérieur							26 775	32,26%
Autofinancement							56 231	67,74%
					Coût total		83 006	100%

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% pour l'animation pour 0,55 ETP et à hauteur de 30% pour 0,07 ETP.

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% pour les prestations nouvelles et non récurrentes d'un montant de 4 100€ TTC.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.2 Collaboration avec la Garonne aranaise

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Afin de mettre en place une gestion coordonnée sur l'ensemble du bassin de la Garonne, le Sméag s'est naturellement tourné vers les collectivités voisines et espagnoles du Val d'Aran et de la Communauté autonome de Catalogne. Les premiers échanges ont lieu à la fin des années 90 et aboutissent à la signature d'un protocole d'accord en 2000 pour développer une véritable coopération fondée sur la solidarité du bassin versant.

Cette démarche s'inscrit alors dans les orientations des politiques européennes. En effet, la Directive Cadre européenne sur l'Eau, en 2000, prévoit une gestion des bassins versants s'affranchissant des frontières administratives et politiques. Depuis 2006, il existe un arrangement administratif entre les États français et espagnol pour la mise en œuvre de cette directive sur les bassins d'Adour-Garonne et de l'Ebre.

D'autres directives européennes comme la Directive Habitats (1992), la Directive Inondations publiée (2007) s'appliquent aux cours d'eau et en particulier à la Garonne, et leur mise en œuvre posent des questions communes, qui sont l'occasion de collaborations transfrontalières.

Le projet « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier » (2003-2007) a permis de donner les premiers éléments d'une connaissance partagée de la Garonne entre France et Espagne, de conduire des actions concrètes en faveur des milieux naturels du fleuve et d'une sensibilisation du public. Lors de la journée de clôture qui a marqué la fin du projet en décembre 2007, le Sméag, le Val d'Aran et la Catalogne ont réuni près de 200 personnes pour évaluer les résultats des actions conduites et imaginer des pistes d'avenir.

En décembre 2011, le Syndic d'Aran (Président du Conseil Général du Val d'Aran), Carlos BARRERA et Monsieur Jacques LECLERC représentant du Sméag ont signé une nouvelle convention de coopération pour la Garonne. Elle définit les sujets de travail commun : améliorer le régime des débits, favoriser la protection des milieux naturels, contribuer à la sensibilisation des citoyens et définir une gouvernance transfrontalière pour la Garonne.

En 2014, pour la 1ère fois, à l'occasion de la clôture du projet TFE, les acteurs français et espagnols de la Garonne, Sméag, Etat français et Confédération Hydrographique de l'Ebre sont revenus sur le phénomène de crue exceptionnelle du 18 juin 2013 qui a touché le Val d'Aran et la Garonne en amont de Toulouse. Aussi lors du séminaire de clôture Sud'eau 2 en novembre 2014, la question de la gestion de la Garonne transfrontalière a été posée en présence du ministère espagnol de l'agriculture et de l'environnement.

Enfin dans sa mesure A5 « Organiser une gestion transfrontalière », le nouveau SDAGE Adour Garonne 2016-2021 validé en décembre 2015, rappelle qu'une coopération administrative entre la France et l'Espagne est instaurée pour la mise en œuvre des plans de gestion conformément à l'arrangement administratif du 8 février 2006.

Enjeux

Les enjeux pour le Sméag de la collaboration avec les acteurs de la Garonne aranaise sont les suivants :

- **définir des objectifs communs et de coordonner leurs actions** pour une gestion transfrontalière du fleuve Garonne.
- **faire connaître** aux autorités nationales, régionales et de bassins compétentes **leurs préoccupations pour le fleuve.**
- **échanger et partager leur expérience et leur savoir-faire** pour développer une véritable coopération au profit du fleuve, fondée sur la solidarité du bassin versant.
- **mettre en place les moyens techniques et administratifs** permettant de promouvoir cette coopération.

Conformément à la convention de 2011, les enjeux pour la Garonne transfrontalière sont de : **améliorer le régime des débits, favoriser la protection des milieux naturels, contribuer à la sensibilisation des citoyens et définir une gouvernance transfrontalière pour la Garonne.**

Objectifs 2016

Cette mission intervient en support des missions thématiques du Sméag. Elle consiste à favoriser la participation des acteurs espagnols aux démarches françaises. La priorité pour 2016, sous coordination du Sméag, est de dégager les axes de travail des acteurs français (Sméag, Etat, AEAG) avec les acteurs de la Garonne aranaise. **Ce travail pourra être utile dans le cadre du SAGE Garonne ainsi que pour la définition d'une gouvernance Garonne qui pourrait intégrer la dimension transfrontalière de la Garonne avec par exemple la création d'un groupement européen de coopération territoriale avec les acteurs espagnols.**

Déroulé de l'action

Les actions prioritaires au titre de 2016 sont de :

- identifier les acteurs français en lien avec les acteurs de la Garonne aranaise notamment dans le cadre de l'arrangement administratif de 2006,
- faire l'état des lieux des enjeux de coopération des acteurs français avec les acteurs espagnols,
- dégager des axes de travail communs aux partenaires français et les faire connaître aux acteurs de la Garonne aranaise.

Modalités :

- **Moyens humains affectés à l'action : 11 jours**

LA responsable de l'action est la chargée de mission Coopération transfrontalière

- Prestations : sans objet

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Garonne aranaise

Opération 533	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
7 226	3 170	0	2 342	1 714

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Financeurs								
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	0,00%	4 950		2 970	0	2 970	41,10%
Financement extérieur							2 970	41,10%
Autofinancement							4 256	58,90%
					Coût total		7 226	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°3 FAVORISER L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCES

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.2 Collaboration avec la Garonne aranaise

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les acquis du projet Interreg IIIA « la vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier », clôturé en décembre 2007 ;

VU les travaux menés dans le cadre du plan stratégique du Sméag sur l'axe 1 « Vivre une approche territoriale de la Garonne » ;

VU le protocole d'accord pour la Vallée de la Garonne entre le Sméag et le Conseil Général du Val d'Aran du 19 décembre 2011 ;

VU l'orientation A « Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE » et sa mesure A5 « Organiser une gestion transfrontalière » du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 adoptée par le comité de bassin le 1er décembre 2015 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

Considérant l'importance des enjeux pour la Garonne transfrontalière d'améliorer le régime des débits, de favoriser la protection des milieux naturels et de définir une gouvernance transfrontalière pour la Garonne.

Considérant que les objectifs pour 2016 sont de dégager des axes de travail communs aux partenaires français (Etat et AEAG) et acteurs de la Garonne aranaise, sous coordination du Sméag.

VU le rapport du Président présentant l'action.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la démarche de collaboration avec la Garonne aranaise et d'y affecter 11 jours.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous pour un coût total de 7 226€ :

1/2

Garonne aranaise

Opération 533	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
7 226	3 170	0	2 342	1 714

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Financeurs								
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	0,00%	4 950		2 970	0	2 970	41,10%
Financement extérieur							2 970	41,10%
Autofinancement							4 256	58,90%
					Coût total		7 226	100%

SOLLICITE au titre de cette animation cofinancements à hauteur de 60% auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.3 Bonnes pratiques - appel à projet Sudo

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

De par le caractère transfrontalier du fleuve Garonne, le Sméag a développé un réseau de partenaires espagnols important et participe depuis plusieurs années à des projets de coopération dans le cadre d'appel à projets de programmes de coopération transfrontalière (Poctefa, Interreg Sud-ouest européen).

Les cinq projets de coopération menés depuis 2003 ont permis de réaliser plusieurs actions différentes et structurantes pour la Garonne, par exemple :

- **Réalisation d'études et apport de nouvelles connaissances :**
 - Programme d'action « Boussens-Carbonne » (31 ; 2009-2011), aujourd'hui support de la maîtrise d'ouvrage SIVOM (projet Sud'eau),
 - Plan d'action « TFE », aujourd'hui support de l'animation Garonne Débordante (82 ; 2011-2014).
- **Test de nouvelles méthodes et réalisation de « chantiers expérimentaux » :**
 - Chantier de Gensac-sur-Garonne (31) : 1er chantier de restauration hydromorphologique sur la Garonne (2008),
 - Méthode de participation citoyenne (82) : habitants du territoire Garonne débordante relais des travaux du Sméag (forum de clôture TFE, juillet 2014).
- **Mise en réseau des acteurs, échanges d'expériences et de bonnes pratiques :**
 - **Séminaires techniques** (2008-2014) : Valoriser les expériences des acteurs du bassin et s'enrichir des expériences des espagnols : ex. Projets Gire, Sud'eau 1-2, TFE,
 - **Voyages d'études** (2008-2011) : faire connaître les enjeux Garonne au-delà du bassin, ex: Exposition internationale de Saragosse (2008), visite CHE (2009,2010),
 - **Outils communs** : Guides, Boîte à outils, <http://www.toolbox-sudeau2.eu/> (Gire, Sud'eau, Sud'eau 2) (2009-2015).

En 2015, le Sméag et plusieurs de ses partenaires espagnols et portugais ont reconnu l'intérêt de capitaliser les résultats des projets précédents et de rechercher de nouvelles solutions et financements communs pour la gestion des cours d'eau dans le cadre d'un nouveau projet de coopération.

Enjeux

Le Sméag mobilise plusieurs dispositifs pour favoriser le partage des connaissances et plusieurs moyens d'animation pour favoriser la mise en réseau des acteurs.

Parmi ces dispositifs la participation à des appels à projets de programmes européens dans le cadre de la mission de coopération transfrontalière doit permettre de :

- identifier et approfondir des sujets communs, innovants, pour améliorer les connaissances du fleuve et de ses écosystèmes au regard des connaissances des partenaires transfrontaliers, pour développer des actions appropriées,
- partager les savoir-faire et retour d'expériences entre territoire de Garonne et territoire des partenaires pour faciliter et inciter la mise en œuvre d'actions répondant aux enjeux du fleuve,
- faire connaître et valoriser les expériences locales et bonnes pratiques existantes sur la Garonne à une échelle européenne,
- améliorer les pratiques des acteurs de Garonne par le financement et le développement de méthodes et d'outils qui n'entre pas dans le cadre des financements nationaux.

Objectifs 2016

Un projet a été déposé à l'occasion de l'appel à candidature du programme de financement Interreg VB Sud-ouest européen le 5 novembre 2015.

Les résultats de la 1ère phase d'instruction du programme Interreg VB Sud-ouest européen ont été communiqués le 24 février 2016. Le projet Sud'eau+ est arrivé 23ème sur 117 projets déposés sur l'axe 5 « Environnement et efficacité des ressources » dont seulement les 19 premiers projets ont été retenus.

Des contacts établis avec la Direction des Affaires européennes de la Région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, autorité nationale du programme, ont permis d'identifier les raisons de ce classement et de confirmer l'intérêt de présenter une nouvelle candidature adaptée au prochain appel à projet de début 2017.

Les objectifs pour 2016 sont donc de retravailler le contenu de ce projet afin de présenter une nouvelle candidature en 2017.

Déroulé de l'action

• Contenu

Dans ce nouveau projet de coopération, le Sméag a souhaité associer des acteurs particulièrement impliqués dans la préservation du fleuve Garonne afin de faire valoir leur expérience mais aussi leur permettre de s'enrichir des expériences d'autres acteurs européens dans un souci de bonne gestion du fleuve. Afin de permettre les échanges entre acteurs aux compétences et préoccupations similaires mais aussi d'anticiper la prise de compétence Gemapi par les EPCI sur la Garonne, le Sméag a sollicité des communes et EPCI du fleuve. Ainsi, quatre acteurs du fleuve ont souhaité participer à ce projet :

- Sur la Garonne en amont de Toulouse : le SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre (maître d'ouvrage sur la Garonne pour le compte de 13 communes) et les Communautés de Communes du Canton de Saint-Martory et du Canton de Salies du Salat, dont le regroupement est prévu dans le cadre du SDCI en janvier 2017.
- Sur la Garonne en aval de Toulouse : la commune de Grisolles et la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles Villebrumier (CCTGV)

En 2016, il est prévu de retravailler la candidature du projet en concertation avec les partenaires espagnols et « garonnais ». Ce travail devra permettre d'adapter le contour des actions, les résultats attendus et partenariat utiles, les budgets nécessaires, aux exigences du programme de financement.

• Modalités de concertation et de communication

Plusieurs réunions de travail seront organisées avec les partenaires.

• Partenaires

Espagne : les Régions de Cantabrie et de Navarre, la commune de Granollers (Catalogne), la commune de Vielha (Catalogne), l'association Ecodes (Aragon) ; Portugal : la commune de Penafiel ; France : commune de Grisolles, SIVOM de Rieux et Communauté de Commune Rieux, Epidor (EPTB Dordogne).

Modalités

Moyens affectés à l'action : 14 jours de la chargée de mission de coopération transfrontalière.

Le financement du temps passé pourra être financé rétroactivement si le projet présenté fin 2016 est retenu. Le financement potentiel du Feder est de 75%. La recette correspondante n'a pas été incluse dans le budget prévisionnel du fait de l'incertitude à ce jour.

Plan de financement prévisionnel

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Bonnes pratiques-SUDOE

Opération 540	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action €	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
9 196	4 035	0	2 980	2 181

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	75,00%	75,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%			0	0	0	0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							9 196	100,00%
					Coût total		9 196	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°3 FAVORISER L'ECHANGE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCES

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.3 Bonnes pratiques - appel à projet Sudoe

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du Sméag sur l'axe 1 « Vivre une approche territoriale de la Garonne » ;

VU le programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg VB Sud-ouest européen 2014-2020 adopté le 18 juin 2015 ;

VU les acquis des programmes de coopération transfrontalière SUD'EAU (2009-2011) et SUD'EAU 2 (2012-2014) ;

VU la décision du comité de programmation du programme du 24 février 2016 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

Considérant l'importance des projets de coopération dans la conduite d'actions structurantes et innovantes pour la Garonne ainsi que pour le partage de savoir et savoir-faire entre acteurs du fleuve et partenaires européens.

Considérant l'effet levier des financements européens pour inciter la mise en œuvre de bonnes pratiques sur le fleuve par le financement et le développement de méthodes et d'outils qui n'entrent pas dans le cadre des financements nationaux.

Considérant qu'étant donnés les résultats du comité de programmation du 24 février 2016 les objectifs pour 2016 sont de retravailler le contenu du projet SUD'EAU + afin de présenter une nouvelle candidature en 2017.

VU le rapport du Président présentant l'action.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la démarche pour une nouvelle candidature en 2017 et d'y affecter 14 jours.

1/2

APPROUVE le plan de financement ci-dessous pour un coût total de 9 196€ :

Bonnes pratiques-SUDOE

Opération 540	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action €	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
9 196	4 035	0	2 980	2 181

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	75,00%	75,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%			0	0	0	0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							9 196	100,00%
Coût total							9 196	100%

SOLLICITE au titre de cette action des cofinancements à hauteur de 75% auprès du programme Interreg VB Sud-ouest européen.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.4 Collaboration avec la recherche appliquée

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Il existe plusieurs programmes de recherche sur la Garonne et le Sméag conduit également des actions à caractère expérimental et des projets pouvant intéresser les chercheurs. La nécessité de partage d'informations et de projets avec les laboratoires de recherche s'affirme, elle se matérialise par des sollicitations de plus en plus nombreuses auprès du Sméag.

Enjeux

L'enjeu principal de cette mission est de développer la collaboration avec les laboratoires de recherche appliquée en :

- renforçant les synergies entre chercheurs et gestionnaires autour de la Garonne et impulser des collaborations fructueuses
- accompagnant les chercheurs dans la prise de contact avec les acteurs locaux
- favorisant un retour, une vulgarisation (en accord avec les chercheurs) vers les acteurs du territoire des résultats des programmes de recherche
- enrichissant la réflexion et les actions du SMEAG de nouveaux éléments de connaissance (éléments techniques ou de méthodologie) qui intègrent les acquis de la recherche appliquée.

Objectifs 2016

Les objectifs prioritaires au titre de 2016 sont de :

- faire un retour auprès des acteurs locaux et partenaires institutionnels des résultats des programmes de recherche en particulier ceux clôturés récemment (programmes Adapt'eau, Attenagua, Etiage, PEZH, ...),
- capitaliser les résultats de ces programmes et développer des sujets de collaboration avec les laboratoires de recherche (par exemple : le rôle des zones humides pour l'épuration de la Garonne avec le laboratoire Ecolab).

Déroulé de l'action

Afin de formaliser un retour des résultats des programmes de recherche clôturés récemment, il est prévu de réaliser des fiches de synthèse en accord avec les laboratoires concernés qui seront diffusées via le site ressource du Sméag (www.lagaronne.com).

Afin de développer de nouvelles collaborations une à deux réunions seront organisées entre l'équipe du Sméag et les laboratoires de recherche concernés.

Modalités :

Moyens humains affectés à l'action : 29 jours

Plan de financement prévisionnel :

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Collaboration recherche appliquée

Opération 511	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action €	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
12 414	8 358	0	2 342	1 714

	Taux d'aide ☒		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	0,00%	13 050		7 830	0	7 830	63,07%
Financement extérieur							7 830	63,07%
Autofinancement							4 584	36,93%
					Coût total		12 414	100%

POUR RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°3 FAVORISER L'ECHANGE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCES

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.4 Collaboration avec la recherche appliquée

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du Sméag sur l'axe 1 « Vivre une approche territoriale de la Garonne » ;

VU le programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg VB Sud-ouest européen 2014-2020 adopté le 18 juin 2015 ;

VU les acquis des programmes de coopération transfrontalière SUD'EAU (2009-2011) et SUD'EAU 2 (2012-2014) ;

VU la décision du comité de programmation du programme du 24 février 2016 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

Considérant l'importance des projets de coopération dans la conduite d'actions structurantes et innovantes pour la Garonne ainsi que pour le partage de savoir et savoir-faire entre acteurs du fleuve et partenaires européens.

Considérant l'effet levier des financements européens pour inciter la mise en œuvre de bonnes pratiques sur le fleuve par le financement et le développement de méthodes et d'outils qui n'entrent pas dans le cadre des financements nationaux.

Considérant qu'étant donnés les résultats du comité de programmation du 24 février 2016 les objectifs pour 2016 sont de retravailler le contenu du projet SUD'EAU + afin de présenter une nouvelle candidature en 2017.

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la démarche pour une nouvelle candidature en 2017 et d'y affecter 14 jours.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous pour un coût total de 9 196€ :

Bonnes pratiques-SUDOE

Opération 540	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action €	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
9 196	4 035	0	2 980	2 181

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	75,00%	75,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%			0	0	0	0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							9 196	100,00%
	Coût total						9 196	100%

SOLLICITE au titre de cette action des cofinancements à hauteur de 75% auprès du programme Interreg VB Sud-ouest européen.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.5 Contribution et avis

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

Parallèlement aux actions prévues dans des animations spécifiques (animation milieux aquatiques, SAGE, Plan Garonne, Natura 2000...), le Sméag est régulièrement sollicité pour contribuer à des démarches extérieures, ou questionné, du fait de sa connaissance des enjeux globaux du fleuve des acteurs institutionnels et locaux et de la production de données spécifiques.

Il est ainsi membre des conseils de gestion de biotopes départementaux, de la Commission locale d'Information de Golfech, membre du réseau AFEPTB et du réseau Biodiversité et Paysage de Gironde, et partenaire consulté sur les démarches de planification (SDAGE, SCoT, PLUi, SRADDET...), études, et projets de territoire. Les sollicitations sont par nature très diverses selon les années et parfois très ponctuelles (partenaires et réseaux institutionnels, enseignants et étudiants scolaires, associations, journalistes, usagers riverains,...).

Il participe aussi au suivi de l'actualité du territoire fluvial et plus globalement de la politique de l'eau ; les évolutions réglementaires, juridiques et réformes territoriales impliquent des analyses pour le positionnement de la structure.

La prise de compétence spécifique pour le bloc communal en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour 2018 (GEMAPI), les nouveaux schémas de coopération intercommunale pour 2016 vont entraîner des réflexions et sollicitations avec les collectivités.

Enjeux

✓ **Enjeux pour le fleuve et le territoire :**

Prendre en compte la Garonne, partager ses enjeux, faire connaître ses sensibilités, et la respecter.

✓ **Enjeux pour le Sméag :**

- Être expert, référent sur le fleuve dans le contexte de réforme territoriale
- Être pertinent dans l'accompagnement de collectivités garonnaises ou syndicats prochainement en charge de la compétence GEMAPI.

Objectifs

- Communiquer et partager les données et acquis du Sméag
- Suivre et participer aux travaux d'actualité (réglementaire, travaux réseaux ...)
- Aider à mieux prendre en compte, préserver et valoriser la Garonne dans les projets, travaux, plans, programmes, actions de communication.....
- Aiguiller les demandeurs vers les bons interlocuteurs ou relayer leurs projets

Déroulé de l'action

- **Contenu**

- ✓ **Suivre et participer aux travaux d'actualité**

- Participation au colloque AFEPTB de mars 2016 et aux réunions du réseau AFEPTB et du réseau Biodiversité Paysage de Gironde
- Participation aux comités de bassin et commission territoriale Garonne
- Réponse aux sollicitations des bureaux d'étude et des collectivités et syndicats demandeur vis-à-vis de l'actualité GEMAPI
- Suivi de l'actualité impactant les collectivités et le territoire fluvial...

- ✓ **Améliorer la prise en compte du fleuve, de ses milieux aquatiques dans les travaux, projets et démarches pour anticiper ou réduire les impacts sur le fleuve**

- Poursuite des contributions pour les avis des conseils de gestion de biotopes (31,47) nécessaires avant travaux
- Poursuite des contributions pour les documents d'urbanisme (PLUi Toulouse Métropole, PLUi CC des coteaux Macariens, Terroir Grisolles, révision du SCoT de l'agglomération toulousaine, SCoT Sud Gironde, SCoT Comminges...)
- Contribution aux démarches des partenaires : SRADDET des nouvelles régions, étude de développement du fret de VNF sur Garonne et Canal, aménagement du Seuil de Beauregard, Atelier des Territoires 82, suivi de la CLI Golfech.

- ✓ **Développer la connaissance et la sensibilisation (grand public)**

- Intervention à la 2^{ème} journée de formation « Garonne » des professeurs ESPE prévue le 20 mai 2016 (maison des sciences en Aquitaine).

- **Modalités de concertation et de communication**

Réunions selon les projets concernés ; envoi de notes et d'avis ; échange de données.

- **Partenaires**

Partenaires institutionnels, membres des conseils de gestion de biotopes et de la CLI de Golfech, structures porteuses de SCot ou PLUi, AUAT, riverains, enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Modalités :

Moyens humains : 55 j, répartis sur les différents chargés de mission, la direction, et la responsable des affaires juridiques selon la nature des sollicitations :

- 43 jours pour les actions d'animation et de partage de connaissance sur les milieux aquatiques pour améliorer la prise en compte du fleuve en réponse aux sollicitations locales (conseils de gestion de biotopes, suivi projets et démarches d'urbanisme et aménagement du territoire, sensibilisation). Suivi par I. Toulet en sollicitant les autres expertises internes (3j PS)
- Pour les contributions AFEPTB : 6 j. Suivi par la direction en mobilisant les compétences internes nécessaires
- Autres contributions : compétences mobilisés selon les sujets, dont le SIG.

Plan de financement prévisionnel :

Ces actions bénéficient en partie de financement en s'inscrivant dans les décomptes des actions d'animation de l'Agence de l'Eau telles que « Milieux aquatiques » (pour les 43 j cités).

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Partage des connaissances : Contributions et avis

Opération 318	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action €	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
28 587	12 733	0	9 154	6 700

	Taux d'aide ☒		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	0,00%	19 350		11 610	0	11 610	40,61%
Financement extérieur							11 610	40,61%
Autofinancement							16 977	59,39%
					Coût total		28 587	100%

RAPPEL

RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne

OBJECTIF N°1 ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES DE GARONNE

OBJECTIF N°2 PRESERVER LES FONCTIONS D'UNE GARONNE VIVANTE

OBJECTIF N°3 FAVORISER L'ECHANGE ET LE PARTAGE D'EXPERIENCES ET LA SENSIBILISATION

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.5 Contribution et avis

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la convention cadre « Pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges du corridor alluvial de la Garonne » signée le 28 août 2006

VU les orientations A (créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE - concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire) et D (préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques) du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 adopté par le comité de bassin le 1er décembre 2015 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016

VU le rapport du Président ;

Considérant les sollicitations régulières du Sméag pour contribuer à des démarches extérieures du fait de sa connaissance des enjeux globaux du fleuve, des acteurs, des évolutions dans le domaine de l'eau avec les lois Nôtre et MAPTAM et de sa production de données spécifiques.

Considérant les objectifs de :

- *Communiquer et partager les données et acquis du Sméag notamment le schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges, identification des zones humides, et les récents plans d'actions territorialisés (TFE Garonne débordante, Garonne amont)*
- *Améliorer la prise en compte de la Garonne dans le développement territorial, dans les projets, travaux, études, plans programmes, actions de communication...*
- *Suivre et participer aux travaux d'actualité (réglementaire, travaux réseaux...) en lien avec le fleuve et son territoire*
- *Aiguiller les demandeurs vers les bons interlocuteurs ou relayer leurs projets*

VU le rapport du Président présentant l'action pour 2016, et pour ce qui relève de l'animation milieu aquatique de l'Agence de l'Eau, sur la poursuite des contributions pour les conseils de gestions de biotopes, les projets et travaux sur le lit et les berges, les études ou schémas concernant le territoire fluvial (documents d'urbanisme...) et les actions de sensibilisation, avec 43 j soit 0,21 ETP d'animation en régie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre les actions d'animation et de partage de connaissance sur les milieux aquatiques pour améliorer la prise en compte du fleuve en réponse aux sollicitations locales. L'animation nécessaire, en complément des animations territoriales sur Garonne amont et Garonne débordante, représente 43 jours soit 0,21ETP.

APPROUVE le plan de financement

Partage des connaissances : Contributions et avis

Opération 318	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action €	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
28 587	12 733	0	9 154	6 700

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	60,00%	0,00%	19 350		11 610	0	11 610	40,61%
Financement extérieur							11 610	40,61%
Autofinancement							16 977	59,39%
					Coût total		28 587	100%

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'eau à hauteur de 60 %.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :
VI.1.9.6 Communication générale

RAPPORT

PROJET 2016

Contexte

La communication du Sméag s'inscrit dans un contexte budgétaire tendu.

Elle est donc dimensionnée a minima pour assurer les fonctions fondamentales du Sméag de mise en réseau et partage des connaissance du Sméag

Objectifs

Dans un contexte réglementaire fortement modifié qui génère la mise en place de nouvelles organisations dans la gestion de l'eau, l'appropriation des enjeux sur le territoire Garonne est essentielle pour définir

L'objectif est de partager les connaissances et les expériences, de les capitaliser, de faire connaître les outils disponibles et les projets en cours. Il est également de permettre de repérer et de mieux connaître les acteurs régionaux susceptibles de guider les porteurs de projets dans leur démarche.

La communication 2016 vise à :

- Favoriser l'information et l'implication des nouveaux élus du Sméag : **fiches-projet, réunions spécifiques et Comités syndicaux, ateliers.**
- Positionner le Sméag comme acteur mobilisateur de la Garonne : **réseau Garonne.**
- Faire bénéficier le territoire des acquis du Sméag. Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs locaux les connaissances et d'apporter une vision macro ainsi que l'expertise à l'échelle du bassin versant : **Observatoire Garonne, sites Internet du Sméag et Newsletters.**

Déroulé de l'action

Renforcement de la communication de projets

Chaque année, l'étendue et la diversité des missions conduites par le Sméag induit une actualité dense. Les projets du Syndicat sont par nature complexes, en termes techniques et/ou politiques. Ils peuvent comporter des difficultés d'appropriation ou d'acceptation sociale de la part des acteurs concernés, mais ils constituent également des opportunités de valoriser le Sméag comme acteur de la construction d'une vision partagée de la gestion du fleuve.

Chaque projet comporte des opportunités de concertation et de communication, qui sont autant de moyens pour répondre aux enjeux de communication : reconnaissance et partage d'information.

Cinq projets ont été identifiés comme des leviers forts permettant de répondre aux enjeux précités :

- Soutien d'étiage et redevance,
- Révision du PGE,
- Plan d'action TFE,
- PAPI d'intention vallée girondine.
- SAGE (plan de communication spécifique)

Le « réseau Garonne »

La mission de partage des connaissances est reconnue par les collectivités membres comme étant une mission de base du Sméag. Il s'agit de communiquer sur les projets et connaissances produites par le Sméag et organiser des ateliers délocalisés valorisant les retours d'expériences auprès des acteurs locaux.

A cet effet, la création d'un espace partenaire sur le site Internet institutionnel permettra de formaliser et d'animer le réseau des acteurs identifiés par le Sméag.

Ce réseau, ainsi constitué par le Sméag, leur offrira la possibilité de s'exprimer, de recevoir de l'information sur la Garonne newsletter, chroniques de la Garonne, d'être invités en priorité sur les événements du Sméag.

Enfin, dans le cadre du plan Garonne, il s'agira d'organiser des ateliers délocalisés valorisant les retours d'expérience entre acteurs de la Garonne et acteurs externes à la Garonne mais ayant déjà rencontré le même type de problématique.

Zoom sur la communication

Le Sméag veillera à une communication institutionnelle, ciblée et régulière auprès des élus et acteurs concernés, sous forme de :

- Chroniques 2015 dont le thème cette année est centré sur le « bon état des eaux » ;
- 4 Newsletters spécifiques trimestrielles ;
- E-mailings pour prévenir de chaque mise à jour de la rubrique « Focus » du site web www.Sméag.fr, et de l'Observatoire Garonne ;
- Fiches « résumé » montrant les facettes des projets et d'ateliers thématiques.

Modalités

Moyens humains en interne : 81 j - Responsable communication : M. Ginesta.

Plan de financement prévisionnel

Ce plan de financement intègre les frais de personnel affecté à l'animation, les coûts indirects comprenant les coûts des fonctions support et les frais de structure.

Communication générale

Opération 90	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
135 757	20 992	84 900	17 244	12 621

	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
Financeurs	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%						0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							135 757	100,00%
					Coût total		135 757	100%

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.9 - Partage des connaissances et mise en réseau :

VI.1.9.6 Communication générale

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séances le 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le programme de communication pour 2016.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté :

Communication générale

Opération 90	Coûts directs		Coûts indirects	
Coût total de l'action	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure
135 757	20 992	84 900	17 244	12 621

Financeurs	Taux d'aide %		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	0,00%	0,00%						
Etat	0,00%	0,00%						
AEAG	0,00%	0,00%						0,00%
Financement extérieur							0	0,00%
Autofinancement							135 757	100,00%
Coût total							135 757	100%

DIT que les crédits nouveaux de prestations extérieures sont inscrits au budget 2016.

MANDATE son Président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.10 - Démarche gouvernance Garonne et révision des statuts

RAPPORT

A l'issue de la conférence des exécutifs qui s'est tenue le 25 février dernier, j'ai proposé les suites suivantes lors du débat d'orientations budgétaires présenté le 24 mars :

- ✓ **Une suite à court terme**, en réponse à une condition préalable posée par une collectivité membre, à savoir la mise à parité de la participation financière des collectivités et du pouvoir décisionnel : mise en place d'un mode de gouvernance interne anticipant les futures modifications statutaires, à savoir la prise de décisions du comité syndical à la majorité des 2/3 jusqu'au vote des prochains statuts.
- ✓ **Une suite à moyen terme** : lancement d'un processus d'élaboration du projet politique, intégrant la concertation avec les territoires concernés par le périmètre défini par le SDAGE pour définir un EPTB Garonne - Ariège et Rivières de Gascogne, ainsi que celle avec les principales EPCI de la vallée de la Garonne.

Les débats lors du comité syndical du 24 mars m'amènent à ajuster ces propositions.

I - PROPOSITIONS AVANT LE DÉBAT EN COMITÉ SYNDICAL DU 24 MARS 2016

- Accord préalable avant le lancement de la démarche gouvernance Garonne et du projet politique du Sméag :

La proposition faite sur les modalités de prise de décision, à savoir le vote à la majorité des 2/3 de toute décision du comité syndical en attente de la validation par ce même comité syndical des nouveaux statuts établissant la proportionnalité entre le pouvoir décisionnel et la contribution financière de chacun de ses membres, avait pour but de créer les conditions favorables à la constitution d'un projet politique commun. En effet, il est important que ce dernier puisse s'établir sur des bases claires et consensuelles et que tout sujet potentiel de discordance soit traité.

Or, des créances d'une collectivité ont pour origine un contentieux remontant à de nombreuses années, fondé notamment sur la rédaction des statuts à la création du syndicat et son désaccord sur les orientations du Sméag.

Il me paraît donc nécessaire de compléter les préalables au lancement du projet politique et d'une démarche de gouvernance par la résolution de la question des créances en cours afin que ce sujet ne puisse plus constituer une source de différend.

- La démarche Garonne et élaboration du projet politique du Sméag

Je proposais au comité syndical du 24 mars de mener de front les deux initiatives (l'une à l'échelle du bassin et l'autre à l'échelle du Sméag), du fait de leur interdépendance et de la nécessité que les orientations politiques du Sméag intègrent les éléments de contexte du territoire dans lequel il évolue.

Chacune des démarches répond à des objectifs propres mais corrélés :

- ✓ la démarche à l'échelle du bassin Garonne- Ariège et rivières de Gascogne étant menée à l'initiative des collectivités majeures du territoire (les collectivités membres du Sméag, les départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes -Pyrénées, les métropoles de Toulouse et Bordeaux), en collaboration avec l'Etat et l'AEAG. Objectif visé : définir collégialement une organisation à l'échelle de ce bassin, notamment en définissant les contours d'un EPTB Garonne (en termes de rôle, composition...).
- ✓ La démarche à l'échelle du Sméag permettant, au sein de ses membres historiques, d'analyser les éléments de diagnostic de la démarche ci-dessus, de définir son positionnement notamment sur ses perspectives d'évolution et d'ouverture, en connaissance de cause des attentes du territoire.

II - PROPOSITION APRES LE DEBAT EN COMITE SYNDICAL DU 24 MARS

Par courrier du 16 mars dernier, le président du conseil départemental de la Haute Garonne réaffirme qu'il souhaite que « *l'élargissement du périmètre géographique, voulu par le Sdage, au bassin Ariège et aux rivières de Gascogne et que l'entrée des nouveaux membres au Sméag ne puissent s'enclencher que lorsque les collectivités membres actuelles ses seront entendues sur la gouvernance, les missions et leur mode de financement* » et que soit « *proposé un calendrier de première révision des statuts qui aboutisse en juin 2016, avant de débiter les réflexions sur ces élargissements* ».

A l'issue des discussions sur le sujet lors du comité syndical du 24 mars, il en ressort la nécessité, dans un souci de conciliation des logiques, d'une révision a minima des statuts, dont le lancement serait préalable à celui de la démarche gouvernance.

S'agissant de la définition du contenu de cette révision préalable, je propose que cette dernière porte sur le seul aspect de la mise en concordance de la participation financière et de la représentation des membres. Cette modification a en effet fait l'objet d'un accord unanime lors de la conférence des exécutifs.

Les autres points de modification statutaires attendus par le président de la Haute Garonne me paraissent difficiles à mettre en œuvre en préalable à la définition de tout projet politique, car ces derniers devant, en toute logique, découler de ce projet. En effet, le choix de mettre, ou ne pas mettre, telle ou telle mission dans les missions socles est en soit un sujet de débat politique et le choix d'une grille de répartition des contributions afférentes à cette mission ne peut s'affranchir de ce débat.

En sus de la logique, qui me paraît incontournable, de mener en parallèle la définition d'une nouvelle politique du Sméag et l'évolution de la gouvernance sur le bassin, il est important de ne pas perdre de vue un calendrier avec lequel nous devons composer pour assurer la pertinence de nos travaux :

- Janvier 2018 :
 - La nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) devient obligatoire pour les communes avec transfert aux EPCI à fiscalité propre : les modalités d'exercice de cette compétence ramènent à la question de la répartition des rôles entre EPCI - Syndicats de rivières (de droit commun ou EPAGE) et EPTB.

- Le préfet peut intervenir de son propre chef si la disposition A1 du SADGE n'est pas suivie d'effet (proposition par les collectivités d'une organisation à l'échelle du bassin Garonne - Ariège - rivières de Gascogne).
 - Définition de la stratégie d'organisation locale de l'eau (SOCLE), cherchant « la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau et à rationaliser le nombre de syndicats»
- Janvier 2019 : élaboration par les régions du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui doit notamment prendre en compte une gestion équilibrée de l'eau.

L'articulation entre les différents chantiers pourrait être la suivante :

- ✓ Définition d'un plan de résorption des créances avec la collectivité membre concernée : plan validé avant décembre 2016
- ✓ Lancement de la révision des statuts sur le rapport participation financière/représentation (articles 7.1 et 12) : délibération au présent comité syndical (proposition ci-après)
- ✓ Impulsion de la démarche à l'échelle du bassin : constitution d'un COPIL en juillet ou septembre 2016 en ayant défini la maîtrise d'ouvrage de la démarche (proposition de groupement de commande entre collectivités membres, le Sméag pouvant apporter un appui administratif et technique à la collectivité coordonnatrice).
- ✓ Lancement du chantier de révision en profondeur des statuts : en décembre 2016

PROPOSITION DÉTAILLÉE POUR L'ÉLABORATION D'UNE GOUVERNANCE GARONNE ET DU PROJET POLITIQUE DU SMÉAG

Un enjeu à partager

La définition d'une gouvernance Garonne (sur la partie de bassin Garonne-Ariège-rivières de Gascogne) nécessite préalablement un accord sur l'enjeu qui justifie cette démarche. Ce dernier pourrait être formulé de la façon suivante :

« Comment coordonner collectivement l'action des acteurs de la gestion de l'eau pour assurer la pérennité de l'équilibre de la Garonne et du développement durable des ses territoires, dans le respect des attributions de chacun ? »

En effet, il s'agit de :

- Etre en capacité de répondre au défi du changement climatique selon des modalités durables.
- Pérenniser les services rendus par la Garonne à l'activité humaine que soit dans sa dimension économique, sociale ou environnementale
- Faire face à un contexte budgétaire contraint nécessitant d'optimiser les moyens financiers et les ressources humaines

Ceci dans une situation de risque de balkanisation des politiques sur l'eau, pouvant découler de la loi MAPTAM si l'opportunité de mise en cohérence des actions du bloc communal n'est pas saisie, et de définition très floue de la compétence Gemapi, et donc en creux, de ce qui ne relève pas de cette compétence mais traitant de la gestion des cours d'eau.

Une initiative à prendre

La définition d'une gouvernance Garonne relève de l'initiative des collectivités, en collaboration étroite avec l'Etat, et son établissement public l'agence de l'eau Adour Garonne (AEAG).

Par ailleurs, le projet politique du Sméag doit pouvoir s'insérer dans une telle démarche, le Sméag ayant pour rôle de répondre aux attentes des collectivités du bassin dans une optique de gestion intégrée et équilibrée de l'eau.

Une démarche à double détente permet de répondre à ces objectifs corrélés, en veillant à un déroulement qui permette d'emboîter chacun des 2 niveaux ci -dessous:

- 1° niveau : définition d'une organisation « macro » des compétences à l'échelle du bassin Garonne-Ariège et rivières de Gascogne. Elle traitera notamment de la question d'un EPTB Garonne.
- 2° niveau : définition du projet politique du Sméag, intégrant les éléments issus des différentes phases du 1° niveau, se matérialisant par la révision des statuts du syndicat.

✓ **1^{ER} NIVEAU : QUELLE GOUVERNANCE A L'ECHELLE DU BASSIN GARONNE-ARIEGE-RIVIERES DE GASCOGNE ?**

Son **objectif** est de répondre aux besoins partagés de mise en œuvre d'actions, en synergie, sur le bassin, et ainsi d'identifier les modalités de gouvernance adaptées aux évolutions du contexte et aux enjeux de développement durable du territoire.

Les **principes** de cette démarche étant :

- De mener le processus de façon conjointe avec les collectivités structurantes de ce territoire
- De fonder la méthode sur une logique d'écoute et d'ouverture

Trois étapes :

- **Consolidation du dispositif (étape 0) :** cette étape préalable a pour objectif de consolider le dispositif entre les partenaires participant au pilotage de la démarche. Elle se traduira par la rédaction du cahier des charges qui fixera le cadre : objectifs poursuivis, étapes, modalités, instances de pilotage (composition et rôle). Cette étape est déterminante pour la suite, en particulier pour l'adhésion des départements Ariège, Gers et Hautes Pyrénées à la démarche.
Calendrier : d'avril à juillet 2016 (appel à candidature pour la prestation).
- **État des lieux et diagnostic :** cette **étape 1** a pour objectif de réaliser un diagnostic partagé de la gestion de l'eau sur le territoire, des besoins des acteurs (enjeux-clés, leviers, zones de vigilance). Elle repose sur le recensement des acteurs et de leurs missions sur le territoire, l'analyse de leurs attentes en matière d'échanges, mise en cohérence, appui pour être en mesure de répondre aux enjeux du bassin et globalement aux orientations du Sdage, et le partage du diagnostic.
Calendrier : octobre à décembre 2016.
- **Choix d'une organisation à l'échelle du bassin (étape 2),** à partir de propositions de scénarios (avantages/inconvénients, conditions de réussite), complétée par une feuille de route décrivant les étapes à venir dans la mise en œuvre de l'organisation choisie.
Calendrier : janvier à juin 2017 (contraintes de calendrier pouvant découler des élections présidentielles et législatives).

Les modalités d'élaboration et de suivi pourraient être les suivantes :

- Pilotage politique : **COPIL** réunissant les collectivités membres du Sméag, le Sméag, les départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes Pyrénées, les 2 métropoles (Toulouse et Bordeaux), l'Etat et l'AEAG. En étape 0 présentée ci-dessus, l'envoi d'un **courrier cosigné** des 6 collectivités membres, ainsi que de courriers spécifiques du préfet de bassin et de l'AEAG, sont prévus, à destination des 3 départements et 2 métropoles, pour expliciter la démarche et les encourager à y participer, en vue d'un 1^o Copil tout début juillet 2016.
- Pilotage opérationnel : **comité technique** calé sur le COPIL (1^o réunion en mai 2016).
- **Maîtrise d'ouvrage :** plusieurs hypothèses se présentent :
 - o Groupement de commande constitué des 6 collectivités membres du Sméag
Avantages : affirmation d'une volonté politique partagée au sein du Sméag -
Inconvénients : temps nécessaire pour monter le groupement (délibérations)- nécessité de choisir le coordonnateur (parmi les membres du groupement) qui aura en charge le lancement et le suivi du marché- définir des modalités de répartition du coût. Réponse aux inconvénients : Sméag en appui au coordonnateur. Répartition entre les membres à l'image des cotisations.

- Le Sméag- Avantages : organisation interne adaptée et rôle rentrant dans ses missions (mise en réseau). Inconvénients : risque de confusion avec la démarche « 2° niveau » (révision des statuts) qui, elle, est propre au Sméag.
- **Appel à un prestataire**, pour assurer le regard d'un tiers, l'apport méthodologique et une aide à la rédaction.
- **Financement** : aide de 70% de l'AEAG. Coût estimé : 60 000 € TTC.

✓ 2^E NIVEAU : DEFINITION DU PROJET POLITIQUE DU SMEAG - REVISION DES STATUTS

Ce 2^e niveau correspond à l'appropriation, au sein du Sméag, des acquis amenés par la démarche gouvernance Garonne. L'état des lieux de l'exercice des compétences en matière de gestion des cours d'eau et des attentes des acteurs permettra au Sméag de définir la réponse qu'il juge appropriée de donner et donc de définir, en regard, les missions qu'il assigne au syndicat et dans quelles conditions de gouvernance interne (membres, clés de participation, modalité de décision...).

Concrètement, cela signifie une réflexion en comité syndical dès réception des rendus intermédiaires afin de définir un positionnement en COPIL et lancer le chantier qui lui est propre, à savoir la révision de ses statuts (2017).

Ce chantier permettra d'approfondir ce que ne peut apporter le niveau « Gouvernance Garonne », en matière d'analyse des attentes des EPCI qui avaient été pressenties pour l'adhésion au Sméag en 2013, voire d'autres collectivités selon l'état des lieux de la démarche gouvernance Garonne. Il nécessitera fort probablement un accompagnement juridique, notamment pour définir les modalités de collaboration, que ce soit pour des compétences Gemapi ou hors Gemapi, pour des membres ou non membres.

Calendrier :

- novembre 2016 : comité syndical en préparation du COPIL « quelle gouvernance Garonne ? » (étape 1) et préparation du programme de révision des statuts
- mars 2017 : vote du budget relatif à la révision des statuts
- juin 2018 : vote des statuts en comité syndical.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.10 - Révision des statuts

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant le contexte juridique actuel réformant les compétences des collectivités, la révision du Sdage pour la période 2016-2021, les conclusions de la conférence des exécutifs du Sméag du 25 février 2016

Considérant l'importance de l'enjeu de coordonner l'action des acteurs de la gestion de l'eau pour assurer la pérennité de l'équilibre Garonne et du développement durable de ses territoires, dans le respect des attributions de chacun

Considérant la nécessité pour le Sméag de redéfinir ses missions en parfaite cohérence avec les besoins actuels et futurs du territoire et en parfaite articulation avec les autres acteurs concernés,

Considérant les débats en comité syndical du 24 mars dernier amenant à la nécessité de réviser a minima les statuts, préalablement à toute démarche de gouvernance, visant à assurer la concordance entre la participation financière et de la représentation des membres

Ayant pris connaissance du rapport de présentation

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITÉ SYNDICAL :

DECIDE d'engager la révision des statuts du Sméag pour les parties concernées par les articles 7.1 et 12 traitant respectivement de la composition du comité syndical ainsi que du nombre de sièges attribué à chaque collectivité membre, et de la contribution des membres.

MANDATE et **AUTORISE** son président pour formaliser et signer les actes se rapportant à cette affaire.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.10 - Démarche gouvernance Garonne (si maîtrise d'ouvrage par un groupement de commande)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant le contexte juridique actuel réformant les compétences des collectivités, la révision du Sdage pour la période 2016-2021, les conclusions de la conférence des exécutifs du Sméag du 25 février 2016 et les débats d'orientations budgétaires en séance du 24 mars 2016

Considérant l'importance de l'enjeu de coordonner l'action des acteurs de la gestion de l'eau pour assurer la pérennité de l'équilibre Garonne et du développement durable de ses territoires, dans le respect des attributions de chacun

Considérant la nécessité pour le Sméag de redéfinir ses missions en parfaite cohérence avec les besoins actuels et futurs du territoire et en parfaite articulation avec les autres acteurs concernés,

Considérant la nécessité de constituer un groupement de commande entre les collectivités membres du Sméag pour porter la maîtrise d'ouvrage de la démarche

Ayant pris connaissance du rapport de présentation de la démarche envisagée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITÉ SYNDICAL,

APPROUVE l'engagement de la démarche sur la gouvernance de la Garonne

CONSIDÈRE que le Sméag, dans le cadre de sa mission, doit participer à cette dynamique en apportant un appui technique et administratif à la collectivité coordonnatrice du groupement de commande

MANDATE et **AUTORISE** son président pour formaliser et signer les actes se rapportant à cette affaire.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.1 - ACTIONS

VI.1.10 - Démarche gouvernance Garonne (si Sméag maître d'ouvrage)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant le contexte juridique actuel réformant les compétences des collectivités, la révision du Sdage pour la période 2016-2021 et les conclusions de la conférence des exécutifs du Sméag du 25 février 2016 et les débats d'orientations budgétaires en séance du 24 mars 2016

Considérant l'importance de l'enjeu de coordonner l'action des acteurs de la gestion de l'eau pour assurer la pérennité de l'équilibre Garonne et du développement durable de ses territoires, dans le respect des attributions de chacun

Considérant la nécessité pour le Sméag de redéfinir ses missions en parfaite cohérence avec les besoins actuels et futurs du territoire et en parfaite articulation avec les autres acteurs concernés,

Ayant pris connaissance du rapport de présentation de la démarche envisagée

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITÉ SYNDICAL,

APPROUVE l'engagement de la démarche sur la gouvernance de la Garonne

CONSIDÈRE qu'il est de la mission du Sméag de participer à cette dynamique

DÉCIDE d'inscrire au budget 2016 un coût d'opération de 60 000€ TTC.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'année 2016 une subvention à hauteur de 70 %.

MANDATE et **AUTORISE** son président pour formaliser et signer les actes se rapportant à cette affaire.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.1 - Création d'un poste d'administrateur territorial

VI.2.2 - Création d'un poste saisonnier de la filière administrative

VI.2.3 - Création d'un poste saisonnier de la filière technique

VI.2.4 - Convention de participation en Santé et Prévoyance

VI.2.5 - Conditions de bien-être au travail

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.1 - Création d'un poste d'administrateur territorial

RAPPORT

Par délibération D05-03/05-01 du 16 mars 2005, l'Assemblée délibérante du Sméag a décidé de créer un poste fonctionnel permanent, à temps complet, de directeur général des services.

Ce poste était destiné à être pourvu par un fonctionnaire territorial relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux d'un grade minimum d'ingénieur en chef ou des Administrateurs territoriaux, d'un grade minimum d'Administrateur.

Le 1^{er} janvier 2009 Madame Sylvie ROCQ, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts a été recrutée par voie de détachement du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. La position de détachement d'une durée de trois ans a été renouvelée en janvier 2012 pour une nouvelle durée de cinq ans. Le détachement arrivant à échéance en fin d'année 2016.

Toutefois, compte tenu de la demande de départ anticipée de Madame ROCQ actuellement en poste, une procédure de recrutement doit être engagée rapidement.

Afin d'élargir le recrutement à la filière administrative, il est nécessaire de créer à nouveau le grade d'administrateur territorial, celui-ci ayant été supprimé au moment du recrutement de Madame Rocq, ingénieur en chef.

L'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

Par dérogation à l'article 41, peuvent être pourvus par la voie du recrutement direct, dans les conditions de diplômes ou de capacités fixées par décret en Conseil d'Etat, les emplois de Directeur général des services lorsque l'emploi est créé.

L'agent titulaire sur l'un des deux grades sera ensuite placé en position de détachement sur l'emploi de directeur général des services dans les conditions et suivant les règles statutaires prévues dans son cadre d'emploi.

La nature des fonctions exercées par la personne recrutée et profil :

L'agent assure la fonction de directeur général des services administratifs et techniques. Sous l'autorité du Président du Sméag, il est chargé de :

- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre des politiques décidées par le comité syndical,
- ✓ La direction, le management opérationnel et la coordination de l'équipe,
- ✓ La responsabilité de la gestion administrative et financière,
- ✓ Le pilotage de réflexions visant à préciser le rôle du syndicat et ses relations avec les différentes collectivités qui interviennent sur les politiques de l'eau,
- ✓ Le développement de partenariats rendus nécessaires par les orientations fixées par le comité syndical,
- ✓ Le développement de la concertation et de la communication,
- ✓ La représentation du syndicat auprès de différentes instances.

Au regard de ces missions et du poste à pourvoir, le candidat recherché aura le niveau d'ingénieur en chef ou d'administrateur territorial, ayant acquis une expérience confirmée sur un poste similaire.

Issu d'une formation supérieure (Bac +5), il disposera d'une part de compétences techniques en ressources en eau et en aménagement du territoire, des compétences de management, une maîtrise des procédures financières et une connaissance approfondie des procédures réglementaires.

Modalités de recrutement

Ce poste étant un poste fonctionnel, il sera pourvu par détachement.

Cet emploi, dans le cas où la recherche d'un agent statutaire serait infructueuse, pourra également être pourvu par un contractuel dont le profil, les compétences affirmées et spécialisées et l'expérience répondront aux besoins particuliers du Syndicat mixte. Le contrat serait alors conclu pour une durée de 3 ans, conformément aux conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction, modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (article 3-3 - 2).

Au vu de la spécificité des compétences requises, de la qualification élevée et appropriée du candidat recherché, et de l'expérience déjà acquise dans le domaine de l'eau qu'il devra posséder, l'emploi sera rémunéré sur la base d'un indice brut s'inspirant de l'échelonnement indiciaire des DGS des villes de 80 000 à 150 000 habitants telle que définie par le décret 87-1102 du 30 décembre 1987.

Choix du candidat :

Je souhaite que le choix de la nouvelle direction soit fait collégalement. Je propose donc que soit constitué un jury de recrutement, composé d'un délégué par collectivité, avec lequel je définirai les critères de sélection, établirai la liste des candidats à auditionner et réaliserai les entretiens. Un appui d'un cabinet de recrutement pourra être sollicité afin d'assurer une adéquation optimale avec les besoins que nous pourrions pressentir au regard des évolutions du syndicat et bénéficier d'un regard extérieur et professionnel sur les profils des candidats.

Au terme du recrutement du Directeur, l'un des grades (Ingénieur en chef ou Administrateur) sera supprimé lors de la prochaine séance plénière.

Je vous demande de bien vouloir prendre cette délibération.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.1 - Création d'un poste d'administrateur territorial

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°87-1101 du 30/12/1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des EP locaux assimilés;

VU le décret n° 90-128 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de Directeur général et directeur des services techniques des Communes et des EPCI ;

VU le décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux ;

VU le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 2013-738 du 12 août 2013 modifiant le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

VU la délibération n° D05-03/05-01 du 16 mars 2005 créant le poste de directeur général des services ;

VU le rapport de du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE la création d'un poste d'Administrateur territorial, permanent, à temps complet.

DIT que la personne recherchée doit avoir un niveau d'études supérieures et justifier d'une expérience confirmée en emploi de direction. La personne doit avoir des compétences techniques en ressource en eau et en aménagement du territoire, des compétences de management, une maîtrise des procédures financières et une connaissance approfondie des procédures réglementaires.

Sous l'autorité du président du Sméag, l'agent assure la fonction de directeur général des services administratifs et techniques, à savoir :

- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre des politiques décidées par le comité syndical,
- ✓ La direction, le management opérationnel et la coordination de l'équipe,
- ✓ La responsabilité de la gestion administrative et financière,
- ✓ Le pilotage de réflexions visant à préciser le rôle du syndicat et ses relations avec les différentes collectivités qui interviennent sur les politiques de l'eau,
- ✓ Le développement de partenariats rendus nécessaires par les orientations fixées par le comité syndical,
- ✓ Le développement de la concertation et de la communication,
- ✓ La représentation du syndicat auprès de différentes instances.

DIT que cet emploi, est destiné à être pourvu par un fonctionnaire territorial relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, d'un grade minimum d'administrateur. Cet emploi sera pourvu par mutation, détachement, ou recrutement direct dans le cas où la recherche d'un agent statutaire serait infructueuse, en raison notamment du caractère spécifique de l'emploi et du profil du candidat recherché. Dans ce cas, le contrat serait alors conclu pour une durée de 3 ans, conformément aux conditions fixées par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction, modifié par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 (article 3-3 - 2°).

DIT que, dans l'hypothèse où il est procédé au recrutement d'un contractuel, au vu de la spécificité des compétences requises, de la qualification élevée et appropriée du candidat recherché, et de l'expérience déjà acquise dans le domaine de l'eau qu'il devra posséder, cet emploi sera rémunéré sur la base d'un Indice brut s'inspirant de l'échelonnement indiciaire des DGS des villes de 80 000 à 150 000 habitants telle que définie par le décret 87-1102 du 30 décembre 1987.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 - chapitre 012, compte 64 « Charges du personnel » et qu'ils le seront pour les exercices suivants.

MANDATE le président à formaliser et à signer ledit contrat qui prendra effet dès que les formalités auront été accomplies.

VI - BUDGET 2016 GÉNÉRAL

VI-2 - MOYENS

VI.2.2 - Création d'un poste saisonnier de la filière administrative

RAPPORT

L'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée concerne « l'accroissement temporaire d'activité » et « l'accroissement saisonnier d'activité ».

Il est proposé d'ouvrir un poste saisonnier pour l'année 2016 pour les besoins des services et de prévoir cet emploi saisonnier pour six mois maximum au grade des adjoints administratifs de 2^e classe.

L'emploi serait rémunéré sur la base de l'indice brut 340 de l'échelon 1 de ce grade

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

VI - BUDGET 2016 GÉNÉRAL

VI-2 - MOYENS

VI.2.2 - Création d'un poste saisonnier de la filière administrative

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU les décrets n° 2014-78-79-80-81-82-83-84 applicables à compter du 1^{er} février 2014 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie B et C ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu le 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de la création d'un poste saisonnier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux de 2^e classe, à temps complet.

DIT que cet emploi est créé pour faire face à un accroissement ponctuel de l'activité.

DIT que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 (IM 321) de l'échelon 1 de ce grade.

DIT que les crédits correspondants à ce poste seront inscrits au Budget Principal 2016, chapitre 012.

MANDATE son président pour signer les actes correspondants, dès que les formalités administratives seront accomplies.

VI - BUDGET 2016 GÉNÉRAL

VI.2 - MOYENS

VI.2.3 - Création d'un poste saisonnier de la filière technique

RAPPORT

L'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée concerne « l'accroissement temporaire d'activité » et « l'accroissement saisonnier d'activité ».

Il est proposé d'ouvrir un poste saisonnier pour l'année 2016 pour les besoins des services et de prévoir cet emploi saisonnier pour six mois maximum au grade des ingénieurs territoriaux.

L'emploi serait rémunéré sur la base de l'indice brut 379 de l'échelon 1 de ce grade

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

VI - BUDGET 2016 GÉNÉRAL

VI.2 - MOYENS

VI.2.3 - Création d'un poste saisonnier de la filière technique

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu le 24 mars 2016 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de la création d'un poste saisonnier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, à temps complet.

DIT que cet emploi est créé pour faire face à un accroissement ponctuel de l'activité.

DIT que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 379 (IM 349) de l'échelon 1 de ce grade.

DIT que les crédits correspondants à ce poste seront inscrits au Budget Principal 2016, chapitre 012.

MANDATE son président pour signer les actes correspondants, dès que les formalités administratives seront accomplies.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.4 - Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

RAPPORT

I - LES BASES JURIDIQUES

La généralisation de la complémentaire santé, effective au 1^{er} janvier 2016, concerne exclusivement les salariés du secteur privé.

Certains employeurs publics aidaient déjà leurs agents à souscrire des mutuelles, cependant jusqu'en 2011, leur participation était privée de toute base légale.

Depuis la publication du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales sont autorisées à participer au régime de protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents, afin de contribuer à une meilleure couverture des risques.

Le dispositif juridique permet enfin aux collectivités locales de bénéficier d'un cadre clair pour favoriser la PSC de leurs agents, et de s'y trouver associées dans le cadre de leurs responsabilités d'employeur, notamment en matière de prévention de l'absentéisme.

I.1 - Définition de la protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire (PSC) est constituée par les prestations financières venant en complément de celles du régime obligatoire de protection sociale fournies à chaque assuré.

Selon le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, elles se répartissent en 2 catégories :

- **Le risque SANTÉ** : risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité garantis par la souscription à une complémentaire santé auprès d'une mutuelle notamment ;
- **Le risque PRÉVOYANCE** : risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès garantis par la souscription de contrats de type maintien de salaire.

I.2 - Le caractère facultatif de la participation de l'employeur territorial

Les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de PSC auxquelles leurs agents adhèrent (Article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983). Les collectivités n'ont pas une obligation de mettre en place une participation à la PSC.

L'adhésion à une PSC est facultative pour les agents actifs et retraités.

Toutefois, on peut pressentir que la généralisation de la complémentaire santé effective au 1^{er} janvier 2016 pour les salariés du secteur privé, soit obligatoire dans un avenir proche pour le secteur public.

II - LE RÔLE DES CENTRES DE GESTION

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place par délibération du 15 décembre 2015, une mission optionnelle « Conventions de participation en Santé et Prévoyance ».

Ce service a vocation à permettre :

- A chaque employeur territorial du département d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et Prévoyance dans le cadre de sa responsabilité sociale envers les agents.
- A chaque agent relevant d'un employeur ayant fait le choix de ce service d'accéder à une **couverture mutualisée** et obtenue après mise en concurrence réalisée conformément aux dispositions réglementaires **applicables à compter du 1^{er} janvier 2017**.

Le service assurera pour la couverture de chaque risque :

- La réalisation de la mise en concurrence ;
- La mise en place des conventions de participation et des contrats d'assurance subséquents, ainsi que le suivi de leur exécution (conditions d'évolution tarifaire notamment) ; - l'adhésion des employeurs territoriaux ;
- L'organisation de la promotion des couvertures obtenues auprès des agents des structures concernées ;
- Une assistance aux employeurs territoriaux pour le traitement des dossiers en maintien de salaire dans le cadre de la couverture en Prévoyance ;
- Un observatoire de la protection sociale des territoriaux en Haute-Garonne.

Il est précisé que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées réglementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Ainsi, tout employeur territorial adhérent au service s'acquittera auprès du CDG31 annuellement d'un des tarifs suivants, selon le choix de sa participation :

Par agent adhérent à la Couverture SANTÉ	9€
Par agent adhérent à la Couverture PRÉVOYANCE	12€
Par agent adhérent aux Couvertures SANTÉ et PRÉVOYANCE	15€

III - LA PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR TERRITORIAL

La réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG 31 qui est annexée à la présente délibération.

III.1 - L'exigence d'un montant unitaire par agent

La participation de l'employeur territorial à la protection sociale complémentaire constitue une aide à la personne dont le montant est exprimé sous forme d'un montant unitaire par agent qui vient en déduction de la cotisation due par les agents (Article 24 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011).

La participation de l'employeur territorial ne peut pas être exprimée en pourcentage.

La mention d'un montant unitaire par agent permet :

- de maîtriser le coût budgétaire que représente la participation pour l'employeur,
- de mettre en œuvre une mesure d'équité sociale car les agents à faibles revenus voient une part importante de leur cotisation prise en charge comparativement à celle des agents aux revenus plus élevés. Les dispositions réglementaires ne fixent aucun montant minimum à la participation versée par l'employeur.

Toutefois, la participation versée par l'employeur ne peut excéder le montant de la cotisation qui serait due par l'agent en l'absence de participation (Article 25 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011).

III.2 - Les possibilités de modulation

L'employeur peut décider de moduler sa participation dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents et, le cas échéant, leur situation familiale (Art.23 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011).

Le décret d'application et la circulaire n'ont pas prévu la possibilité pour la collectivité d'ajouter d'autres critères de modulation de la participation.

III.3 - L'incidence du temps de travail sur la participation

Aucune disposition de la réglementation ne prévoit expressément la possibilité de moduler la participation selon le temps de travail de l'agent.

Dès lors, sauf décision contraire de la collectivité, les agents employés à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel peuvent percevoir le même montant de participation que les agents employés à temps complet.

IV - LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE CETTE PARTICIPATION

IV.1 - Phase 1 : Le temps de la consultation

Un courrier d'information du CDG 31 a été adressé le 2 mars 2016 à chaque employeur territorial adhérent.

Ceux-ci doivent, d'ici au 30 avril 2016, transmettre au CDG 31 :

- Une délibération donnant mandat au CDG31 au titre de la couverture Santé, Prévoyance, ou les deux ;
- Les données de population correspondantes.

Ces éléments sont indispensables pour être associé à la ou (les) procédure(s) choisie(s).

A défaut, l'employeur ne pourra pas adhérer au service.

Le mandat donné n'engage en rien l'employeur qui pourra choisir après la réalisation des mises en concurrence d'adhérer ou de ne pas adhérer au service.

Le mandat permet donc de garantir les possibilités d'adhésion et donne un poids à la consultation susceptible de générer un effet plus favorable de mutualisation.

- 1/ Il appartient à l'Assemblée délibérante du Sméag d'envisager de participer au financement de la protection sociale complémentaire et de décider des risques choisis : Santé et/ou Prévoyance.
- 2/ Il appartient à la collectivité de décider de faire appel, avant le 30 avril 2016, au service du CDG 31 pour négocier la convention de participation ; selon les dispositions réglementaires, à défaut d'avoir confié mandat au CDG 31 à cette date, l'adhésion à la convention ne sera plus possible.
- 3/ A cet effet, il appartient à la collectivité de donner mandat préalable au CDG 31 pour mener la mise en concurrence pour les risques choisis (SANTÉ et PRÉVOYANCE).
- 4/ Il appartient à la collectivité de déterminer le montant prévisionnel de la participation qu'elle entend engager pour la couverture santé et la couverture prévoyance, par agent et par mois.

VI.2 - Phase 2 : Le temps de la signature

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités avant signature.

C'est lors de la signature de celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation qu'elles compteront verser.

V - LES PROPOSITIONS DE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

S'agissant de la phase 1 : les modalités de participation,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'envisager de participer** au financement de la protection sociale complémentaire pour les agents du Sméag. Cette participation concerne la couverture SANTÉ et la couverture PRÉVOYANCE.
- **De prendre acte** que le montant de l'adhésion au service optionnel du Centre de gestion sera de 15 € par agent qui aura accepté d'adhérer à la mutuelle.

A titre d'exemple, si tous les agents du Sméag adhèrent à la protection sociale complémentaire, le montant de l'adhésion du Sméag s'élèvera à 225 € par an.

- De donner mandat au CDG 31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG 31 pour participer à la protection.
- D'envisager une participation employeur au montant de 5 € par agent et par mois pour la couverture Santé.
- D'envisager une participation employeur au montant de 10 € par agent et par mois pour la couverture Prévoyance.

Ces montants sont demandés aux collectivités par le CDG à titre indicatif pour que les opérateurs participant à la mise en concurrence puissent juger de l'opportunité du marché.

De fait, les montants communiqués à cette étape ne sont pas contraignants pour l'employeur, puisqu'il n'est en aucun cas tenu de s'y conformer lorsque le Centre de gestion présentera l'opérateur retenu après mise en concurrence.

En effet, c'est uniquement à ce moment-là qu'il faudra communiquer le montant définitif de participation.

A titre d'exemple, si tous les agents du Sméag adhèrent à la protection sociale complémentaire, le montant de la participation du Sméag s'élèverait à :

- 900 € pour la couverture Santé,
- 1 800 € pour la couverture Prévoyance.

Financement prévisionnel annuel :

225 € pour l'adhésion
 900 € pour la couverture Santé
 1 800 € pour la couverture Prévoyance

Total général à prévoir le cas échéant pour le budget 2017 : 2 925 €/ an pour 15 agents.
--

Ce montant sera revu à la baisse si tous les agents ne souhaitent pas adhérer à la couverture mutualisée.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

VI – BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.4 - Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la procédure de passation d'une éventuelle convention de participation

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Considérant la volonté politique de mettre en œuvre une politique sociale envers le personnel du Sméag, notamment en favorisant l'accès aux soins ;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le CDG 31, afin de pouvoir prendre une décision avant le 31 octobre 2016 ;

Considérant le courrier du CDG 31 et la mise en place une mission optionnelle « Conventions de participation en Santé et Prévoyance » ;

Considérant la date limite pour donner mandat au CDG 31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et/ou Prévoyance ;

VU la notice de présentation « conventions de participation en couverture santé et prévoyance » annexée à la présente délibération ;

VU le rapport du Président ;

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

ENVISAGE de participer au financement de la protection sociale complémentaire pour les agents du Sméag. Cette participation concerne la couverture SANTÉ et la couverture PRÉVOYANCE.

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé *et/ou* du risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31) va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984.

DONNE MANDAT au CDG 31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendue que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG 31.

PREND ACTE que le montant de l'adhésion au service optionnel du CDG 31 sera de 15 € par an et par agent qui aura accepté d'adhérer à la mutuelle.

ENVISAGE une participation employeur au montant de 5 € par agent et par mois pour la couverture SANTÉ.

ENVISAGE une participation employeur au montant de 10 € par agent et par mois pour la couverture PRÉVOYANCE.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le CDG 31.

DONNE MANDAT au Président, le cas échéant, pour signer tous les actes s'y rapportant.

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.5 - Conditions de bien-être au travail

RAPPORT

I - CONTEXTE

Les conditions de bien-être au travail s'intègrent dans la démarche de projet de service lancé en 2013 dont l'objectif était d'enclencher un processus visant à définir l'organisation la plus adaptée à la mise en œuvre de la stratégie du syndicat, ce qui signifie :

- la construction collective des réponses aux attentes et aux évolutions des collectivités membres et partenaires extérieurs ;
- un fonctionnement transversal de l'équipe, autant entre chargés de missions techniques, qu'entre ces derniers et l'équipe administrative, dans le but d'atteindre une meilleure efficacité et le bien-être de l'équipe ;
- un partage clair des rôles et missions de chacun.

Le diagnostic a mis en évidence un malaise lié à la charge de travail, à la gouvernance compliquée dans le bassin, au positionnement délicat de la structure qui ne facilite pas la définition d'un cadre permettant d'établir l'organisation interne correspondante.

L'orientation du projet de service est centrée sur l'humain, en recherchant les conditions de bien-être et de cohésion de l'équipe.

Les pistes d'actions se décomposaient en 2 volets:

- Volet externe : pressentir les attentes des territoires envers le Sméag pour définir le niveau de service optimum, c'est-à-dire le niveau d'expertises (techniques et d'animation territoriale) et de proximité (rapport entre approche globale-approche locale).
- Volet interne : adapter l'équipe à la demande :
 - dans son niveau d'expertise,
 - dans ses méthodes de travail en interne (relations technique/administratif, plus-value collective) et en externe (partenariat avec les collectivités membres),
 - dans ses productions.

II - L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE REPOS

Les conditions matérielles dans lesquelles évolue l'équipe contribuent à favoriser la cohésion : les investissements projetés visent cet objectif. Ils consistent à aménager un espace commun facilitant les échanges et les moments de convivialité (cloisons et mobilier).

Le 23 janvier 2014, le travail du groupe « Bien-être et cohésion » du projet de service avait proposé l'action : Créer un lieu d'échange informel et de convivialité.

L'aménagement d'une salle de pause et éventuellement de lieu de restauration, est un aspect primordial du bien-être au travail. Cet espace détente permet de créer des liens, de discuter du travail de manière plus détendue, de trouver de nouvelles idées, de développer des synergies... Il permet la convivialité ce qui impactera directement le travail et l'esprit d'équipe.

Il répond enfin à la réglementation : Article R. 4228-19 et suivants du Code du travail.

« Dans les Etablissements où les agents souhaitent ou sont obligés de prendre leur repas sur leur lieu de travail, l'employeur met à leur disposition un emplacement leur permettant de se restaurer dans de bonnes conditions de santé et de sécurité. »

« ... Un espace doit être doté d'un moyen de conservation ou de réfrigération des aliments et des boissons et d'une installation permettant de réchauffer les plats ».

Lors du Comité syndical du 3 juillet 2015, l'Assemblée a approuvé la mise en place de l'espace de convivialité pour un coût de 5 000 € TTC. Cette action n'a pu aboutir l'année dernière. Elle est donc reconduite pour l'année 2016.

Coût prévisionnel :

- Equipements (mobilier) : 2 000 € TTC
- Cloisons : 3 000 € TTC

VI - BUDGET 2016 : ACTIONS ET MOYENS

VI.2 - MOYENS

VI.2.5 - Conditions de bien-être au travail

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU l'article R. 4228-19 et suivants du Code du travail ;

CONSIDERANT que la démarche de projet de service contribue à optimiser l'adéquation entre les attentes des membres et partenaires, et l'offre de service ;

CONSIDERANT que cette optimisation s'appuie sur une organisation des services fondée sur un travail d'équipe et collectif, favorisé par le bien-être et la cohésion des agents ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE la mise en place de l'espace de convivialité pour un coût de 5 000 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

VII - VOTE DES BUDGETS 2016

VII.1 - Budget annexe « Gestion d'étiage »

VII.2 - Budget principal

VI - VOTE DES BUDGETS 2016

VII.1 - Budget annexe « Gestion d'étiage »

RAPPORT

Le budget « Gestion d'étiage » a été créé à compter du 1^{er} janvier 2014, par délibération du Comité syndical du 7 janvier 2014 n° D14-01/02-04.

Le budget annexe « Gestion d'étiage » comporte les opérations qui relèvent de l'ensemble du dispositif lié à la mise en œuvre du PGE et à sa révision, tant au niveau des frais de personnel que des dépenses liées aux études menées par des prestataires extérieurs, qu'aux frais de structure pouvant y être affectés et les recettes qui peuvent y être attachées. A ces dépenses il convient d'ajouter celles relevant de la mise en œuvre des conventions « EDF » et « Montbel » dans le cadre des opérations de soutien d'étiage et les financements qui y sont affectés.

Section d'investissement

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2015 arrêté à zéro et l'absence de dépenses et recettes prévisibles sur cette section, elle est présentée tant en dépenses qu'en recettes équilibrée à zéro.

Section d'exploitation

Les opérations liées au PGE, au soutien d'étiage et à la récupération des coûts sont évaluées à hauteur de 4 221 373€ reprenant les éléments énoncés dans les rapport précédemment examinés lors de cette séance concernant les perspectives du soutien d'étiage 2016 récapitulées dans le tableau ci-dessous tant en dépenses qu'en recettes.

Objet	Montant €	Part AEAG		Part cotisation Sméag		Part redevance Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Contrat avec EDF	3 536 000	1 768 000	50	353 600	10	1 414 400	40
2- Contrat « Montbel »	239 433	119 717	50	23 943	10	95 773	40
3- Données et mise en œuvre	100 000	50 000	50	10 000	10	40 000	40
Total	3 875 433	1 937 717	50	387 543	10	1 550 173	40

Des opérations de rattachement de charges et produits à l'exercice 2015 ont été réalisées afin de ne considérer que l'exécution de l'exercice 2016 dans la présentation budgétaire qui en est faite.

Le budget annexe « Gestion d'étiage » est équilibré en section d'exploitation à hauteur de 6 569 779€.

La provision pour risques d'années sèches est abondée au montant maximum arrêté par délibération du 03 juillet 2015 soit de 2 millions d'euros.

Un montant de 315 916€ est affecté en dépenses imprévues.

Les cotisations appelées sont décrites dans le tableau ci-dessous comparativement à celles appelées en 2015 correspondant aux cotisations appelées.

Cotisations appelées en 2016

GESTION ETIAGE	Clé de répartition	Base DIG	Charlas	TOTAL
		420 295	8 430	428 725
LRMP	31,50%	132 393 €	2 655 €	135 048 €
ALPC	18,50%	77 755 €	1 560 €	79 314 €
31	17,00%	71 450 €	1 433 €	72 883 €
82	14,50%	60 943 €	1 222 €	62 165 €
47	12,25%	51 486 €	1 033 €	52 519 €
33	6,25%	26 268 €	527 €	26 795 €
TOTAL	100%	420 295 €	8 430 €	428 725 €

Cotisations appelées en 2015 (pour mémoire)

GESTION ETIAGE	Clé de répartition	Base DIG	Charlas	TOTAL
		226 671	8 490	235 161
MP	31,50%	71 401 €	2 674	74 075
Aqui	18,50%	41 934 €	1 571	43 505
31	17,00%	38 534 €	1 443	39 977
82	14,50%	32 867 €	1 231	34 098
47	12,25%	27 767 €	1 040	28 807
33	6,25%	14 167 €	531	14 698
TOTAL	100%	226 671 €	8 490	235 161 €

Sont présentés ci-après le détail des inscriptions budgétaires proposées dans le cadre de l'élaboration de ce budget au titre de l'exercice 2016.

Article	Libellé	RAR 2014	BP 2015	DM.	Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	credits nouveaux	BP 2016
	TOTAL	3 000 €	4 873 802 €	- 32 000 €	4 844 802 €	1 041 097 €	32 490 €	6 537 289 €	6 569 779 €
022	DEPENSES IMPREVUES							315 916 €	315 916 €
023	VIREMENT A SECT.INVEST.	- €	34 490 €	- 26 000 €	8 490 €	- €	- €	- €	- €
002	RESULTAT REPORTE		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 000 €	4 112 312 €	- 6 000 €	4 109 312 €	915 012 €	32 490 €	4 049 263 €	4 081 753 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	- €	- €	300 €	- €	- €	- €
6156	Maintenance	- €	6 000 €	- 6 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
617	Etudes et recherches	3 000 €	101 487 €	- €	104 487 €	- €	30 000 €	108 649 €	138 649 €
618	Divers	- €	- €	- €	- €	8 489 €	- €	8 430 €	8 430 €
6226	Honoraires	- €	2 500 €	- €	2 500 €	3 668 €	- €	- €	- €
6237	Publications	- €	3 000 €	- €	3 000 €	- €	804 €	1 500 €	2 304 €
6287	Remboursements de frais	- €	30 892 €	- €	30 892 €	26 490 €	- €	55 251 €	55 251 €
6288	Autres	- €	3 968 433 €	- €	3 968 433 €	870 065 €	1 686 €	3 875 433 €	3 877 119 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	- €	162 108 €	- €	162 108 €	126 084 €	- €	132 110 €	132 110 €
6215	Personnel affecté par la colle..	- €	162 108 €	- €	162 108 €	126 084 €	- €	132 110 €	132 110 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
654	Perles/créances irrécouvrables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
658	Charges diverses de gestion co..	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €	40 000 €
673	Titres anulés (sur ex. Ant.)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €	40 000 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- €	564 892 €	- €	564 892 €	- €	- €	2 000 000 €	2 000 000 €
6815	Dotation aux charges de provisions pour risques	- €	564 892 €	- €	564 892 €	- €	- €	2 000 000 €	2 000 000 €

Article	Libellé	RAR 2014	BP 2015	DM.	Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	credits nouveaux	BP 2016
	TOTAL DEPENSES	3 000 €	4 873 802 €	- 32 000 €	4 844 802 €	1 041 097 €	32 490 €	6 537 289 €	6 569 779 €
022	DEPENSES IMPREVUES							315 916 €	315 916 €
002	RESULTAT REPORTE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1	PGE	- €	272 736 €	- €	272 736 €	133 460 €	30 804 €	285 663 €	316 467 €
10	Suivi et mise en Œuvre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6237	Publications	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
11	Révision	- €	205 398 €	- €	205 398 €	26 490 €	30 000 €	144 055 €	174 055 €
617	Etudes et recherches	- €	38 149 €	- €	38 149 €	- €	30 000 €	41 149 €	71 149 €
6237	Publications	- €	1 500 €	- €	1 500 €	- €	- €	1 500 €	1 500 €
6215	Personnel affecté par la colle..	- €	134 857 €	- €	134 857 €	- €	- €	73 380 €	73 380 €
6287	Remboursements de frais	- €	30 892 €	- €	30 892 €	26 489,65 €	- €	28 026 €	28 026 €
12	Récupération des couts	- €	67 338 €	- €	67 338 €	106 970 €	804 €	141 608 €	142 412 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	- €	- €	300,00 €	- €	- €	- €
617	Etudes et recherches	- €	63 338 €	- €	63 338 €	- €	- €	67 500 €	67 500 €
6215	Personnel affecté par la colle..	- €	- €	- €	- €	- €	- €	21 897 €	21 897 €
6226	Honoraires	- €	2 500 €	- €	2 500 €	3 668,40 €	- €	- €	- €
6237	Publications	- €	1 500 €	- €	1 500 €	- €	804 €	- €	804 €
6287	Remboursements de frais	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12 211 €	12 211 €
6288	Autres	- €	- €	- €	- €	103 002,00 €	- €	- €	- €
673	Titres anulés (sur ex. Ant.)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000 €	40 000 €
2	SOUTIEN D'ETIAGE	3 000 €	4 001 684 €	- 6 000 €	3 998 684 €	773 063 €	1 686 €	3 927 280 €	3 928 966 €
2014	Soutien d'étiage 2014	3 000 €	- €	- €	3 000 €	6 610 €	- €	- €	- €
617	Etudes et recherches	3 000 €	- €	- €	3 000 €	- €	- €	- €	- €
6288	Autres	- €	- €	- €	- €	6 609,59 €	- €	- €	- €
658	Charges diverses de gestion co..	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2015	Soutien d'étiage 2015	- €	4 001 684 €	- 6 000 €	3 995 684 €	766 454 €	1 686 €	- €	1 686 €
023	VIREMENT A SECT.INVEST.	- €	26 000 €	- 26 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
6156	Maintenance	- €	6 000 €	- 6 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
6288	Autres	- €	3 968 433 €	- €	3 968 433 €	766 453,61 €	1 686 €	- €	1 686 €
6215	Personnel affecté par la colle..	- €	27 251 €	- €	27 251 €	- €	- €	- €	- €
2016	Soutien d'étiage 2016	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 927 280 €	3 927 280 €
6156	Maintenance	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6287	Remboursements de frais	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 014 €	15 014 €
6288	Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 875 433 €	3 875 433 €
6215	Personnel affecté par la colle..	- €	- €	- €	- €	- €	- €	36 833 €	36 833 €
30	CHARLAS	- €	8 490 €	- €	8 490 €	8 489 €	- €	8 430 €	8 430 €
023	VIREMENT A SECT.INVEST.	- €	8 490 €	- €	8 490 €	- €	- €	- €	- €
618	Divers	- €	- €	- €	- €	8 489,10 €	- €	8 430 €	8 430 €
	ONA	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6287	Remboursements de frais	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6215	Personnel affecté par la colle..	- €	- €	- €	- €	126 084,49 €	- €	- €	- €
654	Perles/créances irrécouvrables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- €	564 892 €	- €	564 892 €	- €	- €	2 000 000 €	2 000 000 €
6815	Dotation aux charges de provisions pour risques	- €	564 892 €	- €	564 892 €	- €	- €	2 000 000 €	2 000 000 €
023	VIREMENT A SECT.INVEST.	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Recettes

BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE
FONCTIONNEMENT 2016

	Libellé	RAR 2014	BP 2015	DM.	Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	credits nouveaux	BP 2016
	TOTAL		4 910 471 €			2 556 794 €	- €	6 569 779 €	6 569 779 €
R002	RESULTAT REPORTE		567 892 €			- €	- €	2 358 406 €	2 358 406 €
748	Autres subv. d'exploitation		33 669 €			814 394,78 €	- €	2 101 472 €	2 101 472,00 €
7068	Autres prestations de services		2 150 210 €			1 735 606,05 €	- €	1 681 176 €	1 681 176,00 €
747	Subv. et part. des collectiv.		2 158 700 €			6 793,00 €	- €	428 725 €	428 725,00 €

	Libellé	RAR 2014	BP 2015	DM.	Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	credits nouveaux	BP 2016
	Total recettes		4 876 802 €			2 556 794 €	- €	6 569 779 €	6 569 779 €
R002	RESULTAT REPORTE		567 892 €			- €	- €	2 358 406 €	2 358 406 €
1	PGE		272 736 €			344 488 €	- €	275 663 €	275 663 €
10	suivi et mise en Œuvre		205 398 €			199 582 €	- €	- €	- €
7068	Autres prestations de services		102 699 €			- €	- €	- €	- €
747	Subv. et part. des collectiv.		102 699 €			- €	- €	- €	- €
748	Autres subv. d'exploitation		0			199 581,73 €	- €	- €	- €
102	PGE 2011 2012 suivi et revision		- €			26 000 €	- €	- €	- €
748	Autres subv. d'exploitation		- €			26 000,00 €	- €	- €	- €
103	PGE 2013 suivi et revision		- €			21 001 €	- €	- €	- €
748	Autres subv. d'exploitation		- €			21 000,60 €	- €	- €	- €
11	Révision		- €			97 905 €	- €	174 055 €	174 055 €
7068	Autres prestations de services							69 621 €	69 621 €
747	Subv. et part. des collectiv.							17 406 €	17 406 €
748	Autres subv. d'exploitation					97 905,20 €		87 028 €	87 028 €
12	Récupération des couts		67 338 €			- €	- €	101 608 €	101 608 €
7068	Autres prestations de services		33 669 €			- €	- €	40 643 €	40 643 €
747	Subv. et part. des collectiv.		33 669 €			- €	- €	10 161 €	10 161 €
748	Autres subv. d'exploitation		33 669 €			- €	- €	50 804 €	50 804 €
2	SOUTIEN D'ETIAGE		4 027 684 €			2 205 513 €	- €	3 927 280 €	3 927 280 €
2013	Soutien d'étiage 2013		- €			1 €	- €	- €	- €
747	Subv. et part. des collectiv.		- €			- €	- €	- €	- €
748	Autres subv. d'exploitation		- €			0,86 €	- €	- €	- €
2014	Soutien d'étiage 2014		- €			381 963 €	- €	- €	- €
7068	Autres prestations de services		- €			355 202,82 €	- €	- €	- €
747	Subv. et part. des collectiv.		- €			- €	- €	- €	- €
748	Autres subv. d'exploitation		- €			26 758,80 €	- €	- €	- €
2015	Soutien d'étiage 2015		4 027 684 €			1 823 550 €	- €	- €	- €
7068	Autres prestations de services		2 013 842 €			1 380 403,23 €	- €	- €	- €
747	Subv. et part. des collectiv.		2 013 842 €			- €	- €	- €	- €
748	Autres subv. d'exploitation		- €			443 146,59 €	- €	- €	- €
2016	Soutien d'étiage 2016		- €			- €	- €	3 927 280 €	3 927 280 €
7068	Autres prestations de services							1 570 912 €	1 570 912 €
747	Subv. et part. des collectiv.							392 728 €	392 728,00 €
748	Autres subv. d'exploitation							1 963 640 €	1 963 640,00 €
30	CHARLAS		8 490 €			6 793 €	- €	8 430 €	8 430 €
747	Subv. et part. des collectiv.		8 490 €			6 793,00 €	- €	8 430 €	8 430,00 €

Dépenses et Recettes

BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE
INVESTISSEMENT 2016

Article	Libellé article	Service	BUDGET TOTAL 2014	Mandats Titres émis	CREDITS NOUVEAUX 2015	BUDGET TOTAL 2015	Mandats Titres émis	CREDITS NOUVEAUX 2016
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		135 709	8 490,49	145 114	145 114	8 490,00	0,00
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE				110 624	110 624		
020	Dépenses imprévues							
1518	Autres provisions pour risques							
16	Emprunts et dettes assimilées		102 133	102 132,58	-	-	-	-
1687	Autres dettes		102 133	102 132,58				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			0,00	-	-	0,00	0,00
2031	Frais d'études							
2051	Concessions et droits similaires							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			8 490,49	34 490	34 490	8 490,00	0,00
2111	Terrains nus	30 Charles	8 491	8 490,49	8 490	8 490	8 490,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2015 Soutien d'étiage			26 000	26 000		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		135 709	25 084,92	145 114	145 114	0,00	0,00
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE							
021	VIRT DE LA SECTION DE FONC		110 624		34 490	34 490		
10	Dotations, fonds divers et réserves		25 085	25 084,92	110 624	110 624	0,00	0,00
10222	FCTVA							
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		25 085	25 084,92	110 624	110 624		
13	Subventions d'investissement							
1312	Subv. Equip.transf Régions							
1313	Subv. Equip.transf Départements							
1321	Hors contrat de plan							
1322	Régions							
1322	Autres subventions Région							
1323	Départements							
1323	Autres subventions Départements							
496	Provisions							

VII - VOTE DES BUDGETS 2016

VII.1 - Budget annexe « Gestion d'étiage »

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ADOpte le budget primitif 2016 du budget annexe Gestion d'Etiage et les participations des collectivités membres qui en découlent, conformément au tableau annexé.

VII - VOTE DES BUDGETS 2016

VII.2 - Budget principal

RAPPORT

Seules sont comptabilisées au titre de ce budget les opérations liées aux actions menées par le Sméag hors celles comptabilisées dans le budget annexe traitant de la gestion de l'étiage à travers le soutien d'étiage, le Plan de Gestion d'Etiage et la mise en œuvre des financements issues de la Déclaration d'Intérêt Général de la récupération des coûts.

Les préconisations issues de l'audit financier mené en fin d'année 2014, ont été traitées de la même façon pour l'élaboration de ce budget que pour celui de l'exercice 2015, tant au niveau des procédures comptables que par la recherche de l'optimisation des financements des actions

Le budget 2016 a été confectionné afin de prendre en compte les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires dont le Comité syndical a pris connaissance lors de la séance du 24 mars 2016.

La participation des collectivités membres est maintenue à hauteur de 700 000€.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2016 intègre les inscriptions nécessaires à la poursuite des actions engagées antérieurement par le Sméag. La section est équilibrée à hauteur de 2 117 361€.

Deux actions engagent des crédits de paiement conséquents. La principale concerne le lancement de la phase II de l'élaboration du SAGE décalée suite au renouvellement partiel de ses instances en 2015 et début 2016. Un montant de dépenses est ainsi mobilisé à hauteur de 293 500€. Les financements extérieurs attendus de l'AEAG et de l'Europe doivent être accordés à hauteur de 80% pour ces prestations extérieures dans le cadre de différentes études. Le PAPI quant à lui, nécessite une inscription budgétaire de 35 000€ en complément des crédits engagés à hauteur de 25 000€ TTC sur l'exercice 2015 pour lesquels les études sont actuellement en cours. Un financement de l'AEAG est accordé à un taux d'aide de 50%.

D'autres actions traitant des milieux naturels (DOCOB Aquitaine et Midi-Pyrénées, migrateurs) et d'une manière générale l'animation territoriale (Garonne amont et aval) ainsi que le sujet de la réappropriation du fleuve sont mises en œuvre essentiellement à travers l'animation menées en régie. Elles engagent des crédits de paiement sur l'exercice de 35 650€ qui nécessitent un autofinancement de 12 950€. Ces actions bénéficient en effet d'un financement extérieur dont les taux varient de 25 à 80%.

La performance de l'observatoire Garonne nécessite pour sa part des dépenses nouvelles de 4 100€ cette année, hors maintenance courante du système, afin de permettre l'amélioration de cet outil afin d'assurer la prises en compte de données nouvelles à diffuser.

Le budget consacré à la communication générale du Sméag évalué à hauteur de 84 900€ correspond désormais à la seule reconduction d'actions de communication minimales et indispensables à la structure.

La question de la gouvernance Garonne, si le Syndicat devait être retenu comme maître d'ouvrage des travaux d'études à mener, est prévue budgétairement à hauteur de 60 000€ de crédits en dépenses financés à 70% par l'AEAG.

Les frais de personnel subissent les augmentations liées aux évolutions réglementaires du niveau de rémunération et des charges patronales. Les dépenses de personnel mis à disposition de « la gestion d'étiage » font l'objet d'un remboursement du budget annexe et sont donc sans incidence sur le niveau de cotisations appelées auprès des collectivités membres.

Les frais financiers liés à la mobilisation de la ligne de trésorerie sont évalués à 45 000€ cette année.

Dans ces conditions de présentation, le budget permet de prévoir un crédit de 125 440€ en dépenses imprévues, destiné à contribuer à une recapitalisation du Sméag.

Budget principal - section de Fonctionnement

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2016
FONCTIONNEMENT DEPENSES

BASE COTISATIONS 700 000

Article	Libellé article	CA 2014	CA 2015	BUDGET 2014	BUDGET TOTAL 2015	RAR 2015	CREDITS NOUVEAUX 2016	BUDGET TOTAL 2016
012 CHARGES DE PERSONNEL		976 627,98	942 588,80	1 026 000 €	1 000 500 €	0	1 013 500	1 013 500
6331	Versement de transport	9 853,02	9 388,19	11 000	10 100		10 400	10 400
6332	Cotisations au FNAL	2 463,68	2 347,01	3 000	2 500		2 600	2 600
6336	Cotisations CDG, CNFPT	9 853,51	9 388,05	11 000	10 100		10 200	10 200
6338	Autres impôts et taxes	119,61	0,00	2 000	1 600		1 600	1 600
64111	Rémunération principale titulaires	319 226,11	299 657,78	316 000	306 700		329 100	329 100
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	12 398,51	13 182,62	13 000	12 400		14 400	14 400
64118	Autres indemnités	124 915,30	121 243,05	142 000	119 900		130 000	130 000
64131	Rémunérations pers non tit	163 118,34	161 755,06	199 000	185 300		175 600	175 600
6451	cotisations URSSAF	102 081,60	98 510,86	118 000	107 700		108 100	108 100
6453	cotisations retraite	139 520,97	133 075,48	135 000	152 600		140 300	140 300
6454	cotisations ASSEDICS	9 008,48	8 933,40	12 000	10 300		9 900	9 900
6455	assurance du personnel	50 589,45	48 398,93	30 000	50 000		50 000	50 000
6474	verst aux autres œuvres sociales	4 169,60	4 059,60	5 000	7 000		7 000	7 000
6475	médecine du travail	1 117,50	1 155,10	1 000	2 000		2 000	2 000
6488	Autres charges	28 192,30	31 493,67	28 000	22 300		22 300	22 300
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,00	0,00	0	0	0	0	0
651	Redevances pour concessions			0	0		0	0
6541	Pertes sur créances irrécouvrables			0	0		0	0
6574 (65718)	Subvention fonctionnement assoc et personnes droit privé			0	0		0	0
66 CHARGES FINANCIERES		28 607,92	39 465,83	35 000	45 000	0	45 000	45 000
66111	Intérêts des emprunts, dettes			0	0			0
6615	Intérêt des comptes courants et dépôt							
6688	Autres		21 910,80		5 000		5 000	
6616	Intérêts bancaires sur op financem	28 607,92	17 555,03	35 000	40 000		40 000	40 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	300,00	0	301	0	0	0
6718	autres charges exceptionnelles		300,00	0	300			0
675	valeur cptable des immob.cédées			0	1			0
676	différence sur réalisation			0	0			0
678	Autres charges exceptionnelles			0	0	0		0
042 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		7 322,05	8 934,06	0	9 100	0	8 300	8 300
6811	dotations aux amortissements	7 322,05	8 934,06	0	9 100		8 300	8 300
6812	dotations aux amort à répartir			0	0			0
6815	Dotations aux charges de provisions pour risques			0	0			0
022 DEPENSES IMPREVUES				0	139 130		125 440	125 440
013 ATTENUATION DE PRODUITS		0	0	0	0	0	0	0
739	Rev.et rest° sur impôts et taxes			0	0			0

6237	Publications	35 311,58	64 358,24	20 000	30 000	2 160	67 400	69 560
							30 000	
						2 160	37 400	
6238	Frais divers de Publicité		429,96			0		
6241	Transports de biens			0	0	0	0	0
6247	Transports collectifs	3 620,00		0	0	0	0	0
6251	Voyages e déplacements			0	0	0	0	0
6255	Frais de déménagement			0	0	0	0	0
6256	Missions	21 074,14	14 747,22	15 000	20 000	0	18 000	18 000
6257	Réceptions	4 900,54	1 442,05	2 500	2 500	0	2 000	2 000
6261	Frais d'affranchissement	16 875,70	9 863,95	13 000	15 000	0	23 000	23 000
							13 000	
							10 000	
6262	Frais de télécommunications	10 156,42	9 316,05	10 000	11 000	0	14 416	14 416
627	Services bancaires et assimilés			0	0	0	0	0
6281	Concours divers	11 606,00	11 615,00	11 600	11 700	0	11 700	11 700
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 560,34	8 127,72	7 000	7 500	0	7 500	7 500
6288	Autres services-Soutien d'étiage	5 945,88		0	0	0	0	0
6288	Autres services		13 576,68	5 000	6 000	0	24 100	24 100
637	Autres impôts et taxes	120,00	384,00	800	120	0	120	120

Article	Libellé article	CA 2014	CA 2015	BUDGET 2014	BUDGET TOTAL 2015	RAR 2015	CREDITS NOUVEAUX	BUDGET TOTAL 2016
TOTAL RECETTES		2 375 614,23	1 724 589,93	2 909 122,00	2 361 838	9 132	2 108 229	2 117 361
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	101 796,27	0,00	101 796,00	334 399	0	442 580	442 580
002	Excédent antérieur reporté	101 796,27		101 796,00	334 399		442 580	442 580
013	ATTENUATION DE CHARGES	48,89	26 073,93	5 000,00	13 301		2 000	2 000
6419	Remb.Rémunérat° du personnel		17 847,19	2 000,00	10 301		2 000	2 000
6459	Remb sur charges de Sécu.	48,89	1 687,00	0,00	0		0	0
6479	Remb sur autres charges sociales.		6 539,74	3 000,00	3 000		0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	267 857,28	7 067,27	258 000,00	7 200,00		6 300,00	6 300,00
777	Subv transférées compte résultat	5 564,81	7 067,27	5 600,00	7 200		6 300	6 300
70	PRODUITS DES SERVICES	133 928,64	185 409,09	129 000,00	229 217,00		222 361,00	222 361,00
7066	Redevances et services à caractères social	168,00	165,00	0,00	0			0
70688	Autres prestations de services	60,00		2 000,00	2 000			0
70841	Mise à disposition de personnel	123 155,34	126 084,49	127 000,00	149 171		132 110	132 110
70872	Remboursement de frais par budget annexe		26 489,65		43 829		55 251	55 251
70848	Mise à disposition autres organismes	10 545,30	32 669,95		34 217		35 000	35 000
72	TRAVAUX EN REGIE							
73	IMPOTS ET TAXES							
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 138 640,24	1 505 520,50	2 673 326,00	1 777 722	9 132	1 434 988	1 444 120
74718	Autres participations Etat	197 368,01	156 525,22	453 830,00	163 928	578	47 321	47 899
7472	Région	383 712,00	364 040,00	350 000,00	350 000	0	350 000	350 000
74720	Région (Participations Complémentaires)			27 000,00	14 310	0	0	0
7473	Département	354 590,00	364 311,40	350 000,00	350 000	0	350 000	350 000
74730	Département (Participations Complémentaires)			18 900,00	14 310	0	0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	497 974,58	326 175,63	706 571,00	233 794	6 289	137 736	144 025
7478	Autres organismes (AEAG)	704 995,65	294 468,25	767 025,00	651 379	2 265	549 931	552 196
7488	Autres attributions et participat°			0,00	0	0	0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	0,00	0,00	0,00	0			0
758	Produits divers de gest° courante			0,00	0			0
76	PRODUITS FINANCIERS			0,00	0			0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 200,19	519,14	0,00	0		0,00	0,00
7718	Autres produits except. Gestion	0,11	519,14					
7788	Produits exceptionnels divers	1 200,08		0,00	0			0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0
7815	Reprise sur provisions pour risques fonct courant			0,00	0			0
79	TRANSFERTS DE CHARGES							

OPERATIONS		BP 2015 AFFECTE		Restes à réaliser 2015		Nouvelles inscriptions		Total 2016	
Article / Opération		Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec
		905 987	1 777 722	69 470	9 132	481 015	1 392 988	537 485	1 402 120
7472	Régions (Non affecté)	0	311 418				307 550	0	307 550
7473	Départements (Non affecté)	0	311 418				307 550	0	307 550
0	ONA			13 525	0	0	0	13 525	0
617	Etudes	0		2 125				2 125	0
6226	Honoraires	0		11 400				11 400	0
	SAGE GARONNE								
202	SAGE - Elaboration 1ère phase	127 469	315 840	27 135	0	17 365	0	44 500	0
617	Etudes	202	100 356	0	15 467	7 533		23 000	0
617	Communication	202	27 113	0	11 668	9 832		21 500	0
74718	Autres participations Etat	202	0	0				0	0
7472	Régions	202	0	0				0	0
7473	Départements	202	0	0				0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	202	0	160 840				0	0
7478	Autres organismes	202	0	0				0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	202	0	155 000				0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Etudes	202	0	0				0	0
7488	Autres attributions et participat°	202	0	0				0	0
203	SAGE - Elaboration 2ème phase	330 000	165 000	0	0	293 500	374 800	293 500	374 800
617	Etudes	203	120 000	0		120 000		120 000	
617	Etudes Zones Humides	203	70 000			35 000		35 000	
617	Evaluation environnementale	203	40 000			30 000		30 000	
617	Analyse socio économique	203	100 000			80 000		80 000	
617	Relecture juridique	203	0	0		20 000		20 000	
617	Communication	203	0	0		8 500		8 500	
74718	Autres participations Etat	203	0	0					
7472	Régions	203	0	0					
7473	Départements	203	0	0					
7477	Budget communautaire-fonds structurels	203					10 000		10 000
7477	Budget communautaire-fonds structurels	203	0	0			58 050		58 050
74780	Autres organismes (AEAG) Animation	203	0	165 000			140 000		140 000
74780	Autres organismes (AEAG) Etudes	203	0	0			70 000		70 000
74780	Autres organismes (AEAG) Etudes	203	0	0			96 750		96 750
7488	Autres attributions et participat°	203	0	0					
	PLAN GARONNE								
227	Animation réappropriation du fleuve	2 000	31 431	0	0	2 150	36 911	2 150	36 911
617	Etudes	227	2 000			2 150		2 150	
74718	Autres participations Etat	227	0	0				0	0
7472	Régions	227	0	0				0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	227	0	0			1 075	0	1 075
7477	Budget communautaire-fonds structurels	227	0	31 431			35 836	0	35 836
	MIGRATEURS								
308	Migrateurs 2016	0	0	0	0	11 000	48 900	11 000	48 900
617	Etudes	306	0	0		11 000		11 000	0
74718	Autres participations Etat	306	0	0				0	0
7472	Régions	306	0	0				0	0
7473	Départements	306	0	0				0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	306	0	0				0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	306	0	0			6 600	0	6 600
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	306	0	0			42 300	0	42 300
7488	Autres attributions et participat°	306	0	0				0	0
35	Station de mesure de l'estuaire	11 000	0	1 650	0	5 500	0	7 150	0
617	Etudes	35	11 000	0	1 650	5 500		7 150	0
74718	Autres participations Etat	35	0	0				0	0
7472	Régions	35	0	0				0	0
7473	Départements	35	0	0				0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	35	0	0				0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	35	0	0				0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	35	0	0				0	0
7488	Autres attributions et participat°	35	0	0				0	0

	Article / Opération		BP 2015 AFFECTE		Restes à réaliser 2015		Nouvelles inscriptions		Total 2016	
			Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec
ANIMATION MILIEUX AQUATIQUES										
317	Animation Garonne Amont		0	0	0	0	0	19 710	0	19 710
617	Etudes	317	0	0					0	0
74718	Autres participations Etat	317	0	0					0	0
7472	Régions	317	0	0					0	0
7473	Départements	317	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	317	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	317	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	317	0	0				19 710	0	19 710
7488	Autres attributions et participat°	317	0	0					0	0
318	Animation Milieux aquatiques		0	0	0	0	0	11 610	0	11 610
617	Etudes	318	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	318	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	318	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	318	0	0				11 610	0	11 610
511	Collaboration recherche appliquée		0	0			0	7 830	0	7 830
74780	autres organismes - (AEAG) Animation	511						7 830		
532	Animation Garonne débordante		0	0	0	0	3 500	37 390	3 500	37 390
617	Etudes	532	0	0					0	0
6237	Publications	532	0	0			3 500		3 500	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	532	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	532	0	0				1 750	0	1 750
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	532	0	0				35 640	0	35 640
533	Animation Garonne Aranaise		0	0	0	0	0	2 970	0	2 970
617	Etudes	533	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	533	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	533	0	0				2 970	0	2 970
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	533	0	0					0	0
NATURA 2000										
332	DOCOB Midi-Pyrénées Mise en œuvre		0	0	0	0	2 500	2 000	2 500	2 000
617	Etudes	332	0	0					0	0
6237	Publications	332	0	0			2 500		2 500	0
74718	Autres participations Etat	332	0	0				338	0	338
7477	Budget communautaire-fonds structurels	332	0	0				1 325	0	1 325
7472	Régions	332	0	0					0	0
7473	Départements	332	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	332	0	0				338	0	338
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	332	0	0					0	0
7488	Autres attributions et participat°	332	0	0					0	0
335	DOCOB Aquitaine Mise en œuvre 2ème et 3ème année		18 500	50 129	2 160	9 132	13 000	41 382	2 160	50 514
6237	Publications	335	18 500		2 160				2 160	
617	Etudes	335					13 000			
74718	Autres participations Etat	335		15 665		578		6 983		7 561
7477	Budget communautaire-fonds structurels	335		15 665		6 289		27 415		33 704
74780	Autres organismes - (AEAG)	335		18 798		2 265		6 983		9 248
363	Suivi Gensac 2012		3 000	750	0	0	3 500	875	3 500	875
617	Etudes	363	3 000	0			3 500		3 500	0
74718	Autres participations Etat	363	0	0					0	0
7472	Régions	363	0	0					0	0
7473	Départements	363	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	363	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	363	0	750				875	0	875
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	363	0	0					0	0
COOPERATION TRANSFRONTALIERE										
522	Appel à Projet Sudoe		0	0	0	0	0	4 035	0	4 035
617	Etudes	521	0	0			0		0	0
74718	Autres participations Etat	521	0	0					0	0
7472	Régions	521	0	0					0	0
7473	Départements	521	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	521	0	0				4 035	0	4 035
74780	Autres organismes - (AEAG)	521	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	521	0	0					0	0

	Article / Opération		BP 2015 AFFECTE		Restes à réaliser 2015		Nouvelles inscriptions		Total 2016	
			Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec	Tot Dép	Tot Rec
	INNONDATIONS									
320	Digues		4 930	0	0	0	0	10 000	0	10 000
617	Etudes	320	4 930	0					0	0
74718	Autres participations Etat	320	0	0					0	0
74718	Autres participations Etat	320	0	0			10 000		0	10 000
7472	Régions	320	0	0					0	0
7473	Départements	320	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	320	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG)	320	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	320	0	0					0	0
7488	Autres attributions et participat*	320	0	0					0	0
81	Gestion du risque inondation PAPI	81	163 321	266 590						
812	Rédaction du PAPI Garonne complet		60 000	74 800	25 000	0	35 000	67 800	60 000	67 800
617	Autres services	812	60 000	0	25 000		35 000		60 000	0
74718	Autres participations Etat	812	0	0				30 000	0	30 000
74720	Régions	812	0	0					0	0
7473	Départements	812	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	812	0	0					0	0
74780	AEAG	812	-	74 800				37 800	0	37 800
83	Observatoire		0	0	0	0	4 100	26 775	4 100	26 775
617	Etudes	83	0	0			4 100		4 100	0
74718	Autres participations Etat	83	0	0					0	0
7472	Régions	83	0	0					0	0
7473	Départements	83	0	0					0	0
7477	Budget communautaire-fonds structurels	83	0	0					0	0
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	83	0	0				24 750	0	24 750
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	83	0	0				2 025	0	2 025
7478	Autres attributions et participat*	83	0	0					0	0
90	Communication		77 164	77 164	0	0	84 900	84 900	84 900	84 900
611	Contrats de prestations de services	90					9 200		9 200	
617	Etudes	90	77 164	0			24 000		24 000	0
6156	Maintenance	90					10 300		10 300	
6237	Publications	90	0	0			31 400		31 400	0
6261	Frais d'affranchissement	90					10 000		10 000	
74718	Autres participations Etat	90	0	0					0	0
7472	Régions	90	0	38 582				42 450	0	42 450
7473	Départements	90	0	38 582				42 450	0	42 450
92	Gouvernance du Sméag		5 000	0	0	0	60 000	42 000	60 000	42 000
617	Etudes	92					60 000		60 000	
74780	Autres organismes - (AEAG) Animation	92						42 000		42 000
93	Cohésion et bien être		5 000	0	0	0	5 000	0	5 000	0
61522	Entretien de bâtiment	93	5 000	0			5 000		5 000	0

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci est présentée en équilibre à hauteur de 32 301€. Les cotisations des collectivités membres seront appelées, comme les années précédentes, en fin d'exercice sur la base des dépenses réalisées nécessaires au fonctionnement du Sméag.

SMEAG - BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2016
INVESTISSEMENT DEPENSES et RECETTES

BASE COTISATIONS 700 000

Article	Libellé article	CA 2014	CA 2015	BUDGET 2014	BUDGET 2015	RAR 2015	Crédits nouveaux	BUDGET 2016
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	15 154,83	12 554,17	30 600	32 200	1 884	29 417	31 301
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE							0
020	Dépenses imprévues							0
1518	Autres provisions pour risques							0
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>5 564,81</i>	<i>7 067,27</i>	<i>5 600</i>	<i>7 200</i>	<i>0</i>	<i>6 300</i>	<i>6 300</i>
13912	Subventions transférées au compte résultat Régions	2 782,42	3 533,74	2 800	3 600		3 150	3 150
13913	Subventions transférées au compte résultat Départements	2 782,39	3 533,53	2 800	3 600		3 150	3 150
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0	0	0	0	0
1322	Régions							0
1323	Départements							0
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 290,40	1 314,72	5 000	5 000	1 160	5 000	6 160
2031	Frais d'études							0
2051	Concessions et droits similaires	5 290,40	1 314,72	5 000	5 000	1 160	5 000	6 160
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 299,62	4 172,18	20 000	20 000	724	18 117	18 841
2183	Matériel de bureau et informatique	4 299,62	4 172,18	10 000	10 000		10 000	10 000
2184	Mobilier			10 000	10 000	724	8 117	8 841
2188	Autres immobilisations corporelles							0
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	16 912,42	14 421,20	30 600	32 200	0	31 301	31 301
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE			4 292	6 050		7 917	7 917
021	VIRT DE LA SECTION DE FONC			0	0		0	0
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>7 322,05</i>	<i>8 934,06</i>	<i>7 500</i>	<i>9 100</i>	<i>0</i>	<i>8 300</i>	<i>8 300</i>
28051	Concessions brevets licences	4 527,48	3 212,37	4 600	3 300		3 300	3 300
28183	Amortissement matériel bureau et informatique	2 794,57	5 721,69	2 900	5 800		5 000	5 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	964,69	1 297,14	964	1 297	0	1 512	1 512
10222	FCTVA	964,69	1 297,14	964	1 297		1 512	1 512
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés							0
13	Subventions d'investissement	8 625,68	4 190,00	17 844	15 753	0	13 572	13 572
1312	Subv. Equip.transf Régions	4 313,00	2 095,00	8 922	7 877		6 786	6 786
1313	Subv. Equip.transf Départements	4 312,68	2 095,00	8 922	7 876		6 786	6 786
496	Provisions							0

APPEL A COTISATIONS 2016

SMEAG	Clé de répartition	Montant	GESTION ETIAGE	Clé de répartition	Base DIG	Charlas	TOTAL	ENSEMBLE
		700 000			420 295	8 430	428 725	1 128 725
LRMP	30%	210 000 €	LRMP	31,50%	132 393 €	2 655 €	135 048 €	345 048
ALPC	20%	140 000 €	ALPC	18,50%	77 755 €	1 560 €	79 314 €	219 314
31	18%	126 000 €	31	17,00%	71 450 €	1 433 €	72 883 €	198 883
82	12%	84 000 €	82	14,50%	60 943 €	1 222 €	62 165 €	146 165
47	11%	77 000 €	47	12,25%	51 486 €	1 033 €	52 519 €	129 519
33	9%	63 000 €	33	6,25%	26 268 €	527 €	26 795 €	89 795
TOTAL	100%	700 000 €	TOTAL	100%	420 295 €	8 430 €	428 725 €	1 128 725 €

CONSOLIDATION des COTISATIONS APPELEES AU TITRE DE 2015

SMEAG	Clé de répartition	Montant	GESTION ETIAGE	Clé de répartition	Base DIG	Charlas	TOTAL	ENSEMBLE
		700 000			226 671	8 490	235 161	935 161
MP	30%	210 000 €	MP	31,50%	71 401 €	2 674	74 075	284 075
Aqui	20%	140 000 €	Aqui	18,50%	41 934 €	1 571	43 505	183 505
31	18%	126 000 €	31	17,00%	38 534 €	1 443	39 977	165 977
82	12%	84 000 €	82	14,50%	32 867 €	1 231	34 098	118 098
47	11%	77 000 €	47	12,25%	27 767 €	1 040	28 807	105 807
33	9%	63 000 €	33	6,25%	14 167 €	531	14 698	77 698
TOTAL	100%	700 000 €	TOTAL	100%	226 671 €	8 490	235 161 €	935 161 €

VII - VOTE DES BUDGETS 2016

VII.2 - Budget principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 24 mars 2016 ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

ADOpte le budget primitif 2016 du budget principal du Sméag et les participations des collectivités membres qui en découlent, conformément au tableau annexé.

VIII - QUESTIONS DIVERSES
